



Plan Cadre National pour les MCPD



PLAN CADRE NATIONAL POUR LA CONSOMMATION ET PRODUCTION DURABLES

MAROC | 2015



PNUE

Programme des Nations Unies
pour l'environnement



switchmed



Le programme SwitchMed
est financé par
l'Union européenne



**Le programme SwitchMed est financé
par l'Union européenne**

Financé par l'UE, SwitchMed bénéficie d'une coordination collaborative de l'UE, de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), du Plan d'action pour la Méditerranée du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE/PAM), du Centre d'activités régionales pour la consommation et la production durables (SCP/RAC) et de la Division de la technologie, de l'industrie et de l'économie du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE/DTIE). Pour en savoir plus sur le réseau d'action de SwitchMed, veuillez écrire à l'adresse suivante **btuncer@scprac.org**



**Regional Activity Centre
for Sustainable Consumption
and Production**

© Ministère délégué chargé de l'Environnement, 2016

A condition d'en mentionner la source, la présente publication peut être reproduite intégralement ou en partie sous quelque forme que ce soit à des fins pédagogiques ou non lucratives sans autorisation spéciale du détenteur du copyright. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement souhaiterait recevoir un exemplaire de toute publication produite à partir des informations contenues dans le présent document.

L'usage de la présente publication pour la vente ou toute autre initiative commerciale quelle qu'elle soit est interdite sans l'autorisation préalable écrite du Ministère délégué chargé de l'Environnement.

Avertissement

Les termes utilisés et la présentation du matériel contenu dans la présente publication ne sont en aucune façon l'expression d'une opinion quelconque par le Programme des Nations Unies pour l'environnement à propos de la situation légale d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou de son administration ou de la délimitation de ses frontières ou de ses limites. De plus, les opinions exprimées ne représentent pas nécessairement la décision ou la politique officielle du Programme des Nations Unies pour l'environnement, de même que la mention de marques ou de méthodes commerciales ne constitue une recommandation.

Ce rapport a été préparé avec l'appui du Programme des Nations Unies pour l'environnement dans le cadre du programme SwitchMed, financé par l'Union Européenne.

PRÉFACE

Le Présent rapport s'inscrit dans la continuité des mesures prises par le Maroc dans le cadre de son engagement pour la construction d'un modèle de développement plus respectueux de l'environnement et du bien être de la population.

Cet engagement confirmé par la Nouvelle Constitution qui a consacré une place importante au développement durable, s'est concrétisé à travers l'adoption d'une Loi Cadre portant Charte Nationale de l'Environnement et de Développement Durable et de la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD).

Parmi les enjeux de la Stratégie figure la transition vers une économie verte et inclusive qui ne peut réussir qu'en adoptant des modes de production et de consommation durables, avec des retombées importantes sur le plan environnemental, économique, et social.

Le Plan d'action pour la promotion des Modes de Consommation et de Production Durable, élaboré dans le cadre de l'initiative SwitchMed et avec l'appui de l'Union Européenne et du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, donne une nouvelle impulsion à la dynamique insufflée par la SNDD pour asseoir un mode de développement à même de répondre aux besoins et aspirations des générations actuelles et futures.

REMERCIEMENTS

Ce rapport a été préparé avec l'appui Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) dans le cadre du Programme SwitchMed, financé par l'Union Européenne.

Les partenaires qui ont contribué à l'élaboration de ce rapport:

Ministère Délégué chargé de l'Environnement

M. Benyahia Mohamed
Mme Seloua Amaziane
M. Moulay Joumane
Mme Kaoutar Mazzen
Mme Nadia ZINE
M. Slimane Maliki
M. Jamal Abboud
Mme Mouna Benbarek

Ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire

Mme Ilham Darqui El Idrissi
Mme Lamia Sarghouchni
Mme Mounir Soubachi

Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville

Mme Jamila El Harizi
Mme Saïda El Gharbi
Mme Soraya Khalil

Haut Commissariat au Plan

Mme Nouha Abdelkrim

Ministère de l'Artisanat

M. Zouhair Bouallaga
Ministère du Tourisme
M. Mohammed Bakkali

Ministère de l'Agriculture, et de la Pêche Maritime/Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires

Mme Nkaichi Sara

Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique

M. Badr Al Fadili
M. Rezzak Yassine

Département de l'Energie et des Mines

Mme Aicha Laabadoui

Institut Marocain de Normalisation

Mme Bechi Rajae

Agence nationale pour le Développement des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique

M. Mohammed El Houari
M. Smouh Slimane
M. Oussama Masmoudi

Ecole Nationale d'Architecture

M. Karim Tahti

Université Hassan II

M. Mohammed Ezzine

Association Marocaine de Protection et d'Orientation du Consommateur

M. Larbi Mhine

Projet de Gestion et de Protection de l'Environnement/Coopération Technique Allemande(GIZ)

M. Abdel Aziz Mrani

Auteur du Rapport

Meriem Houzir, Consultante en environnement et développement durable

Supervision et Coordination

Luc Reuter, Coordinateur SwitchMed, PNUE-DTIE

Support

Le PNUE aimerait aussi remercier:

Arab Hoballah

Elisa Tonda

Charles Arden-Clarke

Chef de service, Modes de Vie, Villes et Industries durables PNUE-DTIE

Chef d'Unité, Industries Responsables et Chaîne de Valeur

Chef Secrétariat du 10YFP



A propos de SwitchMed

Le programme SwitchMed, financé par l'Union Européenne (UE) est mis en œuvre conjointement par les pays (Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine et Tunisie) et les partenaires institutionnels Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) et le Centre d'activités régionales pour la consommation et la production durables (SCP-RAC). SwitchMed est divisé en trois volets interdépendants adressant les différentes étapes du processus de transition vers des modes de consommation et production durables (MCPD) – ODD 12:

- (i) Une composante politique, construite autour de la Convention de Barcelone (pour la protection de la mer Méditerranée et les régions côtières) et les plans d'action nationaux MCPD;
- (ii) Des activités de démonstration liées à la composante politique et au secteur privé;
- (iii) Une composante de réseautage pour permettre l'échange, l'apprentissage commun et le partage de bonnes pratiques et leçons apprises;

PNUE-DTIE coordonne la composante politique nationale qui vise à renforcer l'économie circulaire dans le cadre de la gouvernance méditerranéenne et l'intégration des MCPD dans les politiques nationales. Dans le cadre de la composante politique nationale les Gouvernements développent des Plans d'Actions Nationales sur les Modes de Consommation et de Production Durables (PAN-MCPD).

La méthodologie de mise en œuvre utilisée dans la composante politique nationale de SwitchMed a été adaptée aux besoins et demandes spécifiques de chaque pays. Pour assurer une cohérence entre les activités nationales en cours d'élaboration et déjà en place, les activités au niveau des pays se basent sur les travaux et projets déjà existants (économie verte, états des lieux MCPD et DD, projets MCPD, etc).

Dans ce processus, le PNUE travaille avec des consultants nationaux dans les pays pour permettre un transfert de connaissances et un renforcement de capacités nationales. La méthodologie PAN-MCPD permet d'assurer qu'un groupe important et diversifié de parties prenantes soit impliqué dans le processus national (gouvernement, société civile, secteur privé, médias, universités, partenaires bilatéraux et multilatéraux, les équipes de pays des Nations-Unies, etc.). Par ailleurs des collaborations avec des entités onusiennes et d'autres partenaires bilatéraux ont été établies au niveau des pays.

Principaux objectifs:

- Promouvoir des modes de consommation et de production durables socialement inclusifs et qui préservent l'environnement;
- L'Intégration du capital naturel et de l'environnement dans le cœur de métier des entreprises méditerranéennes;
- Création d'une masse critique de citoyens pour les MCPD;

Le développement de huit PAN-MCPD démontre que:

- (i) Les processus politiques nationaux doivent être appropriés et coordonnés par les pays eux-mêmes pour en assurer un succès viable;
- (ii) La participation d'un groupe diversifié de parties prenantes nationales dès le début du processus de planification est cruciale;
- (iii) Des liens forts et synergies doivent être mis en place avec des projets et des initiatives déjà existantes et la collaboration avec d'autres partenaires doit être encouragée et favorisée.

Chaque pays a choisi de suivre sa propre voie pour développer son plan d'action et cette série de publications montre clairement la diversité des processus et des projets. Dans certains pays les PAN-MCPD sont basés sur des évaluations/états des lieux nationaux MCPD, tandis que dans d'autres les partenaires nationaux ont décidé de se baser sur des données et des expertises MCPD nationales déjà existantes.

TABLE DE MATIERES

Introduction	6
I. Contexte global des MCPD	8
I.1. Les enjeux des modes de consommation et de production durable	8
I.2. Les engagements de la communauté internationale en matière de MCPD.....	8
I.2.1. Evolution du Processus de Marrakech	8
I.2.2. Plan d'action sur la consommation et la production durables en Méditerranée.....	10
I.2.3. Les Objectifs de Développement Durable	10
I.3. Contexte national des MCPD	12
I.3.1. Nouvelle Constitution	12
I.3.2. Loi Cadre sur l'Environnement et du Développement Durable	13
I.3.3. Stratégie Nationale de Développement Durable	14
I.3.4. L'engagement du Maroc pour la lutte contre le changement climatique.....	16
II. Etat des lieux des modes de production et de consommation au Maroc	18
II.1. Analyse des modes de production au Maroc	18
II.1.1. Caractéristiques et tendances de développement des secteurs de production.....	18
a. Agriculture	18
b. Elevage	20
c. Pêche et aquaculture.....	21
d. Mines et carrières	22
e. Industrie	24
f. Bâtiment et construction	26
g. Tourisme	28
h. Transport	29
a. Energie	30
II.1.2. Enjeux environnementaux et impacts sur les ressources naturelles	32
a. Consommation des ressources en eau.....	32
b. Consommation énergétique.....	33
c. Pollution des ressources en eau	36
d. Pollution du sol.....	39
e. Pollution de l'air et émissions des GES	40
f. Dégradation des terres et de la biodiversité	43
g. Surexploitation des ressources halieutiques	43
II.2. Analyse des modes de consommation	44
II.2.1. Alimentation.....	44
II.2.2. Habillement.....	45
II.2.3. Logement.....	46
II.2.4. Déplacement	46
II.3. Aperçu sur la politique de gestion des déchets : fin de vie des produits	47
II.3.1. Une production croissante des déchets ménagers.....	47
II.3.2. Politique nationale en matière de gestion déchets	49

II.3.3. Etat des lieux du système de gestion des déchets	50
II.3.4. Développement des filières de valorisation	51
II.4. Bonnes pratiques nationales en matière de MCPD	55
II.4.1. Dans le secteur de l'agriculture	55
II.4.2. Dans le secteur de la Pêche	57
II.4.3. Dans le secteur de l'industrie	58
II.4.4. Dans le secteur des mines	58
II.4.5. Dans le secteur du tourisme	60
II.4.6. Dans le secteur de la construction et bâtiment	60
II.4.7. Dans le secteur des transports	61
II.4.8. Dans le secteur de l'énergie	62
II.5. Les instruments financiers existants	64
II.5.1. Fonds National de l'Environnement	64
II.5.2. Fonds de Dépollution Industrielle	64
II.5.3. Mécanisme Volontaire de Dépollution Industrielle Hydrique	65
II.5.4. Fonds de Développement Energétique	65
II.5.5. Fonds de Garantie des Efficacités et Energies Renouvelables	66
II.5.6. Fonds Capital Carbone Maroc	66
III. Orientations stratégiques pour la mise en œuvre du plan cadre	67
<i>Orientation stratégique I.</i> Anticiper les mutations économiques et les modifications de comportements liées à la transition écologique	69
<i>Orientation stratégique II.</i> Encourager les entreprises nationales à s'engager dans un processus de production durable	70
<i>Orientation stratégique III.</i> Soutenir le développement des filières vertes	71
<i>Orientation stratégique IV.</i> Encourager une approche d'économie circulaire et sobre en carbone	72
<i>Orientation stratégique V.</i> Mettre en place des systèmes d'éco-labellisation et de certification environnementale	73
<i>Orientation stratégique VI.</i> Promouvoir des modes de consommation éco-responsables	74
<i>Orientation stratégique VII.</i> Elaborer de programmes d'information et de sensibilisation	75
IV. Modalité de mise en œuvre	76
Conclusion générale	77
Annexes	80
Annexe 1. Définition des concepts clés	80

Introduction

A l'instar de plusieurs pays à l'échelle mondiale, le Maroc est confronté à de nombreux défis environnementaux : la désertification, la dégradation des sols, le changement climatique, la détérioration de la biodiversité, la pollution des ressources en eau et leur raréfaction, la pollution de l'air, etc. Ces défis s'amplifient et s'intensifient par des modes de consommation et de production non durables, axées sur une utilisation inefficace des ressources et générant des déchets impactant négativement les ressources naturelles, dont celles non renouvelables.

Face à ces défis, le Maroc a mis en place un certain nombre de stratégies, politiques, plans et programmes et une législation environnementale qui permettent, une mitigation directe ou indirecte de ces impacts souvent générés par des modes de production et de consommation (MPC) non durables. Toutefois, force est de constater que la plupart des mesures prises ne se répercutent pas de manière significative et concrète sur l'atténuation des causes spécifiques de ces enjeux environnementaux.

Le présent projet sur la préparation du Plan Cadre National pour la promotion des Modes de Consommation et de Production durables (MCPD) du Maroc s'inscrit dans la composante 1 du programme SWITCH-Med.

L'objectif de l'initiative SWITCH-Med est de faciliter la transition vers un mode de Consommation et de Production plus Durables – MCPD – dans la région sud de la Méditerranée. Ce programme renforcera l'élaboration de nouvelles politiques, la conduite d'activités de démonstration portées par exemple par des entrepreneurs « verts » et la mise en réseau d'acteurs de la société civile. SWITCH-Med sera mis en œuvre par les efforts combinés de l'UE, l'ONUDI, le PNUE– PAM¹, le CPD/RAC² et le PNUE-DTIE³.

Tous les pays de l'Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP) bénéficieront de cette initiative. L'initiative SWITCH-Med comprend trois composantes : une composante politique (3 millions d'€), une composante de démonstration (17.5 millions d'€) et une composante de «Networking Facility» (2,4 millions d'€). La contribution totale de l'Union Européenne est de 22 millions d'€⁴.

- a. La composante politique SWITCH-Med est axée sur le renforcement de la gouvernance environnementale et des cadres réglementaires. La participation active des acteurs concernés permettra de développer/affiner les plans d'action nationaux de MCPD dans les pays bénéficiaires et de développer une feuille de route et un plan d'action régionaux selon les termes de la Convention de Barcelone⁵.
- b. La composante de démonstration SWITCH-Med permettra de mettre en place des actions concrètes pour supprimer les obstacles auxquelles sont confrontés les acteurs clés responsables de l'adoption des modèles MCPD. Elle se compose de trois sous-volets :
 - La production durable – MED TEST II : stimuler la demande et l'offre de services de production durable pour l'industrie.
 - L'entrepreneuriat vert et le renforcement de la société civile :

¹Plan d'action pour la Méditerranée pour la Convention de Barcelone (PAM)

²Centre d'Activités Régionales pour la Consommation et la Production Durables (CPD/RAC)

³Division de la technologie, de l'industrie et de l'économie (DTIE)

⁴Y compris des frais généraux et des contingences. Quelque cofinancement fourni par des partenaires

⁵Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée.

- favoriser l'adoption de nouveaux « business-modèles verts » qui sont socialement inclusif et portés par des start-ups.
 - Promouvoir un modèle et des valeurs qui favorisent la consommation durable.
 - Projets pilotes dans le cadre des plans d'action nationaux sur les MCPD : mettre en place des activités de démonstration dans chaque pays, élaborés avec le soutien des gouvernements dans le volet politique du SWITCH-Med.
- c. La Composante «Networking Facility» de SWITCH-Med appuiera la visibilité, l'efficacité, la viabilité à long terme ainsi que l'impact des éléments du programme SWITCH-Med. Elle permettra d'améliorer la communication, le réseautage, le partage des enseignements tirés et l'intensification des efforts, y compris avec les programmes jumelés Switch Asia et Switch Africa Green.

Le projet d'élaboration du plan national cadre MCPD vise à :

- Etablir le diagnostic des Modes de Consommation et de Production Durables (MCPD) au Maroc.
- Fournir sur la base des résultats de l'analyse du diagnostic, des pistes d'actions pour favoriser l'intégration des MCPD dans les planifications et stratégies nationales, tant sectorielles que transversales.
- Elaborer un Plan cadre national sur les MCPD pour les 10 années
- Elaborer un Plan d'action détaillé pour 2 secteurs prioritaires. Suite à la phase de diagnostic, les deux secteurs retenus sont : « Agriculture et alimentation durable » et « Eco-construction et bâtiment durables ».

Ces plans s'inscrivent dans le processus d'opérationnalisation de l'enjeu 2 de la SNDD « Assurer la transition vers une économie verte ». Cependant et afin d'assurer cette transition, l'ensemble des secteurs de production devraient faire l'objet de plans d'actions sectoriels MCPD.

Le présent document constitue le Plan Cadre National. Il est structuré en quatre parties :

- Première partie : Contexte global des MCPD.
- Deuxième partie : Etat des lieux des modes de production et de consommation au Maroc.
- Troisième partie : Bonnes pratiques nationale en matière de MCPD.
- Quatrième partie : Les orientations stratégiques pour la mise en œuvre du plan national cadre des MCPD.

I. Contexte global des MCPD

I.1. Les enjeux des modes de consommation et de production durable

La production et la consommation de biens et de services ont des impacts négatifs sur l'environnement et contribuent au changement climatique. Basés sur un schéma linéaire qui épuise nos ressources naturelles d'un côté et accumule massivement les déchets de l'autre, une partie importante de nos modes de production et de consommation ne sont pas viables. Les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) nationaux requièrent une modification sensible de ceux-ci sans pour autant forcément altérer notre qualité de vie. Satisfaire nos besoins tout en veillant à avoir un impact limité sur l'environnement, tel est l'objectif visé par le développement d'une production et d'une consommation durables. Cependant, il est nécessaire de veiller à ce que les besoins de l'humanité ne croissent pas toujours à un rythme élevé afin que les pressions exercées sur les écosystèmes soient modérées.

L'évolution des modes de consommation et de production non durables nous oblige à repenser les chaînes d'approvisionnement et le cycle de vie des produits. Cela exige des changements fondamentaux dans la façon dont les investissements sont réalisés, les ressources naturelles sont extraites et la façon dont les produits sont fabriqués, commercialisés et distribués, utilisés et mis à disposition de chacun.

Il faut donc modifier le système économique dans son ensemble ; l'action est nécessaire à toutes les échelles géographiques et politiques, ainsi qu'à tous les niveaux de la société : gouvernements, entreprises et société civile. Dans son Plan d'action pour une consommation durable et la production (2008), le Bureau Européen de l'Environnement résume les types de changements qui favoriseront la transformation des modes de consommation et de production.

Jusqu'à maintenant, nous nous sommes concentrés sur la création de richesses, l'augmentation de la croissance économique et l'efficacité économique. A l'avenir, nous devons mettre l'accent sur le bien-être, la qualité de vie et la modération de nos besoins. La mise en œuvre d'une politique de consommation et de production durables vise le « vivre mieux » en tenant compte des limites de la planète. La modification des modes de consommation et de production nécessite de repenser un ensemble de questions telles que les **« besoins et les valeurs »**, **« l'investissement »**, **« l'extraction des matières premières »**, **« la distribution et la commercialisation des biens »**, ainsi que **« la gestion des déchets et le traitement des émissions »**.

I.2. Les engagements de la communauté internationale en matière de MCPD

I.2.1. Evolution du Processus de Marrakech

La Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, qui s'est tenue à Rio en 1992, a identifié les modes non durables de consommation et de production comme la principale cause de la détérioration de l'environnement mondial.

Le Sommet des Nations Unies sur le développement durable de 2002 à Johannesburg a déclaré que l'évolution des modes non durables de consommation et de production est l'un

des trois objectifs généraux de développement durable avec l'éradication de la pauvreté et la protection des ressources naturelles. Un chapitre du Plan adopté lors de ce Sommet a trait aux modes de consommation et de production durables. Il enjoint notamment les États à participer à l'élaboration d'un « Cadre décennal de programmes à l'appui des initiatives nationales et régionales visant le déploiement des modes de consommation et de production durables (10YFP) ».

En 2003, le Processus de Marrakech a été créé comme une plate-forme mondiale informelle multi-parties prenantes pour soutenir la mise en œuvre de ce cadre. Un cadre international d'action pour la CPD a été rédigé appelé « Plan cadre décennal de programmes sur la CPD » qui devait être révisé en 2010-2011 par la Commission du Développement Durable des Nations Unies (CDD).

Le 10YFP développe, reproduit et étend les initiatives de CPD et d'utilisation efficace des ressources, tant à l'échelle nationale que régionale. Il contribue à dissocier d'une part, la dégradation de l'environnement et l'utilisation des ressources et d'autre part la croissance économique, et augmentant ainsi la contribution nette des activités économiques conduisant à l'éradication de la pauvreté et au développement social. Il a pour objectifs de :

- Promouvoir la valeur ajoutée des modes de consommation et de production durables ;
- Echanger des informations et des outils et découvrir les meilleures pratiques ;
- Favoriser une coopération accrue entre toutes les parties prenantes ;
- Encourager l'intégration des modes de CPD dans la prise de décision à tous les niveaux du processus décisionnel ;
- Sensibiliser et mobiliser la société civile, en mettant particulièrement l'accent sur le système éducatif ;
- Faciliter l'accès à l'assistance technique, à la formation, au financement, à la technologie et au renforcement des capacités ;
- Renforcer et utiliser les capacités scientifiques et technologiques ;
- Engager le secteur privé à adopter des modes de CPD ;
- Encourager l'innovation et les idées nouvelles tout en augmentant la reconnaissance du savoir traditionnel.

Enfin, un nouveau cadre décennal de programmation sur les modes de consommation et de production durables a été adopté lors de la Conférence de Rio+20 (juin 2012) : paragraphe 226 de la Déclaration finale « L'avenir que nous voulons » (ONU, 2012). Ce cadre permet d'envisager une transition vers des modes de consommation et de production durables, sur la période 2012-2022, à la fois pour les pays développés et pour les pays en développement. Ces derniers pourraient recevoir des appuis d'ordre technique et financier pour réaliser une « croissance économique découplée de la dégradation environnementale ».

1.2.2. Plan d'action sur la consommation et la production durables en Méditerranée

Durant leur 18^{ème} réunion ordinaire (COP18), à Istanbul en décembre 2013, les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont un Plan d'Action sur la Consommation et Production Durable en Méditerranée (décision IG. 21/101)⁶.

De même, le Déclaration d'Istanbul adoptée lors de la COP18 stipule la nécessité pour les Parties contractantes à « renforcer [leur] engagement à accélérer le passage à la consommation et la production durables (CPD) en adoptant un plan d'action sur la CPD, qui est en phase avec les engagements pris à Rio+20 et qui vise à réduire les impacts des activités humaines sur les écosystèmes marins et côtiers ».

Le plan d'action sur la CPD en Méditerranée vise à couvrir les 21 parties contractantes de la Convention de Barcelone ; et il est ouvert aux pays voisins dont les activités ont une influence dans la zone géographique de la Convention de Barcelone. Etant donné la nature de la CPD, le plan d'action couvre les territoires entiers de chaque pays riverain, mais une attention particulière sera portée sur les activités économiques situées autour des zones côtières et des bassins fluviaux alimentant la mer Méditerranée.

Le calendrier de ce plan d'action s'étendra du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2030. Il sera divisé en périodes plus courtes de 6 ans (alignement sur le calendrier du PAM à moyen terme), permettant de prévoir des plans de mise en œuvre adaptés, de mesurer les indicateurs de réalisation des objectifs, et d'évaluer globalement les progrès vers des modes de production et de consommation durables.

Les programmes d'actions et d'activités consécutifs sur 6 ans seront conçus en synergie avec les stratégies et programmes du PAM/PNUE, à savoir le programme biennal de travail et la stratégie du PAM sur 6 ans.

Le plan d'action sur la CPD en Méditerranée vise à mettre en place des modes de consommation durables dans les secteurs économiques à forte consommation de ressources, dont les impacts environnementaux en Méditerranée sont importants.

Il est ainsi structuré autour des quatre secteurs économiques prioritaires suivants : **alimentation et agriculture, fabrication de biens, tourisme, logement et construction.**

Les critères pour la sélection de ces secteurs sont les suivants : (i) la pertinence pour la mise en œuvre des engagements existant en vertu de la Convention de Barcelone, (ii) la contribution aux économies méditerranéennes et au bien-être social, (iii) les impacts environnementaux générés (déchets, pollution) par ces secteurs d'activités ainsi que (iv) la contribution à l'empreinte écologique de la Méditerranée⁷.

1.2.3. Les Objectifs de Développement Durable

Depuis septembre 2015, la communauté internationale a adoptée un nouveau cadre mondial de coopération qui comprend une déclaration de principe énonçant la vision et l'avenir que le monde veut se donner à travers les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) qui constituent un ensemble intégré, indivisible de priorités mondiales en vue du

⁶Texte intégral de la décision disponible sur :

https://www.dropbox.com/s/6tlhr7wlf70qhc6/Decision%20COP%20Istanbul_SCP%20Action%20Plan.pdf?dl=0

⁷Proposition de Plan d'action sur la consommation et la production durables en Méditerranée, PNUE/PAM Athènes, 2014

développement durable. L'ODD 12 concerne les MCPD « *Instaurer des modes de consommation et de production durables* ».

Les cibles associées sont à cette ODD sont :

- Cible 12.1. Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement.
- Cible 12.2. D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.
- Cible 12.3. D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale, le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte.
- Cible 12.4. D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement.
- Cible 12.5. D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.
- Cible 12.6. Encourager les entreprises, en particulier les grandes et les transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité.
- Cible 12.7. Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.
- Cible 12.8. D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature :
 - Cible 12 .8.a. Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables.
 - Cible 12 .8.b. Mettre au point et utiliser des outils de contrôle des impacts sur le développement durable, pour un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux.
 - Cible 12 .8.c. Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage, en éliminant les distorsions du marché, selon le contexte national, y compris par la restructuration de la fiscalité et l'élimination progressive des subventions nuisibles, afin de mettre en évidence leur impact sur l'environnement, en tenant pleinement compte des besoins et de la situation propre aux pays en développement et en réduisant au minimum les éventuels effets pernicieux sur le développement de ces pays tout en protégeant les pauvres et les collectivités concernées.

I.3. Contexte national des MCPD

La politique de développement durable initiée par le Maroc s'inscrit dans le cadre d'une stratégie environnementale de long terme qui requiert la protection des ressources et des écosystèmes naturels, le suivi permanent de l'état de l'environnement aux niveaux national et régional et la planification opérationnelle orientée vers l'amélioration du cadre de vie des citoyens.

Le pays a initié nombre de plateformes et de programmes au niveau national en s'appuyant sur une coopération affirmée, mais surtout par l'implication direct de SM le Roi Mohammed VI et son suivi personnel de ces grands chantiers. Cela montre l'engagement à répondre à ces défis et à d'autres du XXIème siècle qui visent à faire entrer le pays de plain-pied dans une ère de prospérité durable au bénéfice de l'ensemble des citoyennes et citoyens du Royaume.

L'adoption des MCPD dans les secteurs socio-économiques de notre pays, passe, d'une part, par une réelle appropriation du concept par nos institutions et, d'autre part, par leur intégration dans les textes législatifs et réglementaires ainsi que les stratégies et programmes existants.

En effet, un des principes fondamentaux du programme de CPD est de s'appuyer sur les mécanismes et stratégies existants et de les intégrer.

I.3.1. Nouvelle Constitution

La Constitution, adoptée en 2011, a permis également de donner une nouvelle impulsion au processus visant l'instauration du développement durable. Articulée autour des principes universellement reconnus et enrichi des retours d'expériences internationales, cette constitution sert de référence. Le développement durable y est considéré comme un droit de chaque citoyen. Elle consacre :

- La démocratie citoyenne et participative.
- La protection de l'environnement et le développement durable comme un droit de tous les citoyens.
- La démocratie territoriale (régionalisation avancée).
- Les principes fondamentaux en matière de bonne gouvernance, de moralisation de la vie publique et d'Etat de droit économique.
- L'accès à l'information comme un droit.

Encadré

Principales dispositions en lien avec le Développement Durable de la Nouvelle Constitution

- Le Préambule consacre une **société solidaire** où tous jouissent de la sécurité, de la liberté, de l'égalité des chances, du respect de leur dignité et de la justice sociale, dans le cadre du principe de corrélation entre les droits et les devoirs de la citoyenneté.

L'État, arabo-musulman, s'inscrit dans la diversité d'influences africaines, andalouses, hébraïques et méditerranéennes.

- L'Article 1 définit que « *le Maroc est une **monarchie constitutionnelle, démocratique, parlementaire et sociale (...)** fondé sur la séparation, l'équilibre et la collaboration des pouvoirs, ainsi que sur la démocratie citoyenne et participative* ».

- L'article 31 reconnaît que « **le développement durable est un droit de tous les citoyens** ». Par ailleurs, les citoyens et les associations disposent du droit de présenter des propositions en matière législative (article 14) ; de présenter des pétitions aux pouvoirs publics (article 15). Les mécanismes sont aussi étendus à l'échelle régionale et locale dans l'élaboration et le suivi des programmes de développement (article 139).

- Selon l'article 35, « *L'Etat œuvre à la réalisation d'un **développement humain et durable**, à même de permettre la **consolidation de la justice sociale** et la **préservation des ressources naturelles nationales et des droits des générations futures*** ».

- L'article 135 est consacré à l'organisation territoriale du Royaume selon les principes de libre administration, de coopération et de solidarité. Elle assure la participation des populations concernées à la gestion de leurs affaires et favorise leur contribution au développement humain intégré et durable.

- L'article 152 organise l'élargissement du domaine de compétences du CESE : il donne son avis sur **l'économie nationale et sur le développement durable**.

- A l'article 159 sont énumérés la plupart des **droits qui composent les caractéristiques de l'accès aux biens essentiels** : soins de santé, droit à la protection sociale, à la couverture médicale et à la solidarité, à une éducation moderne, accessible et de qualité, à la formation professionnelle et à l'éducation physique et artistique, à un logement décent, au travail et à l'appui des pouvoirs publics en matière de recherche d'emploi ou d'auto-emploi, à l'accès à l'eau et à un environnement sain, le développement durable venant en dernier pour couronner l'édifice.

1.3.2. Loi Cadre sur l'Environnement et du Développement Durable

L'adoption de la **Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable**, lors de la 7^{ème} session du Conseil national de l'environnement en 2011, a permis au Maroc de redoubler d'effort en faveur de l'environnement et du développement durable.

En effet, l'opérationnalisation de cette charte se fait à travers la promulgation de la **Loi Cadre** de l'Environnement et du Développement Durable et à travers l'élaboration d'une Stratégie Nationale de l'Environnement et du Développement Durable avec tous ses aspects économique, social et environnemental.

La loi-cadre n°99-12 portant Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable a été publiée au Bulletin Officiel du 20 mars 2014. Ladite loi-cadre a été préparée en concertation avec tous les départements ministériels, les opérateurs économiques et sociaux, la société civile et les universitaires.

La présente loi-cadre s'inscrit dans le cadre des Hautes Directives Royales au Gouvernement au sujet de la déclinaison de la charte nationale de l'environnement et du développement durable « *dans une loi-cadre, dont nous voulons qu'elle constitue une véritable référence pour les politiques publiques de notre pays en la matière* ». Son élaboration s'appuie sur les dispositions de l'article 71 de la Constitution habilitant «le Parlement à voter des lois cadres concernant les objectifs fondamentaux de l'activité économique, sociale, environnementale et culturelle de l'État». Son contenu tient compte des engagements relatifs à la protection de l'environnement en faveur d'un développement durable, souscrits par le Royaume du Maroc, dans le cadre des conventions internationales pour lesquelles il est partie.

Par ailleurs, la loi-cadre est inscrite dans le programme du Gouvernement au titre des textes prioritaires. Certes, elle vise essentiellement à décliner la charte nationale de l'environnement et du développement durable en conférant une assise juridique à son contenu : c'est ainsi qu'elle intègre les principes, les droits, les devoirs et les engagements proclamés par ladite Charte. Mais en plus, la présente loi-cadre a le mérite de viser à combler les lacunes juridiques existantes dans les domaines de la protection de l'environnement et du développement durable et prévoir l'ensemble des objectifs fondamentaux que le Gouvernement se propose de mener dans ces domaines. En cela, elle traduit la détermination du Maroc à inscrire ses efforts de développement économique, social, culturel et environnemental dans une perspective durable, en veillant à ce que les stratégies sectorielles, les programmes et les plans d'action prévus soient menés dans le strict respect des exigences de protection de l'environnement et du développement durable.

1.3.3. Stratégie Nationale de Développement Durable

La Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD), élaborée en 2014, et en cours d'adoption par le Conseil du Gouvernement, a été réalisée à travers une large concertation avec l'ensemble des parties prenantes : le secteur public, les opérateurs privés et la société civile. C'est un projet intégrateur et fédérateur qui souhaite répondre aux besoins et aux aspirations de la société, en proposant un avenir pour tous et en donnant des outils concrets et rigoureux pour l'atteindre.

La SNDD est également une réponse concrète aux engagements internationaux du Maroc et une manière de conquérir la reconnaissance des bailleurs de fonds et de la communauté internationale pour un pays qui a compris et intégré à la fois les enjeux et complexités de la modernité et les aspirations des peuples à une gouvernance partagée et démocratique.

La stratégie nationale de développement durable a défini sept enjeux, qu'on peut considérer dans ce contexte comme des priorités nationales, que le Maroc doit adopter pour aboutir à un développement durable. Les modes de consommation et de production durable s'inscrivent dans l'enjeu 2 « Réussir la transition vers une économie verte.

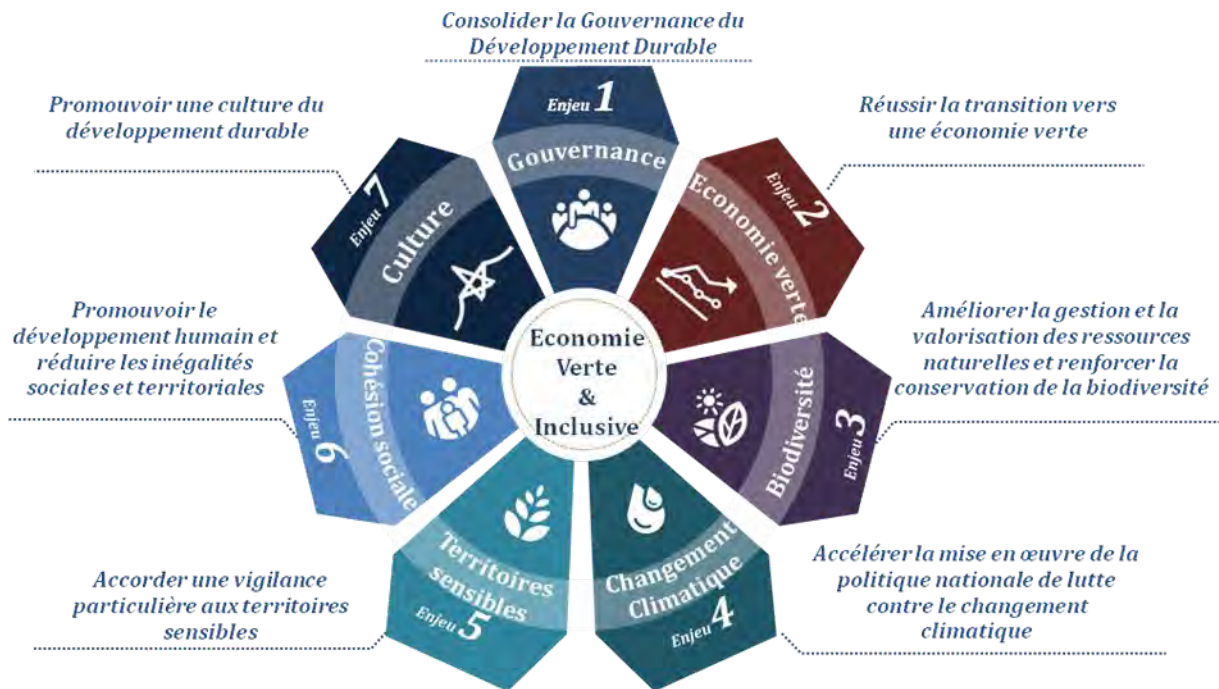


Figure 1. Les 7 enjeux de la Stratégie Nationale du Développement durable



Figure 2. Les axes stratégiques de l'enjeu 2 de la SNDD du Maroc

1.3.4. L'engagement du Maroc pour la lutte contre le changement climatique

Conscient de sa vulnérabilité et de l'urgence d'agir, le Maroc a affiché très tôt son engagement en matière de lutte contre le changement climatique à travers l'instauration des piliers d'une politique volontariste dans différents secteurs. Sa politique climatique vise l'atténuation des émissions des GES, la réduction de la vulnérabilité, l'anticipation des risques, l'adaptation de la population, des secteurs économiques et des milieux naturels...

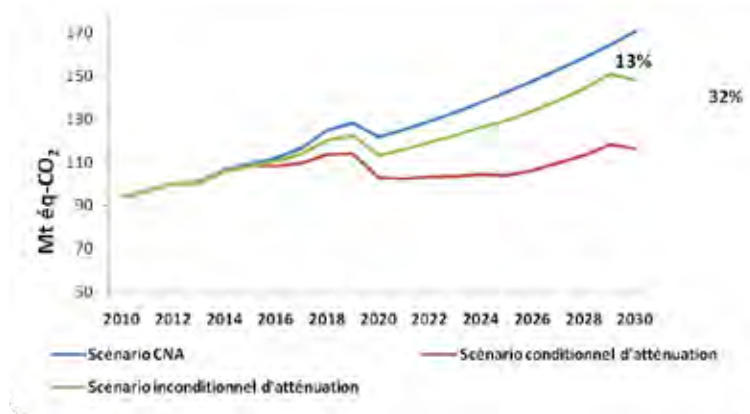
Le Maroc ambitionne dans sa politique climatique de poursuivre ses efforts de lutte contre le changement climatique dans le cadre d'une vision globale de développement durable (Stratégie de développement à faibles émissions de GES, NAMAs pour les secteurs de l'industrie, du bâtiment et de l'agriculture, Programme d'Action National d'Adaptation).

L'objectif est d'assurer la transition vers un développement faiblement carboné et résilient aux impacts négatifs du changement climatique, aspirant à contribuer aux efforts globaux de lutte contre ce phénomène.

En outre et pour la réalisation de la contribution nationale du Maroc (INDC), un large processus de concertation avec les parties prenantes a été engagé et a permis de passer en revue les politiques et programmes mis en place par le Maroc pour lutter contre le réchauffement climatique et de définir le niveau d'ambition que le Maroc souhaite adopter dans le cadre de son INDC aussi bien dans le domaine d'atténuation que de l'adaptation.

Objectifs de réduction

Objectif inconditionnel	Une réduction de 13% des émissions en 2030 par rapport aux émissions projetées à la même année selon le scénario « cours normal des affaires : CNA ».
Objectif conditionnel	Une réduction additionnelle de 19% conditionnelle à un appui international, ce qui porterait la réduction totale à 32% des émissions en 2030 par rapport aux émissions projetées à la même année selon le scénario « cours normal des affaires ».
Trajectoire escomptée	Les émissions estimées seront de l'ordre de 103 Mt éq-CO ₂ en 2020 et 103,8 Mt éq-CO ₂ en 2025, soit des réductions respectives de 16% et 27% par rapport aux émissions anticipées selon le scénario « cours normal des affaires » en 2020 et 2025.
Besoins financiers	L'atteinte de l'objectif conditionnel nécessite un investissement global estimé à environ 45 milliards de dollars américains entre 2015 et 2030.



Des objectifs pour renforcer la résilience

Les objectifs à l'horizon 2020 :

- Substitution des prélèvements (85 millions de m³/an) à partir des nappes surexploitées par des prélèvements à partir des eaux de surface ;
- Augmentation de la superficie actuelle sous irrigation localisée de 154 000 ha actuellement à 555 000 ha;
- Reconstitution des forêts sur 200 000 ha.

Les objectifs à l'horizon 2030 :

- Dessalement de 285 millions de m³/an pour l'alimentation en eau potable de plusieurs villes et centres;
- Réutilisation de 325 millions de m³/an d'eaux usées épurées;
- Construction de 38 nouveaux barrages;
- Raccordement au réseau d'assainissement en milieu urbain de 100%;
- Volume des eaux épurées de 100%;
- Économie de 2,4 milliards de m³/an d'eau en irrigation;
- Amélioration du rendement des réseaux d'eau potable et industrielle, avec un objectif de 80% comme moyenne nationale, de façon à économiser 120 millions de m³/an d'eau potable;
- Recharge artificielle des nappes avec un potentiel de 200 Mm³;
- Inventaire et traitement de tous les sites vulnérables aux inondations;
- Reconversion massive de l'irrigation de surface et par aspersion à l'irrigation localisée sur une superficie de 920 000 ha;
- Reconversion de près d'un million d'hectares de céréales vers les plantations fruitières qui sont de nature à protéger les espaces agricoles de toutes les formes d'érosion, notamment l'érosion hydrique;
- Traitement contre l'érosion de 1 500 000 ha (75 000 ha/an) sur une période de 20 ans, dans 22 bassins versants prioritaires.

II. Etat des lieux des modes de production et de consommation au Maroc

II.1. Analyse des modes de production au Maroc

Le Maroc a entrepris ces dernières années plusieurs politiques afin de mettre à niveau son économie et de restaurer sa compétitivité, dans le cadre d'une vision stratégique tous azimuts. Ce changement s'est opéré sur tous les aspects touchant les volets politique, institutionnel, social, économique mais surtout infrastructurel (chemins de fer, ports, aéroports, tourisme, transport...), boostés par des stratégies sectorielles et une dynamique de développement sans précédent.

Fort de ses atouts, notamment, en termes d'ouverture, de stratégies sectorielles et de stabilité socio-économique, le Maroc a su conserver son attractivité. Ainsi, selon la CNUCED, en 2013, le Maroc a été la deuxième destination des Investissements Directs à l'Etranger en Afrique du Nord et la cinquième en Afrique.

II.1.1. Caractéristiques et tendances de développement des secteurs de production

Les différents secteurs de production identifiés sont : le secteur primaire (activités liées à l'exploitation des ressources naturelles), le secteur secondaire (activités de transformation des matières premières) et le secteur tertiaire ou secteur des services.

a. Agriculture

Le secteur agricole est l'un des secteurs stratégiques de l'économie marocaine. Avec une contribution de **14% dans le PIB** national, l'agriculture remplit un rôle socio-économique crucial en offrant **43% des emplois** et en assurant des **revenus stables pour 80% de la population rurale**.

Sur une superficie totale de l'ordre de 71 085 millions d'ha, moins de 40 millions d'ha sont des terres à vocation agricole, pastorale et forestière. La superficie agricole utile (SAU) couvre 8,7 millions d'ha ; les forêts, 5,8 millions ; les nappes alfatières, 3,2 millions et les parcours, 21 millions d'ha.

La production agricole est encore dominée par les céréales qui continuent à couvrir une superficie variant entre 5 et 6 millions d'ha, soit plus de 60% de la SAU totale du pays. Les autres productions (plantations fruitières, légumineuses, cultures industrielles, maraîchères et fourragères) ne couvrent chacune d'elles qu'un faible pourcentage de la SAU, car la jachère y occupe encore près de 25% de la SAU.

La superficie agricole utile (SAU) du Maroc n'a pas cessé de s'étendre durant les dernières décennies, sous l'effet conjugué de la pression démographique, de la mécanisation et du désir d'appropriation des terres collectives et domaniales. Cependant, l'extension de la SAU s'est faite principalement aux dépens des terres de parcours collectifs, et des forêts, ce qui pose de sérieux problèmes d'érosion et de dégradation des sols.

Au Maroc, les **terres agricoles cultivées** ne représentent que **12%** de la superficie totale du territoire national **dont 13%** seulement sont mises en valeur **grâce à l'irrigation**, alors que 87% du potentiel est exploité en Bour et occupent environ 80 % de sa population rurale.

On dispose actuellement d'une SAU estimée à environ 9,2 millions hectares. Sur ces terrains, les **pratiques agricoles** sont majoritairement **traditionnelle et de subsistance**, basées sur la céréaliculture et dépendantes des précipitations.

En effet, dans les terres non-irriguées ('Bour'), les céréales, les légumineuses et les oléagineux occupent respectivement 70%, 3%, et 2% de ces superficies. La jachère demeure importante, avec près de 25%. La production céréalière peut varier de 100 millions de quintaux pour une année de bonne pluviosité (1995-96) à 18 millions de quintaux pour une année sèche comme la campagne 1994-95 et les rendements entre 17qx/ha et 4qx/ha.

L'agriculture pratiquée sur des terrains « Bour » est très vulnérable à la variabilité des précipitations. Cette variabilité, actuellement accentuée par le changement climatique, affecte incontestablement la productivité et la production agricole. Durant la décennie 2000-2010, une année sur deux était déficitaire en termes de cumul pluviométrique national par rapport à une moyenne de 364 mm/an, calculée sur une trentaine d'années.

La situation actuelle de l'agriculture marocaine reflète le résultat d'un nombre d'évolutions vécues, suite à des efforts et à des politiques qui se sont succédés. En particulier, trois grandes références ont marqué substantiellement cette évolution : le Code des Investissements Agricoles (CIA, 1969), la Stratégie 2020 de Développement Rural (SDR, 2000) et tout récemment le Plan Maroc Vert (PMV, 2009).

Les principaux impacts attendus du PMV à l'horizon 2020 sont :

- Cibler 1,4 million d'agriculteurs.
- Multiplier par 2,5 de la valeur ajoutée agricole.
- Créer 1,5 million d'emplois.
- Augmenter les exportations qui passeraient de 1,35 à 4,6 millions de tonnes (soit + 254 %).
- Mettre en place 1 500 projets dans le cadre de 16 Plans Agricoles Régionaux (PAR).
- Investir 147 milliards de DH dont 66,3 milliards de fonds publics.

Par ailleurs, la réalisation d'un certain nombre d'ouvrages hydrauliques, en réponse au déficit récurrent des apports hydriques, a permis le développement de l'agriculture irriguée qui occupe actuellement une position stratégique pour le secteur. La part des terres agricoles irriguées ne cesse d'augmenter, en tendance globale, durant les quarante dernières années. En effet, les terres irriguées qui ne représentaient que 10% de la SAU en 1974 ont atteint 19% en 2010. Environ 70% de ces terres sont équipées par l'état (REEM, 2014).

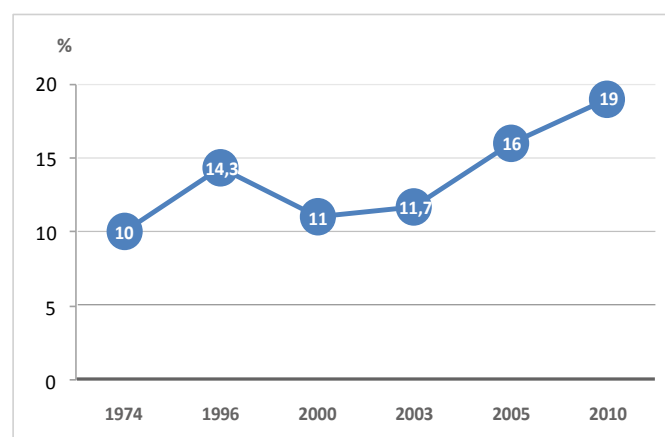


Figure 3. Evolution de la part des terres irriguées par rapport à la SAU totale (MAPM, 2012)

L'intensification et la modernisation de l'agriculture, en particulier dans le pilier II du PMV, s'accompagnent d'une utilisation croissante d'engrais.

En effet, le tonnage des engrais utilisé à l'échelle nationale passera de près de 900 000 tonnes à l'année de référence du PMV à plus de 1.6 millions de tonnes en 2020. La plupart des enquêtes et diagnostics réalisés montrent que cette utilisation se fait, dans la majorité des cas, sur la base de recettes empiriques qui se révèlent rarement être en adéquation avec la richesse du sol et les besoins réels de la culture et le niveau de production.

b. Elevage

Au sein du secteur agricole, la production animale ou l'élevage constitue également l'une des composantes importantes de l'économie agricole du Maroc. Ce secteur représente 1,8 million d'emplois et joue un rôle essentiel dans l'approvisionnement en matières premières de plusieurs secteurs agro-industriels (lait, viande, peaux, laine).

Pratiqué de manière extensive, le secteur de l'élevage voit sa production se tourner de plus en plus vers l'intensif. Il représente un patrimoine animal important, avec 24 millions de têtes dont 17,5 millions d'ovins, 5,5 millions de caprins, 2,7 millions de bovins, 180.000 de camélins, 160.000 de chevaux, ainsi qu'un secteur avicole extrêmement développé, qui se prête par excellence à l'export (Division des filières animales, MAPM. 2012).

Le secteur de l'élevage concerne environ 1,1 million de foyers ruraux et représente 25 à 42 % de la production agricole brute.

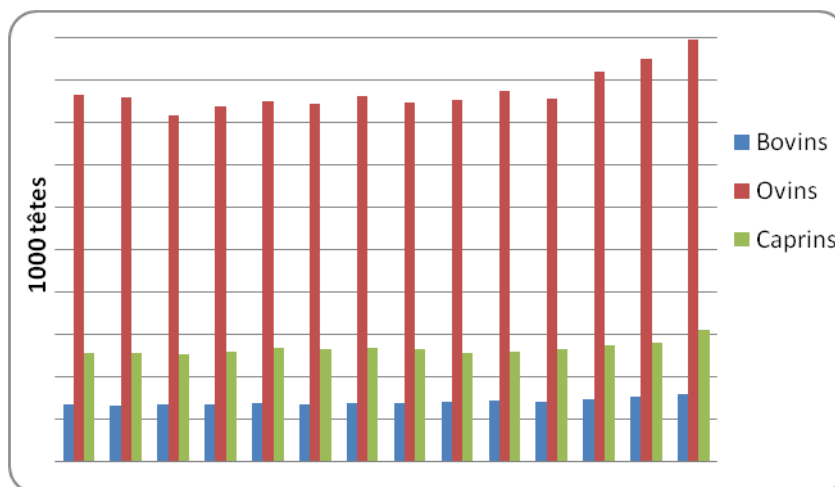


Figure 4. Evolution de l'effectif du cheptel (MAPM, 2014), (Source : REEM 2014)

Quant aux secteurs du lait et de la viande, ils ont enregistré, tant sur le plan de la production que pour celui du rendement, des augmentations régulières durant les 30 dernières années (entre 1980 et 2010). Ainsi, la production laitière a été presque multipliée par 3 en 30 ans. Rien qu'entre 2002 et 2012, la production laitière est passée de 1,1 à 2,5 milliards de litres.

La production de viande blanche et d'œufs a connu un développement spectaculaire durant les trois dernières décennies, pendant lesquelles elle a enregistré des taux de croissance annuels de 8% et 6% respectivement. En 2006, la production d'œufs a été de 3,8 milliards ; en 2012, elle a atteint près de 5 milliards, soit plus de 150 unités par habitant, dont près des 3/4 de la production sont fournis par l'élevage industriel.

Quant à la production de volaille, la production est passée de 310 000 tonnes en 2006, à près de 640 000 en 2012 (MAPM, 2012).

En ce qui concerne l'aviculture, la production de viande connaît une progression soutenue depuis 2006 et a atteint environ 550 000 tonnes en 2013, dont 86% est assuré par le secteur industriel. La production du secteur traditionnel ayant connu une stagnation autour de 50000 tonnes.

c. Pêche et aquaculture

Avec ses 3500 kilomètres de côtes, le Maroc dispose d'un patrimoine halieutique important qui lui confère le statut de « puissance halieutique ». La diversité biologique marine est riche en nombre d'espèces (plus de 7830 espèces) et en stocks et permet au Royaume de se positionner comme premier exportateur de poissons en Afrique et premier producteur de sardines au monde.

Les produits de la mer procurent au Maroc d'importantes entrées de devises. En effet, avec un chiffre d'affaires à l'export de 12 milliards de DH en 2013, les produits de la mer ont contribué pour 15% aux ventes globales à l'étranger et pour 55% à celles des produits alimentaires. Depuis longtemps, le secteur a bénéficié d'investissements conséquents aussi bien publics (ports) que privés (flottes de pêche, industries de transformation). Le secteur de la pêche contribue donc de manière significative à l'économie nationale : (2,3 % du PIB) et jouit d'un positionnement historique à l'export. Il contribue :

- ✚ **Au PIB** : 2 à 3 % en moyenne durant les 10 dernières années. La stratégie Halieutis ambitionne d'atteindre un PIB de 21,9 Mds de DH en 2020 contre 8,3 Mds de DH en 2007.
- ✚ **A la balance commerciale** : avec un chiffre d'affaires à l'export de 13,2 Md DHS, le secteur de la pêche assure 10 % des exportations totales et 50 % des exportations agroalimentaires (1,2 Mds de DH en 2007 et objectifs de 3,1 Mds de DH en 2020. Le Maroc occupait en 2007 3,3 % du marché mondial et ambitionne de passer à 5,4 % en 2020).
- ✚ **A l'emploi** : 170 000 emplois directs (dont environ 61 650 dans l'industrie et l'aquaculture) ; 490 000 emplois indirects ; 3 millions de personnes vivent du secteur.

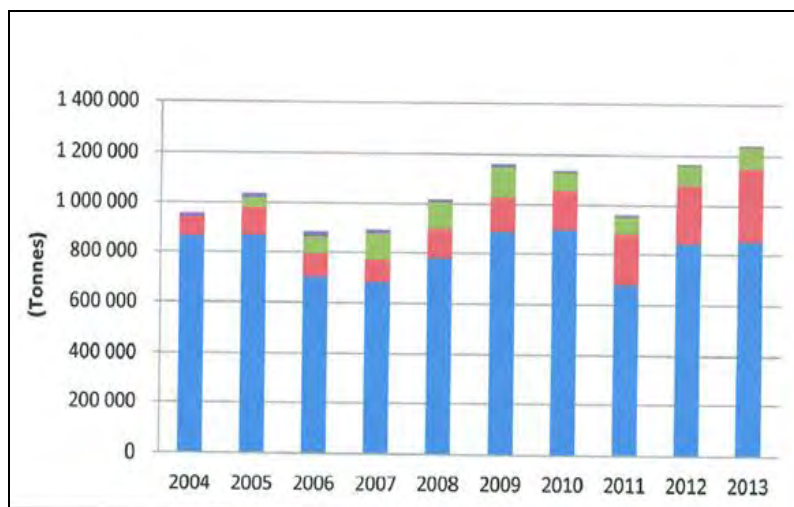


Figure 5. Production halieutique en poids (MAPM, 2014), (Source, REEM 2014)

La production provient à 72% de la pêche côtière et artisanale. 37% de la flotte nationale est concentrée dans l'Atlantique Sud. Elle représente 49% des captures en volume et 64% des captures en valeur. Par contre, 22% de la flotte nationale opère en Méditerranée avec 7% en poids et 6% en valeur.

La transformation des produits de la mer est assurée par 414 unités qui exportent presque la totalité de leur production vers l'Europe.

En 2012, l'investissement réalisé dans l'industrie de pêche s'est situé à 379 millions de dirhams et a généré 286 emplois permanents et 2548 emplois saisonniers.

d. Mines et carrières

Les carrières sont classées parmi les unités industrielles et commerciales les plus importantes notamment en zones rurales. Celles-ci génèrent de l'emploi suite à la mobilisation de la main d'œuvre locale et permettent des rentrées financières importantes au profit des collectivités locales. Elles permettent également d'approvisionner le marché marocain en matériaux de construction qui connaît une demande croissante vu la dynamisation du secteur du bâtiment, et des travaux publics grâce à la programmation de grands projets (port Tanger Med, programmes azur, autoroutier, villes sans bidonvilles...).

Les carrières sont dispersées sur l'ensemble du Royaume. Elles sont gérées par différentes sociétés privées. Les carrières sont de différentes natures : on trouve les carrières de sable, les carrières de calcaires, d'argiles et celles alluvionnaires exploitent les principaux lits des oueds (Tensift, Tassaout, Souss, etc.).

Les carrières telles qu'elles ont été inventoriées en 2012 sont au nombre de 1885 unités, réparties d'une manière assez homogène dans les différentes régions du pays, avec une concentration relative au niveau des régions de Meknès-Tafilalet (15%) et de Marrakech-Tensift-Alhaouz (8%). Les matériaux exploités sont divers avec une majorité en gravettes (34%) et marbre (15%). L'analyse de la nature juridique des terrains montre que plus de la moitié (57%) des carrières sont sur des terrains privés, 16% sont localisées sur le domaine public hydraulique.

Le secteur minier constitue une composante essentielle dans l'économie nationale notamment pour les phosphates. Le contexte géologique favorable a permis depuis plusieurs siècles le développement d'une activité minière dans de nombreuses régions du Royaume. Son poids peut être apprécié à travers :

- ✚ Sa contribution à hauteur de 10 % dans le PIB (industrie de transformation incluse) ;
- ✚ Les recettes importantes qu'il génère au niveau des exportations (30 % en valeur et 75 % en volume) et ses retombées bénéfiques sur le développement régional et rural (13,6 Mds de DH d'investissements réalisés ; 40 175 employés). L'industrie minière est parfois l'activité économique majeure dans des zones enclavées ;
- ✚ La production minière a atteint 29,1 millions de tonnes en 2007 (dont 27,1 millions tonnes de phosphates bruts), contre 23,3 millions tonnes en 1999 enregistrant une hausse de 26 % ;
- ✚ Le chiffre d'affaires du secteur a atteint 72,6 Mds DH (dont 53,8 Mds de DH réalisés à l'exportation), contre 19,7 Mds de DH en 1999.

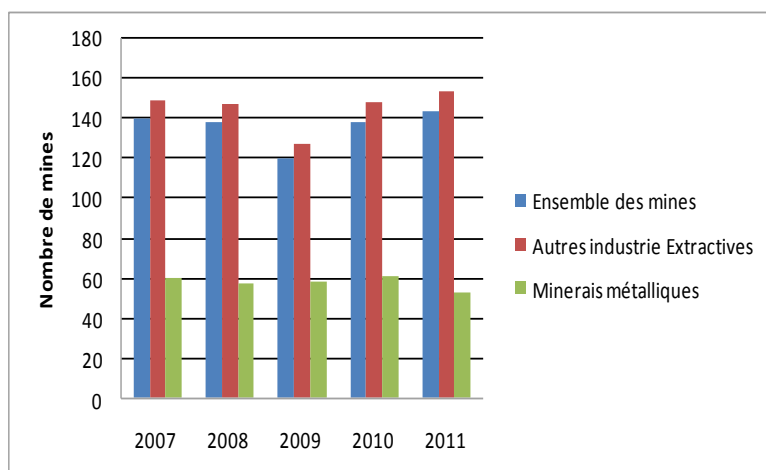


Figure 6. Evolution du nombre de mines (MEM, 2012)

La production minière est passée de 23,3 millions tonnes en 1999 à 33,9 millions de tonnes en 2012 (dont 27,1 millions tonnes de phosphate brut), enregistrant ainsi une progression de 45,5% (fig. 11). Aussi, le chiffre d'affaires du secteur est passé de 19,7 milliards de DH en 1999 à 64,5 milliards de DH en 2012 (dont 53,8 milliards DH réalisés à l'exportation), soit une augmentation de 227,4%.

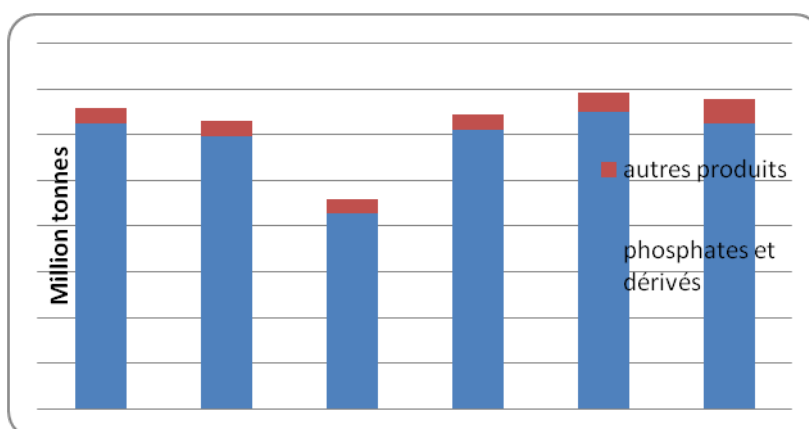


Figure 7. Evolution de la production minière (MEM, 2012)

La stratégie de relance industrielle à grande échelle table sur un programme d'investissements de 115 milliards de dirhams à l'horizon 2020 dont 30% pour des projets miniers (nouvelles mines et laveries).

Quant à la stratégie de développement du secteur minier, arrêtée en concertation avec la profession, elle repose sur des objectifs ambitieux à l'horizon 2025 visant près du triplement du Chiffre d'affaires du secteur à plus de 15 Milliards de Dirham, la multiplication par 10 du volume d'investissement dans l'exploration et la recherche minière à près de 4 Milliards de Dirhams et le doublement des emplois générés par le secteur à plus de 30 000 emplois directs.

e. Industrie

Du fait que le Maroc dispose de potentialités importantes son secteur industriel est la locomotive de sa croissance économique. En effet, bénéficiant d'une proximité du marché européen et d'un environnement en constante amélioration, le pays s'est lancé depuis l'indépendance dans d'importants investissements afin de développer son secteur industriel et de le placer au cœur de sa stratégie économique.

Diverses réformes ont été mises en place pour renforcer les potentialités dont dispose le pays. Ce renforcement est passé par la promulgation de la charte de l'investissement et du code du commerce, la refonte du code des douanes et des impôts indirects, l'institution des tribunaux commerciaux et particulièrement par le lancement en 2005 de la stratégie industrielle « Emergence » qui a été renforcée en 2009 par le Pacte National pour l'Emergence Industrielle (contrat programme 2009-2015).

Ce pacte a été accouplé lui-même aux Plateformes d'Excellence Industrielles Intégrées (P2I) et il a été succédé par le Plan d'Accélération pour la période 2014-2020. A travers la multiplication des réformes dans le secteur industriel, le Maroc a souhaité passer à la vitesse supérieure et réaliser un progrès progressif et notable dans son économie.

Le secteur industriel a représenté environ 28,5%⁸ du PIB national en 2013⁹ ; il est caractérisé par une forte concentration géographique. En effet, l'axe central formé de Casablanca-Mohammedia abrite près de 31% des établissements industriels et pèse environ 47% de la production pour l'année 2012. En termes d'emploi, la région se place en tête de liste avec près de 36% de l'emploi total suivie par la région Tanger-Tétouan qui emploie environ 18% pour une production avoisinant 7%¹⁰. Il importe de signaler qu'en 2012, le nombre total des entreprises industrielles a avoisiné 7680, enregistrant une très légère baisse par rapport à l'année précédente. En revanche, le total de l'effectif a connu une évolution et a avoisiné 577.980 employés.

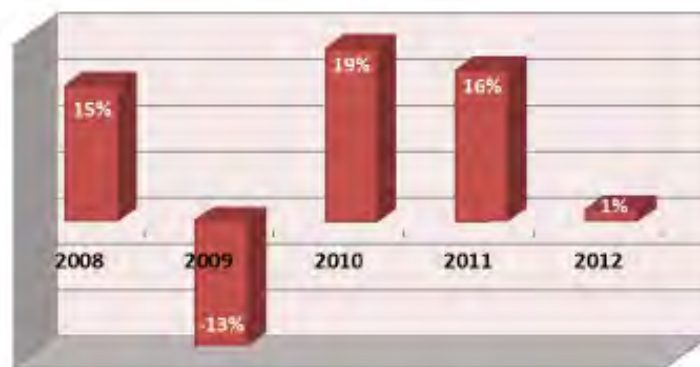


Figure 8. Evolution de la production industrielle au Maroc (2008-2012) (Source : OMI)

Le nombre total d'entreprises a atteint un pic en 2010, avec 8060 unités industrielles. Cet effectif a régressé en 2011 pour atteindre 7970 (OMI, 2011). Le nombre d'actifs dans l'industrie a connu de grandes fluctuations depuis 1999.

⁸ Source : Banque mondiale

⁹ 30,3% en 2012.

¹⁰ Source : OMI

Son évolution a enregistré un minima en 2005 avec 445 000 employés et un maxima en 2003 avec 493 000 actifs. En 2010, le nombre d'employés s'élevait à 480 000¹¹.

Le secteur est caractérisé par la prédominance des micros, petites et moyennes entreprises dont la part est évaluée en moyenne à 92% du total des établissements industriels. 77% de ces entreprises emploient moins de 50 personnes, 15% emploient entre 50 et 200 personnes et seulement 8% emploient plus de 200 personnes. La production industrielle a connu un fléchissement de 13% en 2009 par rapport à l'année précédente, résultant principalement de la crise économique, pour se redresser à partir de l'année 2010.

La valeur ajoutée industrielle a connu une évolution considérable en 2010 avoisinant 18% par rapport à l'année 2009, et l'emploi industriel a également suivi la même tendance connaissant une évolution de 6% en 2010.

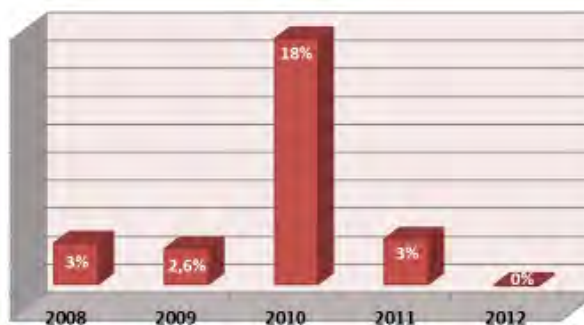


Figure 9. Evolution de la valeur ajoutée industrielle (2008-2012) (Source : OMI)

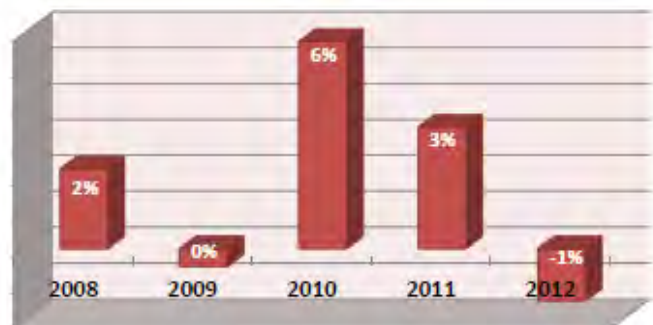


Figure 10. Evolution de l'emploi industriel (2008-2012) (Source : OMI)

Le secteur de l'industrie peut être subdivisé en cinq sous-secteurs principaux : industries **agro-alimentaires** (1933 entreprises), des industries **textiles et de cuir** (1952 entreprises), des **industries chimiques et para-chimiques** (2296 entreprises), des **industries mécaniques et métallurgiques** (1582 entreprises) et des **industries électriques et électroniques** (190 entreprises).

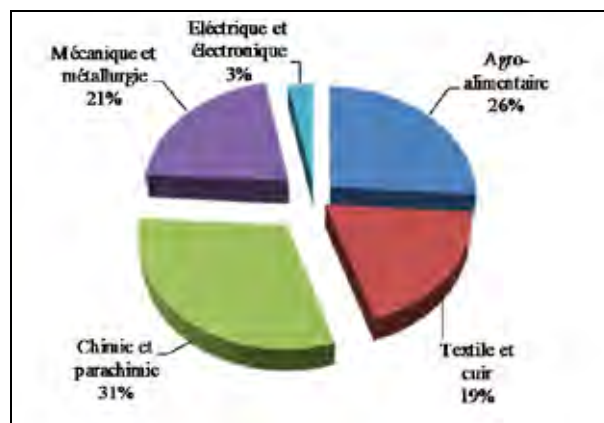


Figure 11. Répartition des différents secteurs de l'industrie¹²

Longtemps dominé par les industries agroalimentaires, du textile et du cuir, le secteur industriel s'est diversifié et ses diverses filières ont connu une évolution non négligeables, notamment la chimie et la parachimie, ainsi que l'automobile.

¹¹ Rapport sur l'état de l'Environnement au Maroc, 2015.

¹² Source : Ministère de l'industrie, du commerce et des nouvelles technologies, 2013.

Cette dernière a connu sur les 5 dernières années un fort développement sur les deux fronts « Equipementiers » et « Constructeurs », principalement en raison de l'implantation du site d'assemblage de Renault.

Les investissements dans le secteur industriel restent globalement stables. Même si le Royaume a établi une série d'actions visant la promotion des investissements dans le secteur, cet axe reste à renforcer afin d'attirer des investissements plus importants, notamment via l'Agence Marocaine de Développement des Investissements (AMDI) qui soutient le secteur industriel dans son processus de mise à niveau à travers des actions de commercialisation de l'offre du Maroc en matière d'investissement.

En termes de productivité apparente du travail, une amélioration a été enregistrée notamment dans le secteur des industries chimiques et parachimiques et celui des industries métalliques et mécaniques. L'amélioration de la productivité apparente du travail pour le secteur de l'industrie est représentée dans le schéma ci-dessous, pour la période allant de 1990 à 2006 :

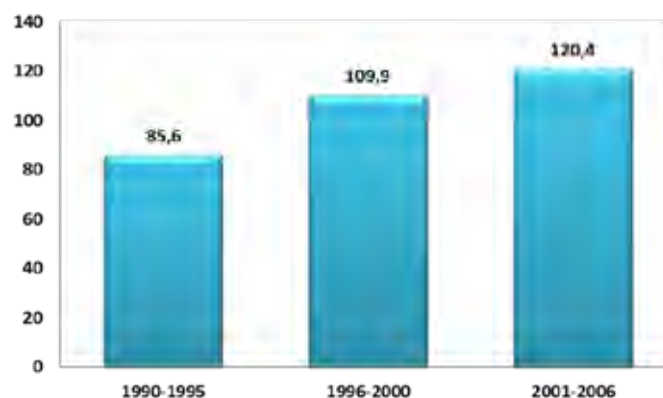


Figure 12. Evolution de la productivité apparente du travail dans le secteur industriel au Maroc¹³

f. Bâtiment et construction

Le secteur de la construction représente une locomotive pour le développement durable du Maroc dans la mesure où il crée de la richesse, génère de l'emploi, mobilise l'épargne des ménages et stimule des effets d'entraînement sur d'autres industries (Ciments, produits métallurgiques, produits sanitaires, produits miniers...). Il a contribué, en 2010, au PIB national à hauteur de 6,5%, a mobilisé plus d'un million d'emplois et a généré un encours de crédits immobiliers d'environ 200 milliards de Dhs¹⁴.

Les investissements liés à la construction et au BTP

Les investissements, qui sont en majorité liés à la construction de logements, représentent 53% de l'ensemble des investissements de la Nation. Les investissements dans le secteur du BTP sont passés de 49,1 MMDH à 139,6 MMDH entre 2000 et 2013, soit une hausse globale de 184%. Ces investissements, qui sont en majorité liés à la construction de logement, représentent 53% de l'ensemble des investissements du pays.

¹³ Source: Tableau de bord sectoriel de l'économie marocaine, Ministère de l'Economie et des Finances, 2008

¹⁴ NAMA Habitat

Tableau 1. Evolution des investissements publics dans le BTP au cours de la période 2000-2014¹⁵.
(Chiffres en Milliards de DH)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
FBCF	102,2	105,9	112,3	120,4	133,4	149,1	165,3	192,6	227,5	226,2	234,4	246,4	258,9	263,3
FBCF-BTP	49,1	56,1	58,9	62,5	68,6	74,5	81,8	97,5	111,7	113,6	120,9	129,2	135,3	139,6
Consommation de ciment (MT)	7,2	7,5	8,1	8,5	9,3	9,8	11,4	12,8	14,1	14,5	14,6	16,1	15,9	14,9
Encours des crédits d'habitat	28,2	32,0	35,8	40,2	45,9	57,2	81,9	120,0	153,2	173,1	188,2	207,4	220,0	230,5

Un autre indicateur qui montre l'évolution rapide en matière de construction de logements et d'infrastructures est celui de la consommation du ciment. Cette consommation est passée d'un total de 104 MT entre 1990 et 2003, à 147,1 MT entre 2004 et 2014, soit une hausse de 41,4%. Sur les mêmes périodes, la production en logements est passée de 1 058 900 à 1 235 500, soit une hausse de 16%.

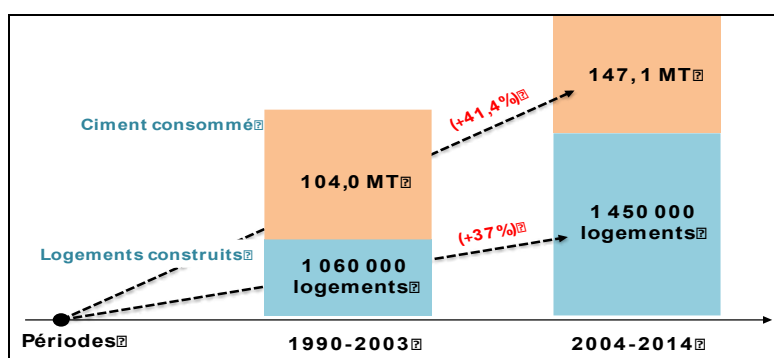


Figure 13. Évolution de la consommation du ciment et de la production de logements entre 1990 et 2014
(Sources : HCP, APC)

Le parc de logements

Le parc de logements au Maroc est en pleine croissance. Sa taille en milieu urbain est passée de 3,95 millions d'unités à 5,40 millions d'unités entre 2004 et 2014, soit une hausse globale de 37%. Par ailleurs, pour l'ensemble de la période 1961-2014, on enregistre une moyenne annuelle de la densité urbaine de 51,92 personnes par km². C'est en 2014 qu'on enregistre le plus haut niveau (75,05) et c'est en 1961 qu'on enregistre le plus bas niveau (28,43). Alors que la densité rurale, pratiquement invariable, n'est que de l'ordre de 18 hab./km².

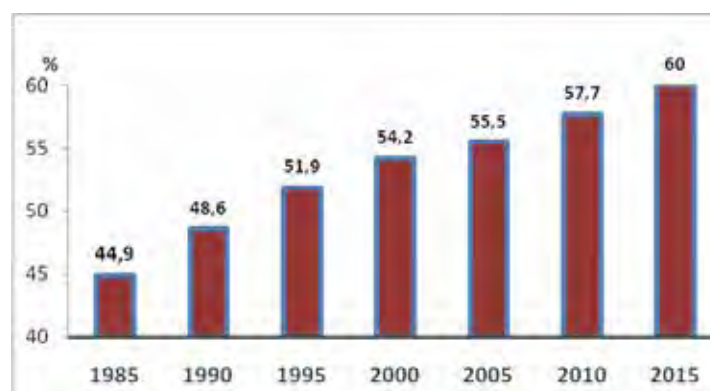


Figure 14. Taux d'urbanisation de la population (HCP, 2011)

¹⁵ Source : HCP, Bank AL Maghrib

Le taux d'urbanisation au Maroc est estimé en 2013 à environ 59,2% après avoir été seulement de l'ordre de 29,2% en 1960 et 42,8% en 1982. Si cette tendance régulière à la hausse se maintient, le taux d'urbanisation pourrait atteindre 62% en 2020.

En terme d'extension du domaine bâti, le nombre des communes et centres urbains est passé de 250 en 1982, à 370 en 1994 pour atteindre 1503 en 1999 dont 221 communes urbaines et 1282 rurales. Il est à signaler que presque toutes les communes rurales disposent d'au moins un centre urbain.

Par ailleurs, le marché immobilier marocain connaît depuis plusieurs années une croissance sans précédent boosté par une urbanisation intensive (70.000 ha ouverts à l'urbanisation selon les plans d'aménagement de 2010), une pression démographique et des flux migratoires importants (près de 35% de la croissance urbaine), une évolution positive continue du pouvoir d'achat et la forte volonté des pouvoirs publics de combler le déficit en logements (ce déficit de 1,2 millions d'unités en 2000 a été réduit à 840 000 unités en 2010 et sera porté à 400 000 en 2016 selon les prévisions des pouvoirs publics).

Selon les projections du CERED¹⁶, le nombre de ménages dans le milieu urbain passerait à 6,33 millions en 2026. Ainsi, les besoins annuels qui découlent de l'accroissement démographique en milieu urbain sont estimés à 2,03 millions de logements entre 2011 et 2026.

Dans l'hypothèse d'une résorption du déficit à l'horizon 2026, il faudra assurer une cadence moyenne de construction de 181 866 logements par an.

g. Tourisme

Les nombreux atouts et potentialités du Maroc lui ont permis de devenir une destination touristique fortement prisée. Avec des paysages contrastés et variés (3500 km de côtes, montagnes, déserts...) et un riche patrimoine culturel (villes impériales, médinas, gastronomie et artisanat), le Maroc constitue une expérience touristique unique et diversifiée à seulement 2 h. 30 de vol des principales villes européennes.

Le secteur touristique représente environ 12% du PIB. Le secteur offre 500 000 emplois directs, ce qui correspond à près de 5% du volume global de l'emploi. Les recettes générées par les non-résidents ayant séjourné au Maroc se chiffrent à 57,5 milliards de dirhams en 2013. Elles représentent 30% des exportations des biens et services.

Les résidents marocains à l'étranger représentent plus de 47% des arrivées touristiques.

L'activité touristique s'est certainement développée à travers le renforcement de la capacité d'hébergement qui a atteint 1086 établissements classés en 2011, soit 164 612 lits, alors qu'elle n'était en 2004 que de 119 157 lits dont 53 257 lits (45%) pour le tourisme balnéaire. Cela a permis d'accueillir au cours de l'année 2011, 9,3 millions de touristes dans les hôtels classés, soit 16 millions de nuitées. En 2012, environ 18 millions de nuitées ont été réalisées avec plus de 10 millions de touristes.

¹⁶Centre d'Etudes et de Recherches Démographiques

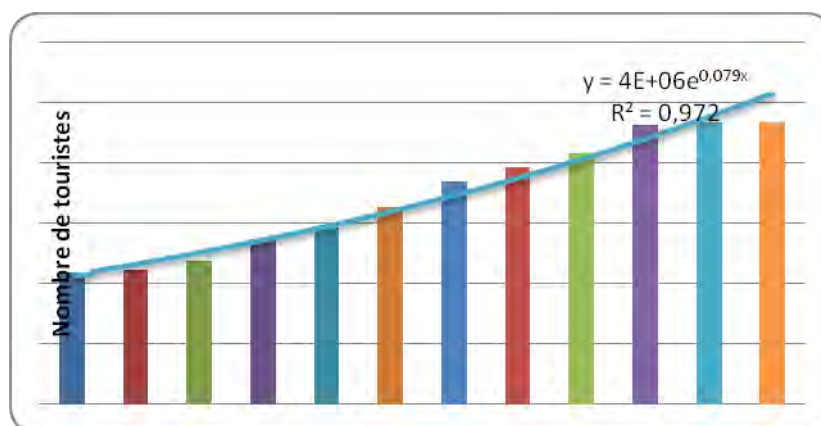


Figure 15. Evolution du nombre de touristes (Ministère du Tourisme, 2013)

h. Transport

Le secteur du transport et de la logistique est un secteur porteur pour l'économie nationale avec 100.000 emplois directs et une contribution de 5% au PIB pour l'ensemble de la filière logistique dont 3% pour le chargement et le transport soit 9% de la valeur ajoutée du secteur tertiaire.

Le transport routier au Maroc est le principal mode de transport intérieur. Il emploie 80% de la main-d'œuvre du secteur du transport tous modes confondus. Il assure 90% de la mobilité des personnes et 75% des flux de marchandise hors phosphate, sur un réseau routier long de 57500 Km dont 32.100 revêtus. Ce réseau comprend 800 km d'autoroutes ainsi que 6000 ouvrages dont 56% de ponts et 35% de dalots. 50 millions de kilomètres sont parcourus chaque jour par un parc de 1,5 million de véhicules.

Le parc des véhicules en circulation augmente chaque année, encouragé par la libéralisation des importations et par une baisse relative des prix. En 2013, on dénombrait 2 315 000 véhicules légers et 933 000 véhicules utilitaires en circulation. Cela représente 1 véhicule pour 10 personnes en moyenne.

Tableau 2. Evolution du parc de véhicules¹⁷

Années	Année 2005	Année 2006	Année 2007	Année 2008	Année 2009	Année 2010	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Variation 2013/2012
Motocyclettes	23227	24130	25377	26821	28784	31353	33765	36141	38792	7%
Véhicules De Tourisme	1477330	1551527	1642348	1741224	1864805	1976172	2083710	2202743	2314826	5%
Véhicules Utilitaires	535772	570964	616335	668159	731269	783479	836598	885518	932803	5%
Total	2036329	2146621	2284060	2436204	2624858	2791004	2954073	3124402	3286421	5%

De son côté, le chemin de fer, long de près de 2000 km, assure, chaque année, le transport de plus de 30 millions de tonnes de marchandises et d'un million de voyageurs.

¹⁷ Source : Ministère de l'Équipement et du Transport

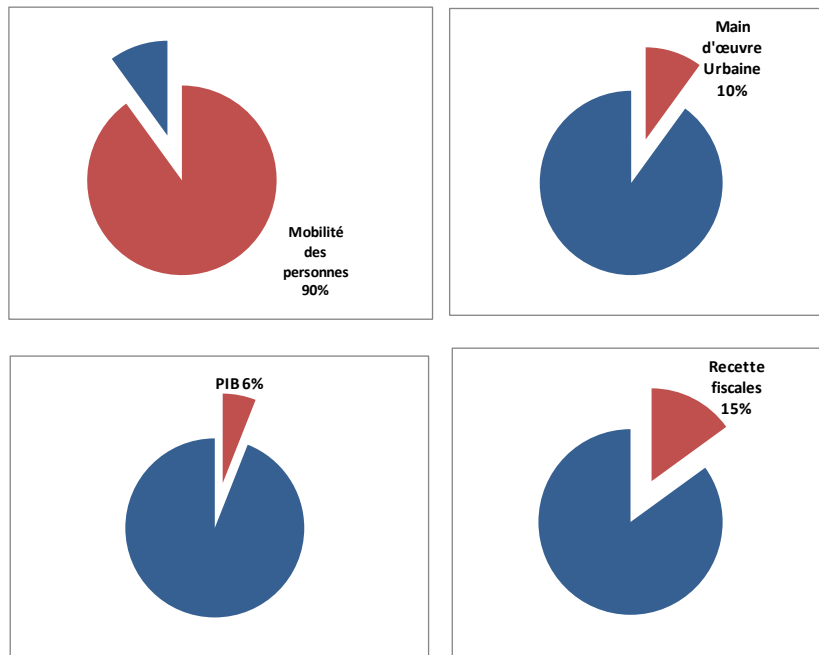


Figure 16. Importance du secteur Transport au Maroc

Par ailleurs, le Maroc dispose d'une quinzaine d'aéroports à vocation nationale et internationale qui assurent annuellement le transport de 7 millions de voyageurs et par lesquels transitent 51 millions de tonnes de fret. Il dispose aussi de 27 cités portuaires et de 30 ports auxquels s'ajoutera prochainement le port de Tanger-Med ; ceux-ci assurent un trafic de près de 60 millions de tonnes de fret et le transport de 4 millions de personnes¹⁸.

a. Énergie

Au cours des dernières années, l'économie marocaine a été portée par une croissance moyenne annuelle de 5 %. Le développement du pays s'accompagne d'une forte industrialisation, d'une croissance démographique élevée et de l'augmentation de la population citadine. Ces facteurs ont un impact direct sur la consommation d'énergie.

Demande énergétique de la population

Les principaux postes de consommation des ménages sont le transport, la production de chaleur (eau chaude sanitaire, chauffage, etc.) et l'électricité dite « spécifique » (appareils électroménagers électriques et éclairage). La demande en énergie des ménages constitue une importante force motrice de changement. En effet, l'augmentation de la population et l'accroissement de son niveau de vie entraînent inexorablement une augmentation de la demande énergétique au Maroc.

Demande énergétique des secteurs productifs

L'augmentation de l'activité des secteurs productifs (Industrie, Agriculture, Travaux Publics et Bâtiments, Tourisme, Transport, Pêche, Mines, artisanat, etc.) est à la base de l'évolution positive de l'économie marocaine constatée ces dernières années. Cet accroissement de l'activité a entraîné une augmentation de la demande énergétique.

¹⁸Fédération du transport CGEM

Modes de consommation

Le changement des modes de consommation est aussi une force de changement du secteur énergétique. Il est avéré que le développement de la société marocaine et de l'urbanisation a créé de nouveaux besoins (climatisation, électroménager, etc.) et de nouvelles activités. De plus, les besoins en mobilité des populations a fortement augmenté. Tous ces changements ont eu un impact sur la consommation énergétique.

La figure suivante illustre les besoins prévisionnels à l'horizon de 2030 :

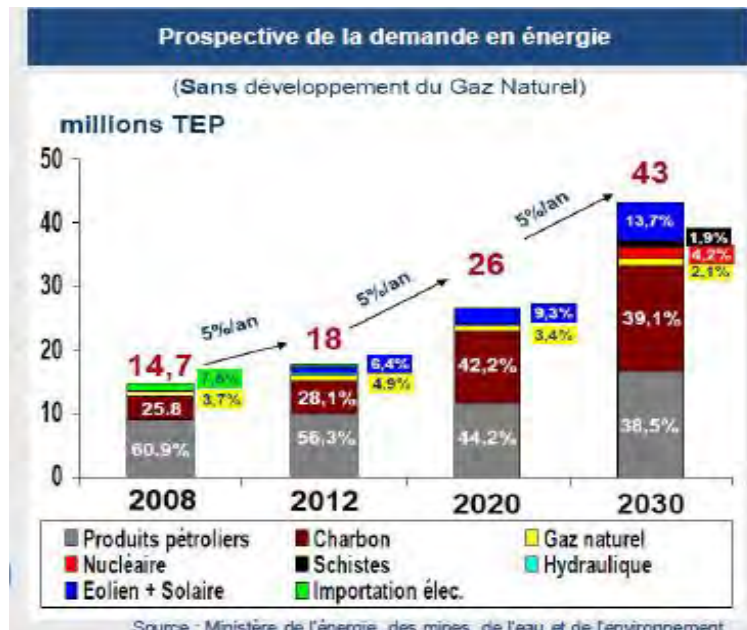


Figure 17. Prospective de la demande en énergie à l'horizon de 2030¹⁹

Le pétrole et le charbon représentent 90 % des sources d'énergie consommée. Cela est peu durable tant en termes de pollution et d'émissions de CO₂, que sur un plan économique puisque ces produits énergétiques sont subventionnés par la caisse de compensation. La facture énergétique représente jusque 11 % du PIB (2011) et 52,6 % des exportations.

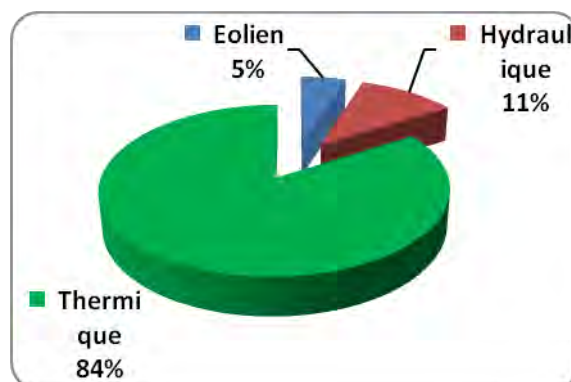


Figure 18. Sources énergétiques (Source : Département de l'Énergie et des Mines)

¹⁹ Source : Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc – Juin 2011

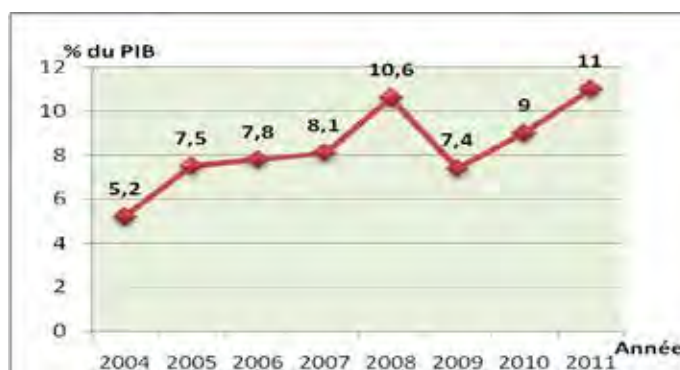


Figure 19. Evolution de la facture énergétique en % du PIB (Source : SNDD, 2014)

Cependant, le Maroc est un pays importateur d'énergie. En 2012 et 2013, il a importé respectivement l'équivalent de 106 613 et 102 496 millions de dirhams, ce qui représente respectivement 27,6% et 27,0% de la valeur totale des importations. La production d'électricité reste dominée par le thermique qui assure 90% de la production totale.

Dans le but de réduire la dépendance du Maroc vis-à-vis de l'extérieur, un Plan Solaire a été lancé en 2009, il s'appuie sur un potentiel estimé à plus de 20 000 GW.

II.1.2. Enjeux environnementaux et impacts sur les ressources naturelles

L'analyse des pressions liées aux secteurs de production permet d'identifier les impacts générés notamment en termes de consommation des ressources en eau, énergie ou espace, de pollution des milieux naturels à cause des différents rejets (solides, liquides ou gazeux) et aussi d'émissions de gaz à effet de serre.

a. Consommation des ressources en eau

Agriculture : Outre la question de la qualité de l'eau, la ressource en eau reste encore très sollicitée par l'activité agricole. En effet, les volumes d'eau consommés par l'irrigation représentent la grande partie des volumes totaux consommés et atteignent **85%** des ressources disponibles. Les besoins du secteur sont très conséquents du fait que 85% des terres agricoles sont encore mises en valeur en Bour.

La surexploitation de la ressource s'explique par le type d'irrigation pratiqué, le système gravitaire, qui est peu économe en eau. Le taux de gaspillage est estimé à environ 40% du volume utilisé. Aux questions de rareté et de gaspillage, s'ajoutent des formes de pollutions et de dégradation de la ressource, en rapport avec les activités agricoles, qui commencent à devenir préoccupantes²⁰.

Industrie : L'industrie est un gros consommateur d'eau (81 % de la consommation d'eau de mer, 14 % de la consommation d'eau douce de surface). Le secteur chimique et parachimique a nécessité, par exemple, en 2001, l'équivalent de 1,05 milliard de m³ pour les besoins de production. Les industries du textile et du cuir ont consommé cette même année 23 Mm³, alors que les industries Mécanique/Métallurgique et Electrique/Electronique toutes confondues ont consommé 2,1 Mm³ (REEM 2014).

²⁰ NAMA agriculture

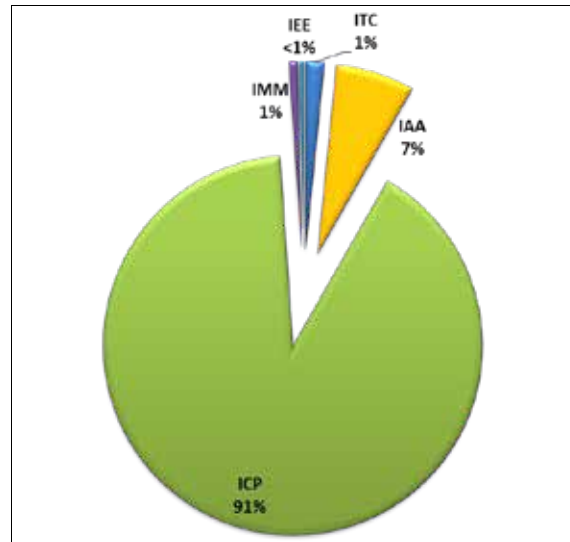


Figure 20. Répartition de la consommation en eau (en million de m³), 2012.

Tourisme : L'exploitation d'infrastructures touristiques entraîne l'utilisation de ressources non renouvelables ou précieuses, comme l'eau douce : les touristes consomment parfois 10 à 15 fois plus d'eau par jour que les populations locales. La fréquentation touristique se fait en été augmentant ainsi la demande pour l'eau au moment où cette ressource est comptée. L'activité touristique requiert beaucoup d'eau : remplissage des piscines, arrosage des terrains de golf et des espaces verts notamment.

b. Consommation énergétique

Agriculture : Le secteur agricole représente une part non négligeable de la consommation énergétique nationale, en raison de l'utilisation de systèmes d'irrigation, de tracteurs et moteurs, de séchoirs et de bâtiments d'élevage modernes (blocs de traite dans l'élevage bovin, climatisation et chauffage dans l'aviculture, matériels d'alimentation). S'ajoutent les consommations indirectes d'énergie, résultant de l'utilisation d'intrants (engrais, aliments du bétail) et l'incidence énergétique des investissements en bâtiments et matériels. Outre son impact sur la qualité environnementale du territoire rural, la consommation énergétique réduit fortement la compétitivité économique du secteur agricole marocain et augmente les charges d'exploitation des producteurs agricoles.

La consommation d'énergie du secteur agricole est assez importante ; elle oscille entre 15 et 20 Tep/MDH durant la période 2004-2011. Les besoins énergétiques de ce secteur sont assurés en majorité par les énergies fossiles (gasoil et essence pour 57 %, butane et propane pour 28 %) et en dernier lieu l'électricité pour 15 % des besoins.

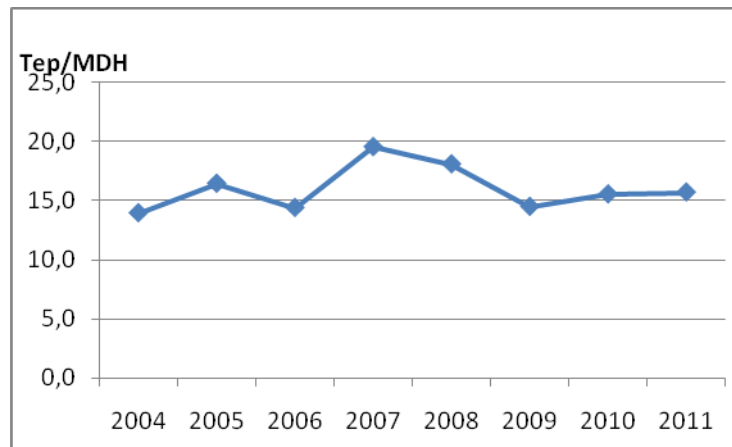


Figure 21. Consommation de l'énergie dans l'agriculture (MAPM, 2012)

La consommation énergétique dans le secteur agricole a connu une croissance de 17 % entre 2007 et 2010, soit une hausse de 6 % par an, cela seulement deux ans après le démarrage du Plan Maroc Vert. Cela est d'autant plus inquiétant que les directives de la nouvelle stratégie agricole prévoient notamment une augmentation de 53 % de la mécanisation, de 350 % de l'irrigation localisée ou bien encore de 78 % de l'usage d'engrais. Ainsi, les besoins énergétiques pour l'agriculture auront tendance à augmenter tout en générant des impacts négatifs sur la facture énergétique nationale (chiffrée à 19 millions de DH à fin mars 2011).

Le programme d'efficacité d'eau d'irrigation accroît la demande en énergie.

Il en résultera une augmentation des impacts négatifs sur l'environnement - émissions de gaz à effet de serre et pollution atmosphérique-, sachant que le secteur agricole est déjà **la deuxième source d'émissions de gaz à effet de serre au Maroc**.

Toutefois, le potentiel énergétique de la biomasse au Maroc, y compris les résidus des cultures et les déchets de l'agro-industrie, a été estimé à 950 MW (www.siem.ma). Un gisement énergétique important qui peut être exploité pour couvrir notamment une partie des besoins énergétiques du secteur agricole.

Industrie : L'industrie représente 23% des consommations d'énergie. En effet, le développement industriel impacte l'énergie en termes de localisation de la demande énergétique sur le territoire et donc de localisation des infrastructures énergétiques nouvelles. Les activités industrielles sont aussi considérées aussi de gros consommateurs d'eau et de matières premières.

Le secteur industriel représentait, en 2006, 45 % de l'électricité consommée par les clients de l'ONE. En 2009, la part de l'électricité consommée par le secteur industriel était de 38 %. La consommation d'électricité du secteur a cru de 7,8 % en moyenne par an entre 2001 et 2007.

Bâtiment et construction : Le secteur de l'habitat est l'un des secteurs fortement consommateur d'énergie ; il représente, environ 36% de la consommation énergétique totale du Maroc (29% pour le résidentiel et 7% pour le tertiaire). La consommation énergétique primaire dans le secteur résidentiel a atteint en 2012, 3245 kTep et près de 25% de la consommation énergétique nationale.

De 2004 à 2011, la consommation finale énergétique du secteur résidentiel est passée de 1413 ktep à 2075 ktep, soit une progression de 47 % sur la période considérée et un taux de

croissance moyen de l'ordre de 5,7%/an. Cette croissance résulte de l'évolution démographique (le nombre des ménages a augmenté de 16,42%) mais également de celle de la consommation unitaire d'énergie par ménage.

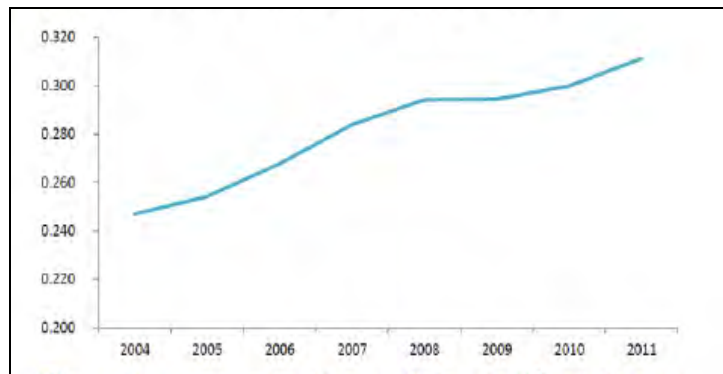


Figure 22. Consommation unitaire de l'énergie par ménage en tep/ménage

L'énergie consommée dans les ménages est source d'émission de 3,028 millions de tonnes de dioxyde de carbone (CO₂), soit 11,44% des émissions nationales totales.

Transport : Le secteur du transport a absorbé, toutes catégories confondues, 39% de la consommation nationale d'énergie en 2011 y compris biomasse et 41% hors biomasse²¹. La consommation en énergie du secteur a connu une nette augmentation en passant de 3558 Ktep en 2004 à 5325 Ktep en 2011, avec un taux de croissance annuelle moyen de 5,9 % (Département de l'Énergie, 2013). Les différents plans de développement économique mis en place depuis 1973 ont réservé 15 à 20% du budget général d'investissement de l'État pour les équipements et les infrastructures de transport.

Plus de 80% de la consommation énergétique du secteur du transport est attribuée au transport routier, tous modes confondus. Les véhicules de catégorie tourisme ont consommé au titre de l'année 2012 environ 1,2 million tonnes de gasoil et plus de 400 000 tonnes d'essence. Les véhicules utilitaires ont consommé durant la même année plus de 120 000 tonnes d'essence et plus de 450 000 tonnes de gasoil, alors que les motos ont consommé près de 20 000 tonnes pour la même période. Au total, le parc des véhicules motorisés aurait consommé plus de 2 millions de tonnes de carburant.

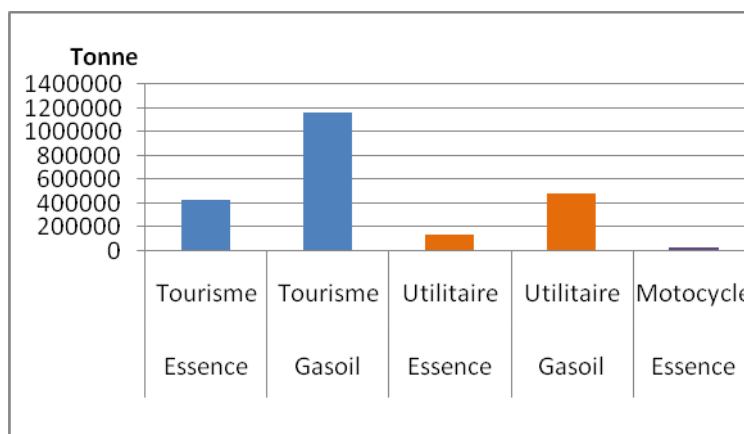


Figure 23. Consommation d'énergie des véhicules, en 2012 (Ministère de l'Équipement, 2013)

²¹Enquête Transport 2011

Consommation du bois

La consommation du bois-énergie est estimée à 11,3 millions de tonnes, soit l'équivalent de 3 millions de TEP ce qui représente 17% environ de la consommation énergétique commerciale au Maroc.

La forêt participe à raison de 53% à la production de bois-énergie, la biomasse agricole à hauteur de 28% et les vergers fruitiers à 19 %. Ainsi les prélèvements en forêt sont de l'ordre de 6,35 millions de tonnes, soit le double de sa capacité de production estimée à 3,25 millions de tonnes. Le prélèvement de bois-énergie de la forêt représente une des pressions exercées sur le domaine forestier. Ces pressions se traduisent par la dégradation des écosystèmes forestiers, l'érosion des sols et la désertification et cela a des impacts socio-économiques et écologiques importants.

c. Pollution des ressources en eau

La dégradation de la qualité des ressources en eau constitue un des problèmes majeurs de la question de l'eau au Maroc. En effet, des niveaux de pollution critiques sont observés dans plusieurs tronçons de cours d'eau. Selon l'évaluation du coût de dégradation de l'environnement de 2003, le coût de dégradation de l'eau est de 1 – 1.4% du PIB, soit 4,3 milliards Dh. Le secteur industriel génère une part importante de cette pollution.

Industrie : Les causes d'origine industrielle de la détérioration de la qualité des ressources en eau au Maroc sont dues notamment au retard important enregistré dans le domaine de l'assainissement liquide et solide, de l'épuration des eaux usées industrielles et du retard de la publication des arrêtés portant fixation des valeurs limites sectorielles des rejets liquides industriels.

La production d'eaux usées industrielles au Maroc est d'environ 0,080 million de m³/an et semble représenter 3,3 millions d'équivalent-habitant dont la totalité provient des industries chimiques et parachimiques avec un volume annuel de 931 million de m³. D'autres secteurs rejettent des eaux usées : agro-industrie, textile et cuir, et à un moindre degré les industries mécaniques et métallurgiques, à raison de 0,058 milliard de m³/an en général.

Ces eaux usées véhiculent environ 140 000 tonnes par année de matières oxydables dont près de 40 % sont rejetées dans le milieu continental. On projette qu'en 2020, la pollution véhiculée par les rejets liquides industriels sera de l'ordre de 220 000 tonnes de matières oxydables, 9 000 tonnes d'azote, 600 tonnes de phosphore et 1 200 tonnes de chrome.

La majorité des rejets industriels dans les eaux est produite par l'OCP à JorfLasfar et Safi. En effet, les unités de valorisation de phosphates déversent annuellement dans l'océan atlantique, près d'un milliard de m³ d'eaux polluées contenant des fluorures et des composés phosphorés. Hors rejets de l'OCP, les eaux continentales et côtières ont reçu en 1993 l'équivalent de 46 500 000 m³ de rejets industriels. En 1999, ce volume a atteint 60653000 m³. Globalement, les quantités de polluants ont connu une augmentation d'environ 29,2% durant la période entre 1993 et 1999 (DRPE, 2002).

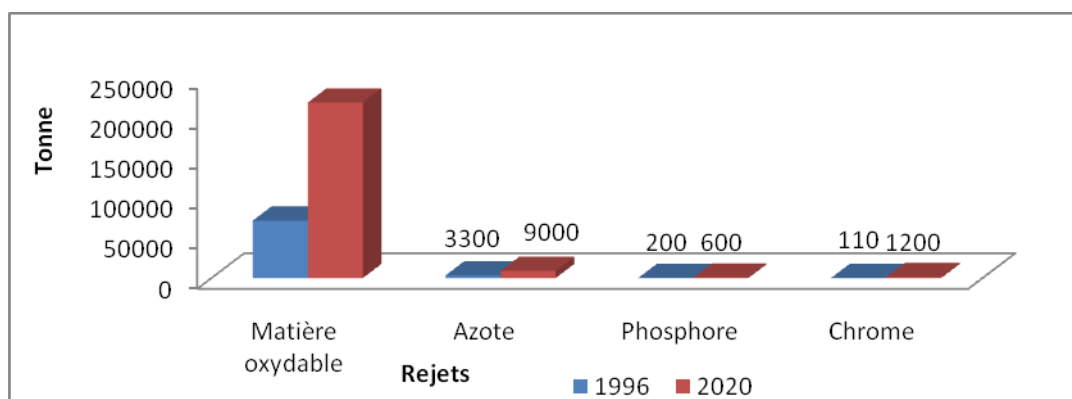


Figure 24. Projection de la production des rejets industriels liquides (FODEP, 2002)²²

Les industries chimiques et para-chimiques, notamment celles qui transforment les phosphates, restent la source la plus importante des rejets liquides des industries de transformation (931 Mm³ dont 22,7 Mm³ hors activités liées aux phosphates). Les rejets liquides des entreprises des autres secteurs (ITC, IAA, IMME) totalisent ensemble 57,7 Mm³.

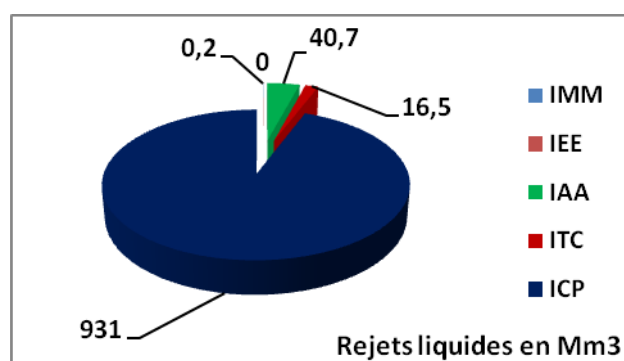


Figure 25. Rejets d'eaux usées industrielles par branche en 2010

Les rejets liquides sont déversés dans le milieu naturel limitrophe aux unités de production. La mer constitue le principal récepteur des rejets liquides industriels avec près de 98% du volume des effluents liquides, suivie par les cours d'eau avec environ 1,5% des rejets.

Les eaux usées industrielles sont constituées essentiellement de composés organiques, de matières solides en suspension, de substances nutritives et de métaux lourds.

Les bassins les plus affectés par la pollution des ressources en eau sont ceux du Sebou qui concentrent la pollution organique rejetée par les sucreries et les huileries ainsi que la pollution par le chrome provenant des tanneries, du Loukkos où l'eau est polluée dans plus de la moitié des stations et du Sous où sont rejetés les effluents riches en métaux lourds des tanneries de Taroudant. Les bassins de Moulouya et de Bouregreg restent les moins affectés par les rejets industriels. Au niveau du littoral, les zones les plus polluées par les activités industrielles sont celles de Safi et de Jorf Lasfar qui reçoivent plus de 900 millions d'effluents liquides provenant des usines de traitement et de valorisation des phosphates, chargé de plus de 6,5 millions de tonnes de phosphogypse (matières en suspension) et d'importantes quantités de fluorures et de composés phosphorés.

A défaut de données actuelles fiables sur les quantités d'effluents produites par les activités industrielles, il n'est pas possible de faire une estimation des quantités de substances polluantes effectivement rejetées.

²² Source : Rapport sur l'Etat de l'Environnement au Maroc, 2014

Cependant, on peut s'attendre à une évolution similaire à celle de la production industrielle en faisant l'hypothèse que le volume des rejets industriels évolue de la même manière que la production.

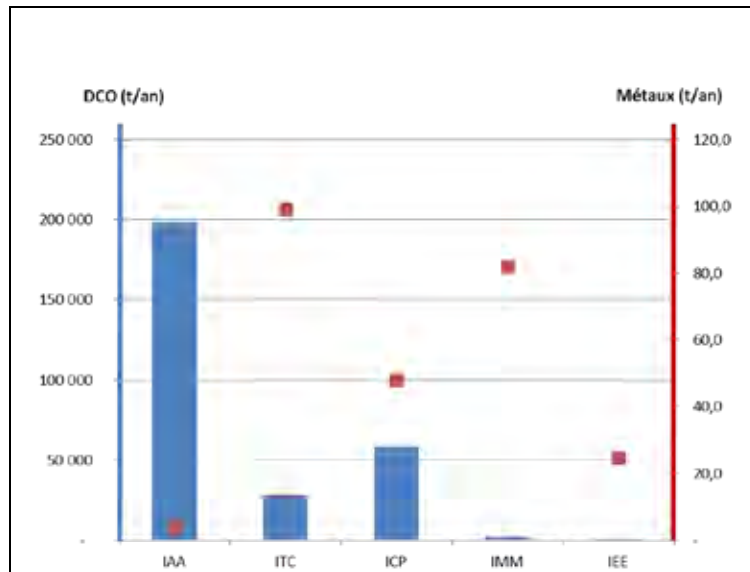


Figure 26. Emissions de la pollution organique industrielle (DCO) et de la pollution toxique industrielle (métaux lourds) par secteur (en t/an), 2012

L'industrie de l'énergie, stockage et distribution des hydrocarbures figurent parmi les principales sources de pollution de l'eau, en dehors des eaux usées urbaines et industrielles. En effet, les installations énergétiques contribuent au réchauffement de l'eau (centrales électriques) sur le littoral proche et dans les cours d'eau et la qualité des eaux superficielles est dégradée par les rejets et les émissions des sites de production d'énergie.

Bâtiment et construction : Le volume des eaux usées urbaines a été multiplié par 15 depuis 1960 ; il avoisinera le milliard de m³/an à l'horizon 2020 selon plusieurs estimations. Sur un volume annuel estimé en 2010 à 800 millions de m³ de rejets urbains, à peine 40% sont traités.

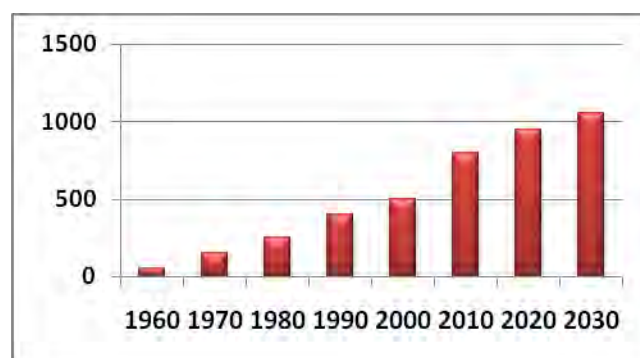


Figure 27. Evolution du volume des eaux usées urbaines depuis 1960 et projection pour 2030

Mines et carrières :

Les opérations d'exploitation et de traitement du minerai²³ consomment des quantités importantes d'eau et peuvent engendrer des effluents contaminés générés par des réactions chimiques à l'intérieur de la halde à stériles et des dépôts de résidus miniers et une contamination d'eaux de surface et souterraines par le drainage minier acide, les métaux lourds et d'autres contaminants.

Tableau 3 : Consommation d'eau et rejets solides produits par le traitement des minerais²⁴

Types de minerais	Quantités de rejets (%/tonne de minerai tout venant traité)	Consommation en eau (m ³ /t _{traitée})
Flottation des minerais de cuivre : Association pyrite, blende, galène	85 à 95	1,5 à 2
Flottation des minerais de plomb Association pyrite, blende et chalcopyrite	80 à 94	1,5 à 2
Flottation des minerais de zinc Association pyrite, chalcopyrite et galène	70 à 85	1,5 à 2
Flottation des minerais de phosphate (apatite) : association silice, argiles, calcite, dolomite	75 à 90	1,5 à 2
Cyanuration Argent	90 à 99	1 à 1,5
Cyanuration Or	89 à 100	1 à 1,5

Tourisme : Il a été estimé qu'un touriste au Maroc rejette environ 300 litres d'eaux usées par jour, ce qui représente 450 000 m³ par jour pour 1 million et demi de touristes. Il a été également estimé qu'un touriste au Maroc rejette environ 1Kg de déchet solide par jour, ce qui représente 1 500 tonnes par jour pour 1 million et demi de touristes.

d. Pollution du sol

Agriculture : Les engrais, les matières en suspension et les matières organiques (azote, phosphore), utilisés de façon excessive dans l'agriculture, représentent la principale source de pollution des eaux et des sols. Cette pollution se caractérise par des phénomènes d'eutrophisation qui entraînent une moindre oxygénation des milieux naturels.

La fertilisation azotée non rationnelle, notamment dans les périmètres irrigués, contribue de manière significative à la pollution par les nitrates. Certes, l'azote et le phosphore sont des éléments essentiels à la croissance des plantes, mais leur utilisation excessive, au-delà de la capacité d'assimilation des plantes, génère des pollutions des eaux et des sols. Les nitrates, utilisés en agriculture, proviennent principalement des déjections animales (bovins...) et d'engrais de synthèse.

Par ailleurs, le ruissellement des eaux et le lessivage des sols provoquent de graves pollutions de l'eau par l'azote et les phosphores dans plusieurs régions du Maroc. Ces éléments, s'ils sont ingérés en trop grande quantité, peuvent avoir des conséquences néfastes sur la santé humaine.

²³ Extraction, broyage et concassage du minerai ; Disposition des stériles ; Flottation et concentration chimique du minerai ; Transport du minerai ou des concentrés ; Disposition des résidus et des déchets ; construction et exploitation du parc à résidus miniers ; Utilisation d'explosifs.

²⁴ Source : Stratégie Nationale de l'Environnement

Les pesticides constituent un input important pour les filières agricoles de manière générale et pour les filières à haute valeur ajoutée en particulier. Le développement agricole, au travers de la mise en œuvre du Plan Maroc Vert, s'accompagnera, à l'instar des engrais, par un accroissement important de l'utilisation des pesticides.

Comme pour le cas des engrais, les conditions et les modalités d'utilisation des pesticides sont loin d'être optimales (doses recommandées pas toujours respectées, techniques d'application peu maîtrisées, conditions de stockage souvent défectueuses, etc.).

Les statistiques et les prévisions réalisées par le MAPM (Ministère de l'Agriculture et des Pêches Maritimes) montrent que la quantité de pesticides consommée, de 2008 à 2009 (année de référence), est de 9 354 tonnes et elle s'élèvera, à l'horizon 2020, à 19 814 tonnes.

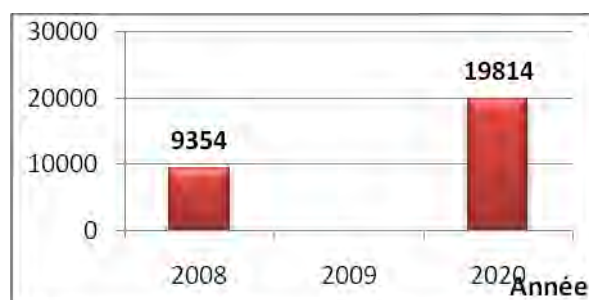


Figure 28. Quantité de pesticides consommée en tonnes

Les substances les plus souvent décelées dans les rivières sont des insecticides du sol et des herbicides utilisés dans les cultures qui requièrent des pesticides ou l'entretien de zones non cultivées.

Le problème est d'autant plus important qu'il s'agit de substances xénobiotiques et que lors des traitements phytosanitaires, 40 à 75 % des quantités épandues se retrouvent dans le sol au lieu de toucher les planches ou bien se volatilisent ; les molécules pouvant atteindre plus ou moins vite les fossés puis les ruisseaux ou s'infiltrer dans les nappes souterraines.

e. Pollution de l'air et émissions des GES

Le coût de dégradation de l'air au Maroc a été évalué en 2003 à 3,6 Milliards de DH par an, soit environ 1,03% du PIB. L'augmentation en quantités générées de polluants atmosphériques est due en grande partie à la production croissante de NOx et SO2, proportionnellement au développement des activités de l'industrie, principalement, des phosphates et du raffinage. Sur le plan des émissions de gaz à effet de serre, le secteur de l'énergie participe à 51% environ des émissions totales qui étaient de l'ordre de 97 millions de tonnes de CO2 en 2012.

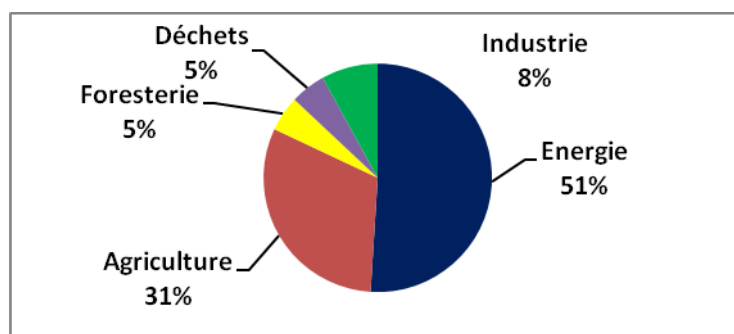


Figure 29. Répartition des émissions des GES au Maroc en 2012²⁵

Par ailleurs, l'utilisation des combustibles fossiles et de la biomasse entraîne des émissions dans l'air de GES, CO, NO_x, SO_x, HAP, voir même des dioxines et furanes.

Agriculture : L'agriculture est responsable d'environ **un tiers des émissions en GES**, avec une part en légère augmentation entre 1994 et 2004 (Indicateurs du Développement Durable, 2014). Les résultats rapportés dans la deuxième communication nationale sur les changements climatiques, montrent que les émissions du secteur agricole pour l'année 2000 sont de 20 634,03 Gg EqCO₂, avec les données ci-après :

- Les émissions de N₂O sont de 52,49 Gg, soit 15 538,30 Gg EqCO₂ (en tenant compte de l'équivalence du coefficient de gaz à effet de serre 296) ou 75 % des émissions de ce module ;
- Les sols agricoles sont à l'origine de plus de 92 % des émissions de N₂O alors que la part du fumier n'est que de l'ordre de 8% ;

Les émissions de CH₄ de ce module sont de 221,55 Gg dont plus de 95% proviennent de la fermentation entérique, environ 4% du fumier et moins de 1% de la riziculture. Les émissions de CO₂ de ce module sont pratiquement nulles.

Industrie : Sur le plan quantitatif, il n'existe pas, à ce jour, un inventaire des émissions des effluents industriels rejetés dans l'environnement et aucune information n'est disponible sur les tendances d'évolution de ces rejets. Néanmoins, il est connu que l'industrie, en tant que secteur productif, génère d'importantes quantités d'émissions de gaz polluants (SO₂, NO_x, CO, COVNM), des gaz à effet de serre (CO₂, CH₄), des matières particulaires en suspension (MPS), du benzène et des métaux lourds associées à la combustion du charbon fossile, des produits pétroliers (charbon, coke de pétrole, fuels, gasoil, propane, butane) et d'autres combustibles de substitution (bagasse, grignons d'olives, pneus déchiquetés, huiles usées, déchets industriels banals, etc.).

Les émissions atmosphériques générées par les industries de transformation, de raffinage, de la production d'électricité, du transport contribuent largement à la dégradation de la qualité de l'air, surtout au voisinage des zones industrielles caractérisées par une forte concentration des unités industrielles (Mohammedia, Casablanca, Safi, Jorf Lasfar, etc.) ou dans les zones d'implantation des grandes industries énergivores.

Ces émissions atmosphériques sont préjudiciables à l'environnement et à la santé humaine. Leurs quantités varient en fonction du combustible utilisé, de la nature de l'équipement de combustion considéré et des conditions de fonctionnement de cet équipement. En absence de statistiques sur les consommations des combustibles du secteur industriel, il n'est pas

²⁵ Source : Stratégie Nationale de l'Environnement, 2014

possible de donner une estimation des émissions atmosphériques produites par ce secteur à l'échelle nationale.

Tableau 4. Inventaire des émissions nationales dans l'air en milieu urbain, 2005

Activités choisies	SO ₂		NO _x		Matières totales en suspension	
	Tonne/an	%	Tonne/an	%	Tonne/an	%
Industrie	68 057	28,7	13 685	15,0	8 530	12,0

Dans la RGC on relève les contributions importantes du secteur de l'industrie dans les émissions du SO₂, CO₂ et NO_x avec des parts qui représentent respectivement 51%, 38% et 26 % des émissions totales de chaque polluant.

Transport : Le secteur des transports est une source importante d'émissions de gaz à effet de serre, responsable de près de 15% des émissions totales du Maroc. Dans ce secteur, les émissions augmentent rapidement. Cette progression a plusieurs causes : croissance démographique, accélération de l'urbanisation, désenclavement du monde rural et éloignement de certains lieux de vie des services sociaux de base.

Le transport routier contribue de plus en plus à la pollution de l'air compte tenu de l'augmentation du nombre de camions et de l'état vieillissant du parc de véhicules.

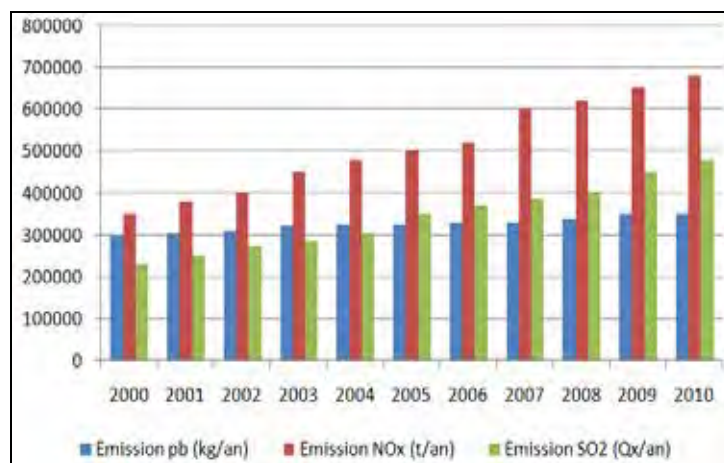


Figure 30. Emission de polluants atmosphériques par le transport

En plus de leur contribution aux émissions des gaz à effet de serre, estimée à près de 48 millions de tonnes équivalent CO₂ (E-CO₂), le transport routier génère plusieurs types de polluants dont principalement : le gaz carbonique (CO₂) dû à la combustion des carburants fossiles (5,815 millions tonnes) ; le monoxyde de carbone (CO) qui provient de la combustion incomplète des carburants utilisés par les véhicules ; le dioxyde de soufre (SO₂) qui provient de la combustion de combustibles fossiles contenant du soufre (fioul lourd, charbon, gasoil...) ; les composés organiques volatils (COV) ; le plomb.

Le transport routier est également responsable d'une part importante de l'accroissement des émissions totales de GES au Maroc sur la période 2004-2011 (les transports représentent 42 % des émissions de GES en 2011).

Tourisme : Les émissions de GES sont principalement liées à l'utilisation des transports aériens et routiers dans le cadre des activités touristiques. Selon les estimations, le tourisme serait à l'origine de 5,3 % des émissions mondiales anthropiques de gaz à effet de serre, les transports représentant à eux seuls 90 % de ce total.

f. Dégradation des terres et de la biodiversité

Agriculture : Les activités agricoles sont souvent invoquées comme sources de pression sur le sol, à travers la surexploitation des terres, la mécanisation inadéquate et l'usage de techniques culturales non appropriées, l'utilisation excessive localisée de fertilisants chimiques et de pesticides qui contribuent à acidifier le sol, le rendant ainsi moins productif. L'extension des terres agricoles se fait au détriment des espaces naturels par le défrichement (forêts, parcours, zones humides).

L'utilisation des terres par l'agriculture peut être à la fois une menace pour la biodiversité et un facteur essentiel à sa préservation. La mise en culture non contrôlée, combinée à l'intensification, est souvent considérée comme étant la principale cause de la destruction des habitats et de la perte de diversité biologique, surtout dans les régions du Maroc qui possèdent une flore et une faune abondantes. Par ailleurs, plusieurs problèmes de dégradation des sols dans les plaines de l'intérieur du pays sont dus à des travaux de labour avec un matériel inapproprié.

Bâtiment et construction : Selon le Centre Royal de Télédétection Spatiale, l'étalement urbain se situe au Maroc entre 3 000 et 5 000 ha/an dont 1 000 ha pris sur les zones agricoles. Cet étalement a un impact significatif sur l'environnement dans la mesure où il se fait aux dépens des espaces naturels, des espaces récréatifs et des terres agricoles à haute valeur ajoutée (SNE).

Tourisme : L'implantation d'infrastructures touristiques dans des environnements vulnérables, qui entraîne une dégradation physique des terres, des atteintes aux habitats, une perte de biodiversité et une destruction des paysages naturels. Les dommages peuvent être liés aux travaux de construction ou aux changements dans l'affectation des sols. La disparition des milieux naturels côtiers est l'une des conséquences les plus dramatiques du développement touristique.

Mines et carrières : Les carrières, elles génèrent un impact paysager non durable (front de taille, abandon des installations, dépôt de stériles, sols nus...), accentué bien souvent par une méthode d'exploitation qui limite les possibilités de réaménagement.

Ces sites, souvent investis par de l'habitat non réglementaire, posent également des problèmes de sécurité des personnes et des biens (hauteur des fronts de tailles, stabilité...) et des risques de décharges improvisées (pollution, coût pour la société...).

Les répercussions sur la flore sont très néfastes. En principe, le sol et les essences forestières doivent être décapés en vue d'une utilisation ultérieure.

g. Surexploitation des ressources halieutiques

La préservation des ressources halieutiques dépend de plusieurs facteurs dont notamment ceux liés à la pression de la pêche et ceux générés par l'état des écosystèmes marins. Ces facteurs résultent de l'action de l'homme à travers l'accroissement important de la pression exercée sur certains stocks pour répondre à une demande sans cesse croissante sur les marchés national et international pour certaines espèces particulièrement prisées.

Cela a conduit à une situation où le stock des espèces pêchées sont exploitées à leur maximum ou surexploitées.

Le prélèvement excessif sur la ressource halieutique s'explique par :

- L'accroissement du nombre des unités de pêche qui ciblent de plus en plus les stocks d'importance commerciale ;
- L'augmentation de la taille et de la puissance des unités de pêche ;
- L'amélioration de la performance des engins de pêche et le suréquipement des bateaux en moyens de navigation, appareils de détection, engins de pêche plus efficaces et moins sélectifs.

Le secteur de la pêche porte ainsi atteinte aux écosystèmes marins notamment avec toutes les autres activités liées à la pêche, comme la consommation de gasoil, les vidanges d'huiles usées des bateaux, les eaux de lavage et les déchets de poissons, les produits de traitement et d'entretien de bateaux, les eaux de lavage et d'égouts des ports. Par ailleurs, la problématique du dragage du sable au large reste posée en ce qui concerne son impact sur la ressource halieutique et l'environnement.

Quant à l'aquaculture, elle est généralement une activité polluante. Cependant, elle pourrait avoir des effets bénéfiques sur l'environnement. A titre d'exemple, les algues sont des assimilateurs de polluants et fixateurs du dioxyde de carbone. Elles participent donc à la purification de l'eau de mer et au maintien de l'équilibre de l'écosystème marin. Les coquillages filtrent l'eau de mer en retenant les éléments toxiques et contribuent ainsi à la dépollution du milieu marin.

II.2. Analyse des modes de consommation

La consommation durable comprend trois dimensions : mieux acheter, mieux utiliser et mieux jeter. Ainsi une batterie d'indicateurs pourrait être utilisée pour évaluer la durabilité de la consommation.

L'état des lieux des modes de consommation au Maroc sera analysé à travers l'analyse de la consommation des citoyens : répartition des dépenses des ménages, analyse par poste de dépense, bilan carbone du consommateur marocain. Un axe transversal concernera l'analyse de la fin de vie des produits à travers les modes de gestion des déchets au Maroc.

II.2.1. Alimentation

Selon l'enquête de l'ONDH²⁶, le poste de l'alimentation occupe toujours la première place dans le budget des ménages. La part du budget consacrée à l'alimentation (coefficient budgétaire alimentaire) est considérée comme un indicateur qui baisse, généralement, avec l'amélioration du niveau de vie. Il sert à comparer les niveaux de vie à l'intérieur d'un même pays et entre les pays.

Au Maroc, ce coefficient est passé de 41,3% en 2000-2001, à 40,6% en 2006-2007, puis à 34,5% en 2012. Ces chiffres indiquent une amélioration certaine du niveau de vie moyen. Mais les écarts entre le monde urbain et le monde rural restent tout aussi alarmants que par le passé, pour cet indicateur..

²⁶ Observatoire National du Développement Humain

L'enquête panel de ménages de l'ONDH a, par ailleurs, essayé de quantifier la valeur monétaire de la consommation de certains produits alimentaires et énergétiques importants, dont ceux concernés par la compensation.

Pour les « farines », par exemple, dans lequel se trouve la farine nationale de blé tendre dont le prix est subventionné par l'Etat, le ménage dépense, en moyenne nationale, 224 dirhams par mois, 262 DH en milieu rural, contre 203 DH en milieu urbain. Toutefois, cette consommation de farine n'inclut pas les produits transformés à base de farine habituellement plus consommés par les ménages urbains.

Pour le sucre, le ménage débourse environ 63 dirhams par mois, en moyenne. Le sucre englobe le sucre en pains, le sucre en morceaux, le sucre en grains et le sucre en poudre ou glacé. Là aussi, le ménage rural dépense 77 dirhams par mois contre 56 dirhams pour le ménage urbain, mais là encore, dans les villes, les ménages consomment le sucre qu'ils utilisent pour le thé et le café et pour différentes préparations à domicile, mais ils ont tendance à acheter, relativement plus que les ménages ruraux, les produits sucrés fabriqués ou préparés à l'extérieur, tels que les pâtisseries par exemple.

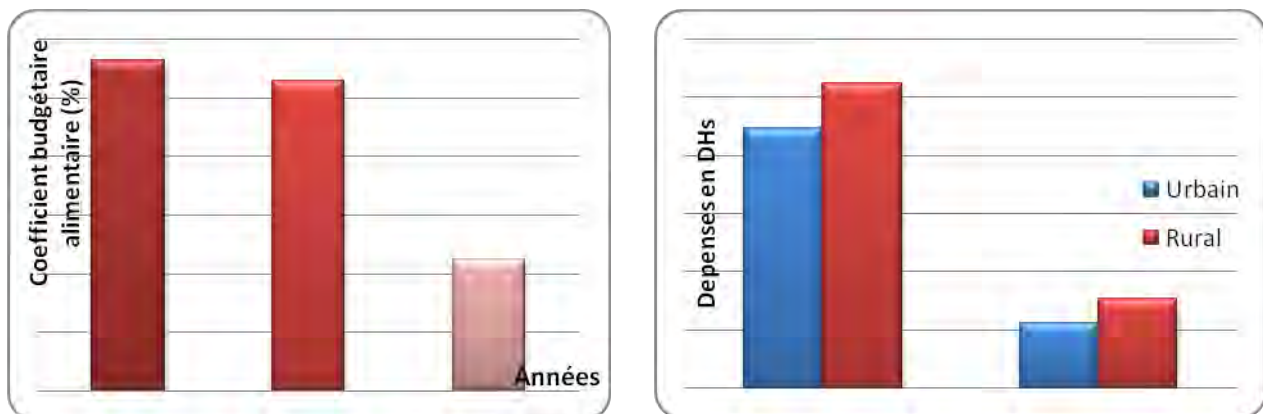


Figure 31. Coefficient budgétaire alimentaire

II.2.2. Habillement

8,1% des dépenses totales du ménage sont réservées à l'habillement. Selon une étude réalisée sur le quartier Maarif²⁷ à Casablanca, l'achat d'habillement se fait dans tous les types de points de vente. La majorité des personnes interrogées disent acheter des vêtements une fois par mois dans des boutiques multimarques ou dans le circuit informel.

Le budget d'achat sur six mois se situe entre 200 dhs et 1000 dhs pour plus de 80% de cette population.

Les personnes ayant un revenu compris entre 6000 dhs et 8000 dhs, dépensent plus en habillement et en cosmétique que les personnes à revenu supérieur. Ces personnes âgées majoritairement entre 20 et 35 ans fréquentent des magasins modernes et aussi des franchises. Cela s'explique par les comportements du consommateur et sa volonté de répondre à des besoins d'être et de paraître.

²⁷La mode au Maroc : entre rigorisme social et addiction, « Enseignes et Marques », 2008

II.2.3. Logement

Le parc du logement au Maroc est en pleine croissance et dépend amplement de la dynamique démographique et de la question foncière. La taille de ce parc en milieu urbain est passée de 3,95 millions d'unités à 5,40 millions d'unités entre 2004 et 2014, soit une hausse globale de 37%. En termes d'augmentation annuelle moyenne en tenant compte de la production annuelle formelle et non formelle, la progression a été de 113 453 unités durant la période 1982-2004, de 130.783 unités sur la période 1994-2004, et de 133 400 pour la période 2004-2014.

L'encours des crédits bancaires destinés à l'habitat a atteint un montant de 230,5 MMDH à fin 2014, contre moins de 45,9 MMDH en 2004. Cet encours de crédits représente près de 31% de l'encours bancaire global et 26,4% du PIB en 2014.

Les dépenses mensuelles destinées à l'habitation et à l'énergie, absorbent environ le quart du budget des ménages²⁸. Pour l'électricité, la dépense moyenne par ménage est d'environ 150 dirhams par mois, soit le double de la facture d'eau, mais le rapport urbain/rural n'est que de 1,66 fois. La consommation d'électricité dans le secteur résidentiel a progressé de 55,28 % durant la période 2004 – 2011, avec un taux annuel moyen de 4,2% pour la croissance de la consommation des ménages.

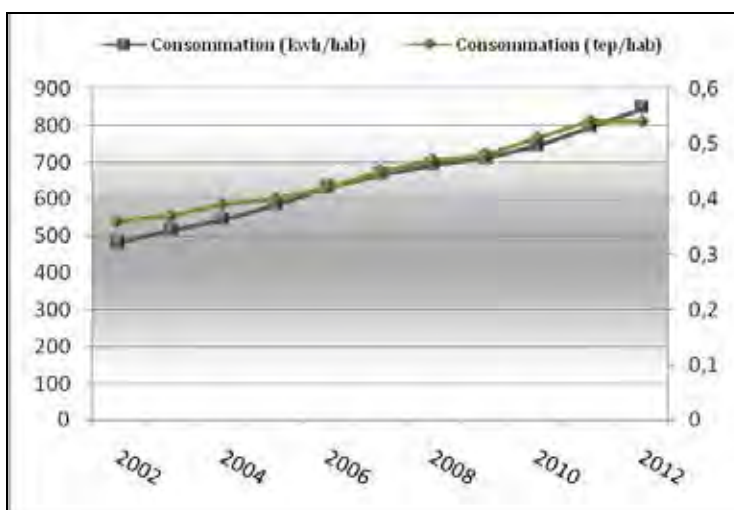


Figure 32. Consommation énergétique annuelle par habitant

II.2.4. Déplacement

Au Maroc, le parc automobile est en constante augmentation, que ce soit les motos, les véhicules dits de tourisme ou les véhicules utilitaires. La croissance annuelle du parc oscille entre 3,72% en 2003 et 7,74% en 2009. En 2012 et 2013, cette croissance annuelle a été respectivement de 5,77% et 5,19%. Le nombre total de véhicules est passé de 1 874 869 en 2003 à 3 286 421 en 2013²⁹.

²⁸ Enquête « panel des ménages »

²⁹ IDD 2014

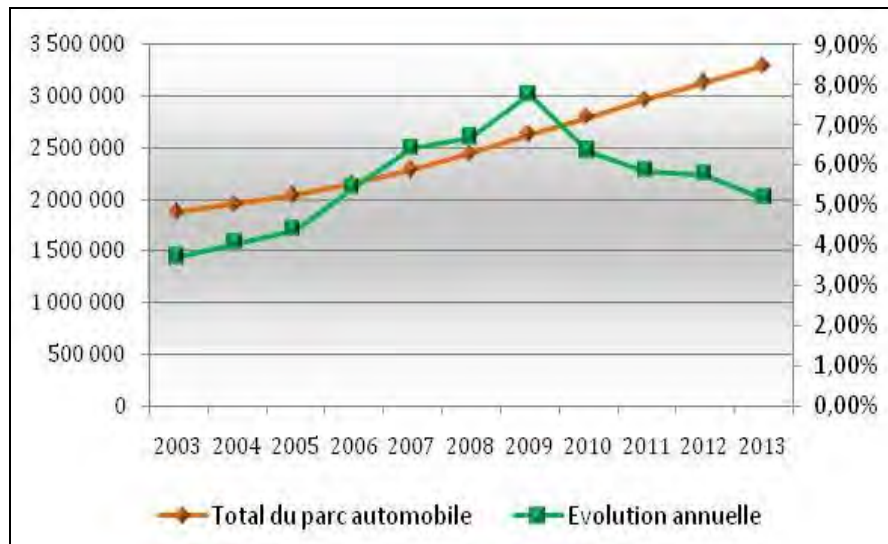


Figure 33. Evolution du parc automobile

II.3. Aperçu sur la politique de gestion des déchets : fin de vie des produits

Le Maroc n'échappe pas à l'inexorable croissance de la quantité de déchets produite avec la croissance démographique, l'urbanisation rapide et l'évolution des modes de consommation.

II.3.1. Une production croissante des déchets ménagers

L'accroissement de la population urbaine, avec les changements des modes de production et de consommation et l'amélioration du niveau de vie, et la prolifération des quartiers périphériques ont entraîné ces dernières années une augmentation conséquente des déchets solides dont la production globale est d'environ 6,9 millions de tonnes/an³⁰.

En 2012, 6,76 millions de tonnes de déchets ménagers et assimilés en milieu urbain ont été produites contre seulement 4 millions de tonnes en 2000, soit une croissance annuelle moyenne de 4,5%. Selon les études réalisées notamment pour les plans directeurs provinciaux, la production des déchets ménagers et assimilés par habitant est estimée à : 0,76 kg/hab/jour en milieu urbain ; 0,3 kg/hab/jour en milieu rural.

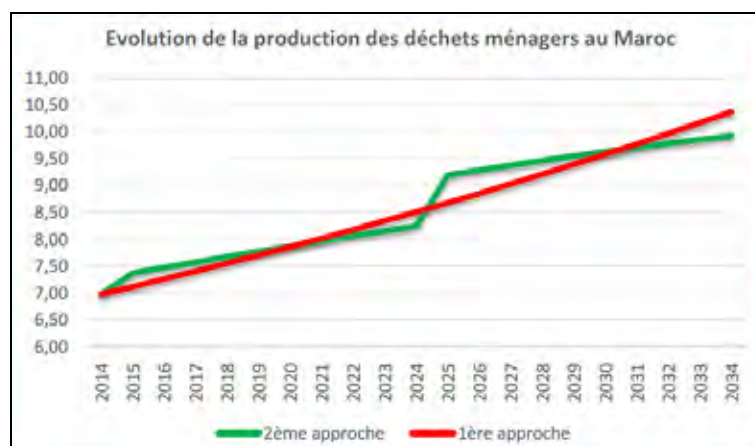


Figure 34. Evolution de la production des déchets ménagers au Maroc, (Source : NAMA Déchets)

³⁰ Rapport sur l'Etat de l'Environnement au Maroc, 2014

Il s'agit d'une estimation sur la base de l'évolution de la population (source HCP) en tenant compte des ratios actuels (et dans le futur) de production des déchets en milieu urbain et rural. 4,5 millions de tonnes de déchets solides ne sont pas traités annuellement.

Les déchets ménagers sont constitués par plus de 60% de matières organiques caractérisés par une forte humidité (70%), et 40% de matières susceptibles d'être recyclées. La nature des déchets varie d'une région à une autre selon les modes de consommation pratiqués et les activités commerciales. En général, les déchets au Maroc sont essentiellement alimentaires avec des déchets divers tel que le plastique, le bois, le verre, etc.

Par ailleurs, l'industrie marocaine produit environ 1,5 million de tonnes par an de déchets industriels. La quantité de déchets industriels solides produits en 2012 a atteint environ 1,6 MT dont 256 000 tonnes de déchets dangereux.

Les déchets industriels sont très souvent éliminés dans des décharges ou encore dans des « points noirs » et dans les cours d'eau sans aucun traitement ni contrôle, cela entraîne de graves conséquences aussi bien pour la santé publique et l'environnement que pour l'avenir des activités socio-économiques dans le pays.

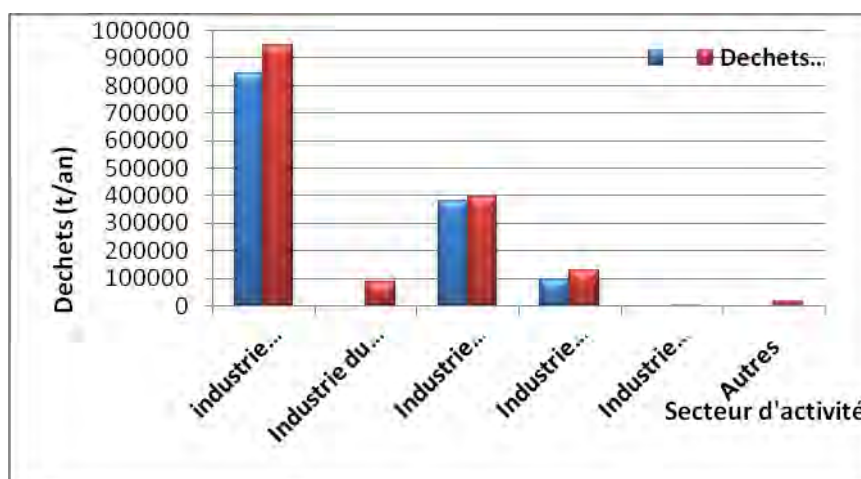


Figure 35. Gisement des déchets industriels spéciaux et dangereux³¹

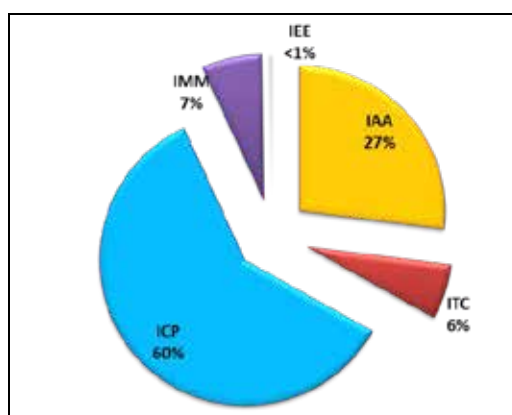


Figure 36. Total des déchets industriels produits en 2007 (CNEDS)

³¹ Source : Etude de faisabilité CNEDS-KfW 2010- SNDD

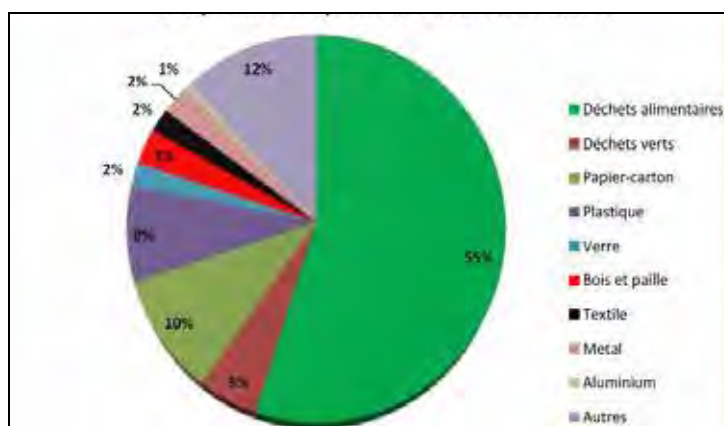


Figure 37 : Composition moyenne des déchets au Maroc

Le coût du non-traitement de ces déchets représente 3,7% du PIB.

Tableau 5. Les coûts annuels de dégradation de l'environnement dus à la gestion actuelle des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2003.

Source de dégradation	Type de dégradation	Base d'estimation de dégradation	Coût en MDH
Dissémination des déchets	Dévalorisation des terrains voisins	Perte de productivité	32
Mise en décharge	Changement de fonction du sol	Réhabilitation du site par couverture à l'aide de la terre végétale	876
Traitement des eaux polluées par les lixiviats	Pollution des eaux dans une zone déterminée	Estimation de la quantité des eaux polluées et des lixiviats générés et traitement des eaux polluées.	749
Impact sur la santé	Maladies des personnes au voisinage immédiat des décharges	Dépenses de soins	75
Total			1732

Source : PNDM

II.3.2. Politique nationale en matière de gestion déchets

Une gestion durable des déchets ménagers et assimilés est l'aboutissement d'un long processus qui implique des changements importants de pratiques et de comportements des acteurs économiques et de la population. C'est également au prix de réformes qui vont mettre en place l'environnement institutionnel, réglementaire et financier propice qu'on évoluera vers une gestion durable des déchets ménagers et assimilés.

Pleinement conscients de ces enjeux, les pouvoirs publics marocains ont placé l'agenda d'une gestion durable des déchets ménagers et assimilés parmi les priorités nationales et ont adopté une démarche progressive pour rattraper le retard accumulé en la matière et pour œuvrer pour la professionnalisation de ce secteur. Plusieurs mesures et initiatives ont ainsi été entreprises, notamment :

- L'adoption, en 2006, de la loi 28-00 relative à la gestion des déchets et à leur élimination. Elle vise à prévenir et à protéger la santé de l'homme, la faune, la flore, les eaux, l'air, le sol, les écosystèmes, les sites et paysages et l'environnement en général contre les effets nocifs des déchets. Elle les définit, les classe et institue des obligations concernant leur gestion et leur élimination.
- La promulgation de la loi 28-10 relative à l'utilisation des sacs et sachets en plastique dégradable ou biodégradable et son décret d'application. La loi a pour objectifs de collecter et éliminer les sacs en plastique usagés dans les différentes régions du Royaume ; sensibiliser la population à l'usage rationnel des sacs en plastique et à l'utilisation d'autres produits alternatifs de substitution ; mobiliser les acteurs locaux et la société civile pour contribuer à ce programme.

Dans le cadre de ce programme, environ 2200 tonnes de sacs en plastique utilisés ont été collectés et éliminés dans les fours des cimenteries. Ce programme a été renforcé par le Programme pilote de promotion du sac en toile.

- Le lancement, en 2007, du programme national des déchets ménagers et assimilés (PNDM) dans le but d'atteindre un taux de collecte de 85 % en 2016 et de 90 % en 2020, de réaliser les centres de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés au profit de tous les centres urbains (100%) en 2020. Ce programme ambitionne également de réhabiliter et fermer toutes les décharges existantes (100%) en 2020. Avec l'organisation et la promotion de la filière de « tri recyclage-valorisation », il est ainsi prévu d'atteindre le taux de 20 % de récupération des déchets générés.

Selon le Département chargé de l'Environnement, dans le cadre de la mise en œuvre du PNDM, le Maroc a atteint un certain nombre d'objectifs notamment :

- L'augmentation du taux de collecte professionnalisée à 80.5 %, contre 44 % avant 2008.
- La mise en place de 16 décharges contrôlées et 6 sont en cours de construction.
- La réhabilitation de 26 décharges non contrôlées et 32 autres sont en cours de réhabilitation.
- L'augmentation du taux de mise en décharge contrôlée pour atteindre 37% des déchets ménagers produits, contre 10 % avant 2008.

II.3.3. Etat des lieux du système de gestion des déchets

La gestion des déchets ménagers et assimilés au Maroc a commencé par l'amélioration de la desserte et la réduction des impacts environnementaux, tout en assurant un enfouissement selon les normes et les standards internationaux, et en fermant et réhabilitant les décharges sauvages. Mais la gestion des déchets ménagers et assimilés ne peut être considérée comme durable si elle ne s'appuie que sur l'enfouissement des déchets collectés.

Jusqu'au début des années 2000, la gestion des déchets était caractérisée par une insuffisance de collecte, de nettoyage, de mise en décharge contrôlée et de valorisation. En effet, ils étaient souvent éliminés dans des décharges sauvages ou encore dans des points noirs et dans les cours d'eau, sans aucun traitement. Cette situation engendrait de graves conséquences aussi bien sur la santé publique que sur l'environnement.

Durant la période 2007-2014, le taux de collecte professionnalisée a connu une augmentation significative. Il a quasiment doublé sur la période considérée passant de 33,6% en 2000 à 80% en 2014, soit une augmentation annuelle de 7,4%.

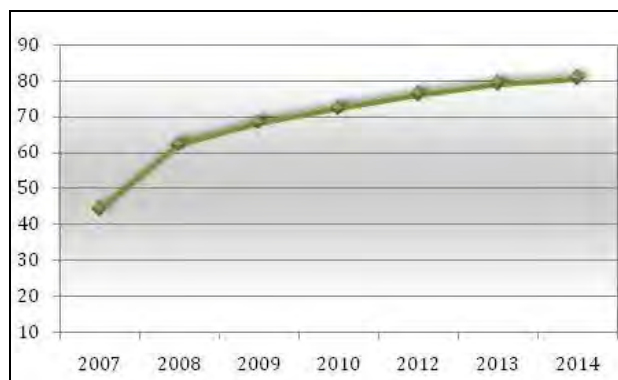


Figure 38. Taux de collecte de ces déchets en milieu urbain

Le taux de mise en décharge contrôlée est de 37 % des déchets produits soit 1.966.928 T/an. Ce taux devrait atteindre 61 % après l'achèvement de décharges contrôlées en cours de réalisation, qui augmenteront la capacité de 1.627.750 tonnes par an.

Par ailleurs, le Maroc produit plusieurs milliers de tonnes de déchets industriels chaque année, dont 23 % industriels sont destinés au recyclage, 4 % sont incinérés dans des fours à ciment et 73% évacués en décharges.

Après les avancées enregistrées au niveau de l'extension des services de collecte et d'élimination, la valorisation constitue maintenant au Maroc l'étape décisive et un tournant important vers une gestion plus efficace, soutenable et durable des déchets ménagers et assimilés.

II.3.4. Développement des filières de valorisation

a. Un grand potentiel de production

Le développement des filières de valorisation est un pas vers l'économie circulaire. Il s'agit incontestablement d'un des piliers d'une gestion durable des déchets et reste la solution pour limiter l'étendue des décharges contrôlées et les conflits sociaux avec la population riveraine par voie de conséquence. Il contribue aussi à réduire les impacts environnementaux du secteur en réduisant la quantité de déchets à éliminer ou à traiter et à économiser les matières premières.

Parmi les principaux objectifs du PNDM : Organiser et développer la filière de « tri-recyclage-valorisation » pour atteindre le taux de 20 % de récupération des déchets générés, avec des actions pilotes de tri à la source.

Et pourtant, le recyclage des déchets ménagers est actuellement très limité et organisé de manière informelle. Selon le MdE³², la quantité de matières recyclées en 2011 a été estimée à 500 000 T/an soit environ 10% de la totalité des déchets produits.

Les principales filières de recyclage des déchets ménagers et assimilés concernent les plastiques, les papiers/cartons, le verre et la ferraille. La répartition des déchets récupérés et valorisés est présentée dans le tableau ci-dessous :

³²Etude de la Stratégie d'atténuation des émissions des gaz à effet de serre dans le secteur Déchets Ménagers.

Tableau 6. Gisement des déchets valorisables au Maroc

Matière recyclée	Quantité recyclée (Tonnes/an)	Pourcentage recyclé (%)
Plastique	42000	8,4
Papier/ carton	101500	20,3
Verre	70500	14,1
Ferraille	231500	46,3
Caoutchouc	23500	4,7
Aluminium	13000	2,6
Cuivre	12500	2,5
Bois	5000	1,0
Chiffons	500	0,1
Total	500.000	100

Par ailleurs, une étude relative à l'analyse des impacts sociaux du programme de la réforme du secteur des déchets sur les différents acteurs concernés a été réalisée en partenariat entre la Banque Mondiale, le PNUD et le Département de l'Environnement (Etude PSIE II, 2011). Cette étude a estimé le nombre de récupérateurs des déchets dans les rues et sur les sites des décharges à environ 7100 personnes. Les revenus de ces récupérateurs varient entre 70 et 100 DH / jour. Les chiffres d'affaires réalisés par cette activité sont estimés à environ 168 millions DH pour les récupérateurs et environ 363 millions DH pour les grossistes.

b. Incitation à l'émergence de nouvelles filières de recyclage

La loi cadre sur l'environnement et le développement durable a instauré le principe de « **Responsabilité Elargie des Producteurs (REP)** ». Ce principe étend les obligations du producteur à l'égard d'un produit jusqu'au stade de son cycle de vie situé en aval de la consommation. Il présente deux caractéristiques interdépendantes :

- (i) le transfert en amont de la responsabilité (matérielle et / ou économique, totale ou partielle) des communes vers les producteurs ; et
- (ii) la création d'incitations en faveur de la prise en compte des aspects environnementaux par les producteurs dans le cadre de la conception des produits.

Le gouvernement a aussi opté pour l'usage de l'instrument parafiscal de l'écotaxe pour financer le développement des filières de valorisation / recyclage en commençant par les déchets d'emballages plastiques des déchets ménagers et assimilés. L'écotaxe a été introduite dans la loi de finance de 2013 et elle a commencé à alimenter en 2014 le Fonds National pour l'Environnement (FNE) pour un éventuel redéploiement pour l'appui de la filière de plasturgie.

L'année 2014 est une année charnière puisqu'elle a connu la signature de deux conventions de partenariat avec les acteurs concernés pour les filières de batteries et pneus usés, ainsi qu'une convention cadre pour le tri-valorisation des déchets ménagers et assimilés de la ville de Casablanca.

Ainsi, après la première filière des déchets plastiques, le Ministère délégué chargé de l'Environnement a engagé la mise en place d'autres filières. À ce jour, les filières initiées

intéressent notamment : les batteries ; les pneus ; les huiles de moteur usagées ; le papier et carton ; les huiles alimentaires usagées ; les déchets plastiques agricoles ; Les déchets des équipements électriques et électroniques ; les déchets de construction et de démolition ;

D'autres filières sont également en cours de réflexion et dont l'initiation est prévue dans un deuxième temps. Aussi, le développement de ces filières consiste à :

- L'élaboration des schémas de fonctionnement avec identification des mécanismes institutionnels et techniques nécessaires à leur mise en œuvre ;
- L'identification des mécanismes financiers (recouvrement des coûts) ;
- Le renforcement du cadre juridique ;
- La proposition des actions de sensibilisation et de communication.

Afin de planifier les activités de tri et de recyclage et de définir un portefeuille de projets à lancer, un business plan a été élaboré. Les projets retenues se situent à la fois en amont et à l'aval du secteur des déchets :

- En amont, il s'agit d'amorcer un début de collecte sélective au niveau des ménages ou de certains gros producteurs.
- En aval, il s'agit d'installer des plates-formes de tri au niveau des décharges contrôlées (Centres d'élimination et de valorisation des déchets CEV).

Une attention particulière sera accordée, dans ces projets, à l'intégration des chiffonniers.

Le business plan a permis d'avoir une parfaite connaissance de la filière à travers ce qui suit :

- La caractérisation du gisement de déchets d'emballages.
- La définition du système de mobilisation du gisement.
- L'estimation des coûts et des ressources financières et humaines nécessaires.
- Les activités à mettre en œuvre.
- Le montage institutionnel.
- Les mesures d'accompagnement et les incitations à mettre en place.

c. Valorisation énergétique

En s'appuyant sur des études de faisabilité, les déchets peuvent faire l'objet d'une valorisation énergétique.

- Valorisation du biogaz issu des décharges contrôlées

A ce jour, cette dernière a été concrétisée à travers :

- Deux projets de production d'énergie à partir du biogaz des décharges contrôlées réalisées à Fès et à Oujda ; et
- Un partenariat avec les cimentiers qui ont manifesté un intérêt pour la co-incinération des déchets ménagers.

- Valorisation des déchets par co-incinération

La valorisation des déchets ménagers s'inscrit dans le cadre d'une vision de développement durable permettant de :

- Réduire au maximum les quantités des déchets à enfouir dans les centres d'enfouissement et de valorisation contribuant ainsi à l'allongement conséquent de leur durée de vie et de la valorisation du foncier alentour.
- Réduire les impacts environnementaux des décharges actuelles.
- Introduire la notion de valorisation énergétique meilleure sur le plan écobilan que l'enfouissement.

- Développer des partenariats au niveau national et international permettant de réduire les émissions des gaz à effet de serre dans le secteur des déchets ménagers de plus de 30 % à l'horizon de 2030.
- Développer des filières industrielles du recyclage et de valorisation viables des déchets ménagers au Maroc complémentaires aux initiatives de mise en œuvre des centres de tri dans les centres d'enfouissement et de valorisation.
- Produire des combustibles alternatifs (RDF) à valoriser en cimenterie permettant de contribuer à réduire la dépendance énergétique du secteur.
- Contribuer à la création d'emploi.

Pour atteindre ces objectifs, le Ministère Délégué chargé de l'Environnement s'est engagé à accompagner les Collectivités Territoriales pour mettre en place les conditions favorables de traitement des déchets ménagers et leur valorisation dans les centres d'enfouissement et de valorisation existants et projetés pour relever les défis de la protection des ressources et du changement climatique. A cet effet, une convention de partenariat a été signée entre le MDE, le MI et l'APC pour valoriser énergétiquement les RDF issus des déchets ménagers dans les fours des cimenteries.

II.4. Bonnes pratiques nationales en matière de MCPD

Malgré le retard pris en matière de production durable, il convient de souligner qu'un certain nombre d'initiatives positives et de bonnes pratiques commencent à se mettre en place et qui sont à même d'atténuer les pressions des activités humaines sur les écosystèmes. En effet, les années 2000 ont été marquées par de nombreuses réflexions, l'élaboration de stratégies sectorielles et l'adoption de législations environnementales qui ont débouché récemment sur une Loi-cadre et sur une Stratégie nationale de développement durable visant à prendre en compte la dimension environnementale dans tout projet de développement et de découpler la croissance économique de la protection des ressources naturelles.

III.4.1. Dans le secteur de l'agriculture

a. Aperçu sur l'agriculture biologique au Maroc

La loi 39-12 relative à la production biologique des produits agricoles et aquatiques (bulletin officiel n° 6128), a été adoptée en décembre 2012. Elle définit les points essentiels suivants : le champ d'application et définitions ; les règles de production, de préparation et de commercialisation des produits biologiques ; les prérogatives de la Commission Nationale de la Production Biologique ; le système de contrôle et de certification des produits biologiques ; les conditions d'étiquetage des produits biologiques.

Au Maroc, il existe deux types de produits biologiques : les produits des plantes aromatiques et médicinales (PAM) spontanées et les produits des plantes cultivées. La superficie totale exploitée pour les deux types de production cités ci-dessus a été estimée à environ 622.500 ha en 2009-2010. Huit régions principales sont concernées par la production biologique. Les plantations cultivées sont localisées à Rabat, Azzemour, Fès, Taza, Béni Mellal, Marrakech, Agadir et Taroudant. Les plantes médicinales et aromatiques se trouvent dans presque toutes les régions, avec cependant une spécificité de la région de Marrakech pour la verveine, Taroudant (Taliouine) pour le safran et Fès pour le câprier.

La vallée de Souss-Massa est la principale région maraîchère, en raison de son climat subtropical propice pour les productions hors-saison. Certaines régions côtières (Azemmour et Rabat) sont également qualifiées pour ce genre de production.

Les productions fruitières émanent principalement de deux régions : Marrakech et Agadir. Les autres régions fruitières du royaume telles que Meknès, Azrou, Midelt et Errachidia n'ont pas encore de production biologique. Ces régions présentent cependant un fort potentiel en termes de production.

Contrat-Programme pour la mise à niveau de l'agriculture biologique

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Maroc Vert, un contrat programme d'un **montant de 1,121 milliard de DH a été signé**, en marge de la IVe édition des Assises de l'agriculture qui se sont tenu le 26 avril à Meknès, entre l'Association Marocaine de la Filière des Productions Biologiques (**AMABIO**) et trois ministères : celui de l'économie et des finances, celui de l'agriculture et de la pêche maritime et celui du commerce extérieur.

Jusqu'en 2020, ce contrat programme engage la profession de la filière biologique à améliorer sa productivité et sa compétitivité sur les marchés national et international.

b. Introduction des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique dans le secteur agricole

Actuellement, le solaire photovoltaïque et le solaire thermique sont les deux technologies les plus utilisées au Maroc. Dans le milieu rural, les principales installations photovoltaïques sont :

- Les pompes solaires pour l'exhaure de l'eau potable et/ou la petite irrigation (la solution la plus économique pour le pompage d'eau est généralement le solaire d'une puissance inférieure à 5 kW).
- Les micro-centrales photovoltaïques de village pour les équipements collectifs et la recharge des batteries (l'exhaure d'eau potable pour un village requiert généralement une puissance de 1 à 2 kW).
- Les kits photovoltaïques domestiques.

L'énergie solaire thermique est principalement utilisée pour :

- Les chauffe-eau pour les maisons individuelles et les exploitations agricoles.
- Le chauffage par planchers chauffants solaires, chauffage des bâtiments d'élevage.
- Le séchage, la climatisation solaire, la distillation, etc.

Ces applications sont bien entendu appelées à se diversifier au fur et à mesure de l'essor des technologies et de l'augmentation de la production d'énergie d'origine solaire.

Programme national de promotion du pompage solaire dans les projets d'économie d'eau en irrigation

A l'occasion de la 6^{ème} édition des Assises de l'Agriculture le 23 avril 2013 à Meknès, un programme national de pompage solaire a été lancé. Fruit d'un partenariat entre les ministères de l'Energie et de l'Agriculture, l'ADEREE et le Groupe CAM. Ce programme vise à permettre aux petits et moyens agriculteurs de s'équiper, grâce à une subvention du Fonds de Développement Agricole, de pompes à eau fonctionnant à l'électricité produite à partir de panneaux solaires, dans le but d'améliorer rendement et production, tout en économisant l'eau et l'énergie.

Programme d'optimisation de la performance énergétique des exploitations agricoles

Lancé par la Fondation Crédit Agricole du Maroc (CAM) pour le Développement Durable, le programme d'optimisation de la performance énergétique des exploitations agricoles a accompagné dix producteurs appartenant à des filières particulièrement énergivores, situés dans différentes régions du Maroc, dans des actions visant la réduction de leur facture énergétique, en optimisant leur consommation et en encourageant le recours aux énergies renouvelables.

Les objectifs de ce programme pilote sont :

- Evaluer le potentiel d'économie d'énergie et de production d'énergie renouvelable;
- Améliorer la compétitivité du secteur agricole, à travers une baisse des charges d'exploitation par la réduction de la facture énergétique;
- Contribuer à la protection de l'environnement, à travers la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Les résultats annuels moyens par exploitation, attendus des mesures recommandées, s'annoncent particulièrement encourageants : 100 tonnes d'émissions CO₂ en moins, une économie de 130 000 KWh, équivalent à 180 000 dirhams, pour un surcoût d'investissement initial de 140 000 dirhams seulement, ce qui garantit un temps de retour moyen sur 9 mois.

II.4.2. Dans le secteur de la Pêche

La stratégie Halieutis, initiée en 2009 est une stratégie ambitieuse qui a pour objectif d'assurer une pêche durable et compétitive valorisant le patrimoine halieutique marocain et faisant du secteur un véritable moteur de croissance de l'économie marocaine. En effet, l'objectif du Plan Halieutis est de :

- Contribuer au PIB national à hauteur de 21,9% à l'horizon de 2020 ;
- Créer 115 000 emplois directs et 510 200 indirects ;
- Réduire le poids du secteur informel à moins de 15% ;
- Atteindre un taux de 5,4% du marché mondial;
- Porter la production halieutique à 200 000 tonnes de produits d'aquaculture à l'horizon 2020 qui représenteront alors 11 % de la production halieutique totale du Maroc (1,75 M de T.);

Cette stratégie sectorielle intégrée s'articule autour de trois axes majeurs, axes déclinés sous forme de projets :

- **La Durabilité : Une ressource exploitée durablement pour les générations futures**
 - Assurer la pérennité de la ressource ;
 - Procurer aux acteurs économiques la visibilité nécessaire pour investir ;
 - Faire des pêcheurs les premiers acteurs d'une pêche responsable.
- **Performance : Un secteur outillé et organisé pour une qualité optimale, du débarquement à la commercialisation**
 - Assurer des conditions optimales de qualité dans le traitement des produits
 - Créer plus de transparence tout le long de la chaîne de valeur
 - Assurer des mécanismes de mise en vente sur les marchés efficients
 - **Compétitivité** : Des produits mieux valorisés et compétitifs sur les marchés les plus porteurs. **Assurer la disponibilité** et la régularité d'une matière première de qualité
 - Conquérir des parts de marché aux niveaux national et mondial

De point de vue durabilité, la stratégie vise à assurer un secteur écologiquement responsable à travers : la préservation de la biodiversité du milieu marin, la lutte contre la surpêche, la veille à la reconstitution des stocks des espèces surexploitées, la protection des espèces menacées, la promotion des pratiques de pêche durable.

Participation du Maroc au projet ArtFiMed

En 1996, le Gouvernement d'Espagne et l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) ont mis en place le premier projet régional Méditerranéen visant à promouvoir la coopération régionale et la coordination entre les acteurs chargés des pêches des pays de la Méditerranée Occidentale et Centrale. Les activités sur la pêche artisanale réalisées par le projet CopeMed datent de 1997, année pendant laquelle le Comité de Coordination du projet avait approuvé la création d'un Programme sur la pêche artisanale dans la Méditerranée.

Suite aux actions réalisées par le projet CopeMed en appui au secteur de la pêche artisanale en Méditerranée, le Maroc et la Tunisie ont été sélectionnés, afin que le projet pilote ArtFiMed, identifié en 2007, puisse être mis en œuvre dans ces deux pays. A la suite d'un processus de concertation avec l'ensemble des acteurs nationaux, les sites de Dikky au Maroc et Ghannouch et El Akarit en Tunisie ont été identifiés pour la mise en œuvre du projet ArtFiMed.

ArtFiMed est un projet qui assure la promotion de la pêche durable au travers de l'application des principes de l'Approche Écosystémique des pêches (EAF) et du Code de Conduite pour une pêche responsable (CCRF) de la FAO. Ces principes mondialement reconnus, contribuent à renforcer les échanges entre l'administration, la recherche et la profession pour la gestion durable de la pêche artisanale.

II.4.3. Dans le secteur de l'industrie

L'action du Ministère de l'Industrie en matière de protection de l'environnement s'est limitée, jusqu'à maintenant, à la réalisation de quelques projets recommandés dans le plan d'action élaboré en 1995 dans le cadre du Programme du Développement Industriel Ecologiquement Durable (DIED) et aux activités d'assistance technique couvrant les domaines de l'économie de l'eau et de l'énergie, la gestion de déchets et des produits chimiques, etc. fournie par le Centre Marocain de la Production Propre aux industriels.

Efficacité énergétique dans l'industrie agroalimentaire

L'industrie est un des secteurs les plus énergivores du Maroc avec 32% de la consommation énergétique finale. Plusieurs actions ont été entreprises afin d'intégrer l'efficacité énergétique dans ce secteur.

L'ADEREE a lancé un programme d'efficacité énergétique dans l'industrie (PEEI). L'objectif est d'optimiser la consommation d'énergie dans les unités industrielles, dont notamment les unités agroalimentaires, pour une économie totale estimée à 618 325 tonnes et une réduction des émissions CO2 estimée à 2 268 000 tonnes.

Plusieurs chantiers sont en cours de réalisation pour la mise en œuvre du programme d'efficacité énergétique qui vise à réaliser 12% d'économies d'énergie en 2020 et de 15% à l'horizon de 2030. Il s'agit notamment de l'installation des chauffe-eaux solaires, la généralisation des audits énergétiques dans l'industrie, la promotion de l'utilisation des lampes à basse consommation, l'installation des chaudières à biomasse dans l'agro-industrie.

II.4.4. Dans le secteur des mines

Les groupes miniers opérant au Maroc accordent de plus en plus d'importance à la sauvegarde de l'environnement, à travers plusieurs actions parmi lesquelles on peut citer :

- La réalisation des études d'impact sur l'environnement.
- Le traitement et le recyclage des eaux industrialisées.
- L'imperméabilisation des digues et bassins permettant d'éviter les pertes par infiltration et les risques de pollution des écoulements souterrains.
- La surveillance et le contrôle des flux des procédés industriels.
- La lutte contre l'émanation de poussières et la surveillance des émanations de gaz.
- La végétalisation des sites et l'adoption d'un système de goutte à goutte pour réduire la consommation d'eau.
- La mise en place de Système de Management Environnemental répondant aux exigences de la norme ISO 14001.

Exemple d'une gestion éco-responsable dans le secteur des mines :**Groupe OCP (Office Chérifien des Phosphates)**

Pour le secteur des phosphates, le groupe OCP a entamé plusieurs mesures assurant la diminution de la pression de son activité sur l'environnement. Le Slurry Pipeline qui transportera le phosphate des mines de Khouribga à la plateforme chimique intégrée de Jorf Phosphate Hub est la pièce maîtresse de la stratégie du Groupe sur le plan environnemental.

En effet, le transport des phosphates par pipeline plutôt que par train se traduira par une réduction de 6-7 Dollars US par tonne des coûts de transport, de même que par une réduction des émissions de CO2 d'environ 900 000 tonnes par an et une économie de millions de mètres cubes de la consommation d'eau.

En plus du transport du minerai liquide depuis le site d'extraction jusqu'à l'usine chimique, l'OCP a mis en place des programmes qui valorisent mieux les ressources en eau y compris la désalinisation d'eau de mer en utilisant l'énergie récupérée du processus industriel, le retraitement des eaux usées domestiques urbaines (villes de Khouribga, Benguerir et à Youssoufia ; recyclage de millions de mètres cubes d'eau qui seront utilisées pour le lavage des boues et l'arrosage des espaces verts urbains), le recyclage de l'eau boueuse, ainsi que la récolte et le stockage des excédents d'eau de pluie.

La gestion écoresponsable des déchets est également un des chantiers de développement durable prioritaires du Groupe OCP. Pour réussir sa mise en œuvre, le Groupe s'est engagé auprès de partenaires leaders dans ce domaine afin de récupérer, recycler, valoriser et éliminer les déchets dans le respect de la réglementation en vigueur et dans les conditions de sécurité les plus strictes.

Cette année, quelque 150 000 tonnes de cendre de pyrrhotine et plus de 1700 tonnes de déchets industriels sont en cours de déstockage pour être valorisées et servir de substituts au fuel ou à certains additifs minéraux. Plus de 50 tonnes de papier seront recyclées.

Suite à un appel d'offres, et conformément à l'accord signé en janvier 2012 entre OCP et le cimentier Holcim, la Commission Déchets a piloté un projet de gestion, valorisation et/ou élimination de déchets industriels. Cette opération créatrice de valeur partagée permet à OCP d'évacuer un volume considérable de déchets industriels tout en fournissant à ses partenaires une source d'énergie moins onéreuse et plus respectueuse de l'environnement. Le four des cimenteries, incinérateur de déchets hors pair, permet d'éliminer et valoriser d'une manière écologique et économique les déchets grâce à sa grande capacité de destruction des polluants soumis à de hautes températures (1 400 C°).

En outre, la première opération nationale d'élimination des équipements PCB portant sur 53 tonnes de matériaux et 17 tonnes d'huiles contaminées a vu le jour; l'OCP se distinguant comme étant la première entreprise marocaine à adhérer au programme du PNUD portant sur l'élimination des PCB au Maroc.

L'opération « déchets papier et carton » coordonnée par la Direction Développement durable dans le cadre de la gestion écoresponsable des déchets d'OCP, constitue une véritable force mobilisatrice en interne comme en externe. Cette opération porte sur la valorisation de plus de 50 tonnes de déchets papiers et cartons issus du siège d'OCP à Casablanca, en collaboration avec des professionnels du traitement et recyclage du papier en carton; en l'occurrence les sociétés REDEPA, spécialisée en récupération des déchets papier, déchiquetage, et mise en balles, et CMCP, fabricant de papier. Cette opération ambitieuse a lieu dans des conditions garantissant, à travers des mécanismes adaptés, la stricte confidentialité des documents recyclés.

II.4.5. Dans le secteur du tourisme

Le secteur du tourisme, considéré comme l'un des moteurs du développement économique et social du pays, s'est doté d'une stratégie de développement « Vision 2010 », dont l'objectif est de porter le nombre de touristes à 10 millions avant fin 2010. Cette stratégie est principalement axée sur le balnéaire avec le « Plan Azur » (l'aménagement et le développement de six stations balnéaires). Puis une nouvelle Vision 2020, élargissant le processus de développement touristique à de nouvelles zones géographiques et d'autres branches d'activité touristique, est élaborée.

La stratégie est structurée autour de quatre principaux axes :

- Une politique d'aménagement territorial de l'offre touristique.
- Une nouvelle structure de gouvernance.
- Une démarche intégrée de développement durable.
- Une gestion responsable des ressources environnementales au quotidien.

Par ailleurs, une batterie de mesures a été élaborée pour garantir l'intégration de la durabilité à tous les niveaux du produit touristique. Des restrictions environnementales sont inscrites dans les cahiers des charges des projets touristiques, mais aussi dans la charte nationale de l'investissement.

La promotion de l'écotourisme occupe aussi une certaine place dans la politique touristique nationale. Ainsi une stratégie de développement du tourisme rural a-t-elle été élaborée, qui a pour principal objectif la création de richesse pour les populations locales et la mise en valeur des produits du terroir.

II.4.6. Dans le secteur de la construction et bâtiment

Le Ministère en charge de l'habitat, a élaboré des stratégies nationales et a organisé l'encadrement technique du secteur en vue d'améliorer la construction du bâti au niveau de la sécurité, de la qualité et de la durabilité. La prise en compte de la question environnementale dans la réglementation s'est traduite de diverses façons.

Le code d'efficacité énergétique dans le bâtiment

Un programme Code d'Efficacité Energétique dans le Bâtiment (CEEb) a été réalisé, il porte sur la prise en compte des enjeux énergétiques dans le bâtiment afin d'économiser jusqu'à 75% de la facture énergétique et pérenniser les cadres institutionnel et réglementaire.

Le Règlement de Construction Parasismique RPS 2011

Cette action vise la mise à jour de la réglementation Parasismique RPS 2000 et l'intégration des données de sa nouvelle version RPS 2011 dans un logiciel d'analyse, de calcul et de conception des structures. Le RPS 2000 a été publié au BO n°6206 en date du 21 novembre 2013.

Le Règlement Parasismique de Construction en Terre (RPCT)

Ce règlement a pour objectif de définir l'ensemble des paramètres et des prescriptions techniques, destinés à améliorer la performance sismique des constructions en terre. Le RPCT a été publié au BO n°6206 en date du 21 novembre 2013.

Le Projet de Réglementation Thermique

Elaboré dans le cadre de la mise en œuvre de la loi 47-09, ce projet vise à intégrer, pour les nouvelles constructions, des prescriptions minimales d'efficacité énergétique en fonction des différentes zones climatiques du pays. Ce projet a été adopté par le Conseil de Gouvernement le 14 novembre 2013 ; il se donne comme objectifs spécifiques de :

- ✚ Réduire les besoins de chauffage et de climatisation des bâtiments ;
- ✚ Améliorer le confort thermique et limiter les surchauffes dans les bâtiments en période estivale ;
- ✚ Optimiser la conception de l'enveloppe du bâti indépendamment des systèmes énergétiques mis en œuvre ;
- ✚ Inciter les architectes, ingénieurs et maîtres d'œuvre à l'utilisation des approches de conception thermique performante de l'enveloppe du bâtiment.

Le développement de normes et référentiels techniques

L'action du Ministère en charge de l'urbanisme se caractérise par l'élaboration de guides techniques ou de directives qui visent une meilleure prise en compte des questions environnementales dans les pratiques des acteurs (Référentiel de bonnes pratiques en matière d'urbanisme durable, Guide des plans verts au Maroc, Guide d'exploitation de l'espace public, Référentiel des modes d'aménagement en milieu rural, Grille normative des équipements collectifs, Chartes architecturales, etc.).

II.4.7. Dans le secteur des transports

La mise en œuvre de modes de transport propres est un levier fondamental pour réduire les consommations et la facture énergétique du Maroc :

- ✚ La stratégie logistique ambitionne de réduire le nombre de T/Kms (30 % à l'horizon 2015), de réduire les émissions de CO₂ (35 % à l'horizon 2015) et de décongestionner les routes et les villes.
- ✚ L'efficacité énergétique a été intégrée notamment dans le secteur des infrastructures de base et des transports (terrestre, ferroviaire et aérien) ainsi que dans les programmes de formation des conducteurs professionnels de transport de voyageurs et de marchandises.
- ✚ Concernant les transports en commun, une généralisation de l'option « tramway », adoptée au niveau de Rabat-Salé depuis 2010, à toutes les grandes agglomérations de plus de 500 000 habitants a par exemple été adoptée. Le développement des transports en commun doit permettre de concilier aménagement urbain, lutte contre la pollution de l'air et accessibilité.

La stratégie pour le développement de la compétitivité logistique accompagne les autres stratégies sectorielles (Émergence, Maroc Vert, Halieutis, etc.). Elle vise à promouvoir une gestion optimisée des flux de marchandises, à **réduire les émissions de GES** du secteur et à décongestionner les routes et les villes. Plusieurs programmes de développement du transport ferroviaire (LGV, doublement de lignes ferroviaires, augmentation de capacité, construction de nouvelles lignes) ont été initiés mais ils demeurent insuffisants pour faire face aux besoins et concurrencer l'expansion du transport routier.

Enfin l'efficacité énergétique a été intégrée notamment dans le secteur des infrastructures de base et des transports (terrestre, ferroviaire et aérien) ainsi que dans les programmes de formation des conducteurs professionnels de transport de voyageurs et de marchandises.

Ces initiatives de développement de transports propres, qui présentent également l'opportunité de promouvoir les transports durables auprès des opérateurs du tourisme et des industriels et de développer des emplois liés à l'efficacité énergétique, doivent être poursuivies et rationalisées.

Exemple de transport durable : Tramway

Le premier projet de tramway a débuté dans la ville de rabat. Le projet a coûté **3,8 milliards de Dirhams**, soit environ 340 millions d'euros.

Deux autres lignes sont prévues à l'horizon 2016, elles desserviront les quartiers de Hay Ennahda et Takaddoum ainsi que Sala el Jadida.

À Casablanca, une étude du Plan de Déplacement Urbain, réalisée par la Région en 2004, a abouti à recommander la réalisation d'une ligne de tramway.

Les travaux de réalisation du tramway de Casablanca ont démarré en mai 2009 pour un montant de 6,4 milliards de dirhams (environ 570 millions d'euros). La première ligne du tramway a été **inaugurée le 12 décembre 2012** par le Roi Mohammed VI et le premier ministre français Jean-Marc Ayrault. D'une longueur de 30 km, elle comprend 48 stations d'arrêt à partir de Sidi Moumen, en passant par le centre-ville pour arriver en fourche à Hay Hassani et au Quartier des facultés.

Prévue à plus long terme, **la ligne 2 du tramway couvrira un parcours de 12 km** au niveau de Sidi Bernoussi, AïnSebaâ et de la place des Nations unies. Une troisième ligne de 20 km sera également créée sur d'autres artères, entre autres, Sidi Moumen, boulevard Al Fida et le quartier des Hôpitaux.

Après le succès qu'a connu le tramway à Rabat et à Casablanca, **des lignes sont prévues dans d'autres villes marocaines**, notamment à Marrakech, Tanger et Fès.

II.4.8. Dans le secteur de l'énergie

Afin d'accompagner d'une manière durable le développement socio-économique du pays, le Maroc a défini une Nouvelle Stratégie Énergétique (NSE) pour la période 2010-2030. La mise en œuvre de celle-ci devrait permettre au Maroc de sécuriser les approvisionnements, de préserver l'environnement et de contribuer au développement durable.

Dans le cadre de sa stratégie énergétique, le Maroc accorde une priorité au développement des énergies renouvelables et au développement durable. Avec des ressources solaires abondantes (un potentiel de 2 600 kWh/m²/an) et une position stratégique au cœur d'un carrefour énergétique (Connexion au réseau électrique espagnole par deux lignes de 400kV/700 MW), le Maroc offre ainsi plusieurs opportunités d'investissements dans le secteur de l'énergie solaire thermique et photovoltaïque.

Ainsi, une nouvelle politique axée sur le développement des énergies renouvelables a été adoptée et qui vise :

- Le renforcement de la sécurité d'approvisionnement en énergies à travers la diversification des sources et ressources, l'optimisation du bilan énergétique et la maîtrise de la planification des capacités.
- L'accès généralisé à l'énergie, par la disponibilité d'une énergie moderne pour toutes les couches de la population et à des prix compétitifs.
- Le développement durable par la promotion des énergies renouvelables, pour le renforcement de la compétitivité des secteurs productifs du pays, la préservation de l'environnement par le recours aux technologies énergétiques propres, en vue de la

limitation des émissions des gaz à effets de serre et la réduction de la forte pression exercée sur le couvert forestier.

- Le renforcement de l'intégration régionale à travers l'ouverture aux marchés euro méditerranéens de l'énergie et l'harmonisation des législations et des réglementations énergétiques.

Cette politique est exprimée par des volontés concrètes et chiffrées : 20 % ENR et 12% EE d'ici à 2020 appuyée par La mise en place :

-  d'une Agence dédiée aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique & d'une Agence Nationale de l'Energie Solaire – MASEN.
-  d'un Cadre réglementaire approprié : La Loi sur les Energies Renouvelables (n°13-09) vise la promotion de la production d'énergie à partir de sources renouvelables, de sa commercialisation et de son exportation par des entités publiques ou privées. Elle a introduit également l'assujettissement des installations de production d'énergie à partir de sources renouvelables à un régime d'autorisation préalable si leur puissance est égale ou supérieure à 2 MW, ou de déclaration préalable pour les exploitations dont la puissance est comprise entre 20 KW et 2 MW. Enfin, elle prévoit le droit, pour un exploitant, de produire de l'électricité à partir de sources d'énergies renouvelables pour le compte d'un consommateur ou un groupement de consommateurs raccordés au réseau électrique national de moyenne tension (MT), haute tension (HT) et très haute tension (THT), dans le cadre d'une convention par laquelle ceux-ci s'engagent à enlever et à consommer l'électricité ainsi produite exclusivement pour leur usage propre.
-  D'un financement adéquat à travers la mise en place d'un fonds dédié : Cette stratégie bénéficie des ressources mobilisées dans le cadre du Fonds de Développement Énergétique d'un montant équivalent à 1 milliard de dollars provenant des dons du Royaume d'Arabie Saoudite (500 M\$ US), des Emirats Arabes Unis (300 M\$ US) et de la contribution du Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social (200 M\$ US). L'année 2010 a été marquée par la mise en place de la Société d'Investissements Énergétiques (SIE) dotée d'un capital d'un milliard de dirhams souscrit par l'Etat (71%) et le Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social (29%).
-  D'une formation adaptée à travers :
 - La création de filières spécialisées en énergie au sein des grandes Ecoles d'Ingénieurs et des Universités ;
 - La formation de techniciens en énergie éolienne par les Instituts de Formation Professionnelle ;
 - La conclusion de partenariats Industrie - Grandes Ecoles - Universités- Instituts spécialisés en matière de R&D.

II.5. Les instruments financiers existants

Il existe essentiellement deux sources de financement pour inciter à l'intégration de l'environnement dans les secteurs de production : les sources externes et les sources internes.

Les sources externes

Plusieurs agences multilatérales et bilatérales de coopération et des ONG internationales apportent leur concours financier à des actions nationales en faveur de l'environnement. Ces concours s'opèrent souvent à travers des mécanismes, multilatéraux ou bilatéraux, de financement de projets environnementaux.

Il s'agit entre autres des organismes suivants ;

- Organisations onusiennes : PNUD, PNUE, ONUDI, Banque Mondiale, Fonds carbone...
- Organisations sous-régionales : UE, CEDEAO, UEMOA, IEPF...
- Acteurs de la coopération bilatérale : KFW, la DDC (Coopération Suisse), la Coopération Française, la GTZ...
- ONG : WWF, UICN...

Les sources internes : les financements destinés aux actions environnementales

Parmi celles-ci, on peut citer : le budget de l'Etat ; la fiscalité écologique (taxe et redevance) ; la contribution des collectivités locales ; la contribution du secteur privé et parapublic ; la contribution directe des ménages.

D'autres financements destinés spécialement aux projets intégrant une dimension environnementale existent et devraient être mieux déployés pour accompagner la mise en œuvre du Plan National Cadre MCPD.

II.5.1. Fonds National de l'Environnement

Le Fonds National de l'Environnement (FNE) est un instrument financier incitatif institué en 2004 par la loi n° 11-03 relative à la protection et à la mise en valeur de l'environnement. Ce Fonds est créé sous la forme d'un Compte d'Affectation Spécial (CAS) et dont l'ordonnateur est l'autorité gouvernementale chargée de l'environnement.

Le FNE a pour objet :

- La contribution au financement des programmes de dépollution des eaux domestiques (Plan National d'Assainissement) et industrielles
- La contribution au financement des programmes de gestion des déchets solides
- La prévention et la lutte contre la pollution atmosphérique
- La contribution au financement des projets pilotes d'environnement et d'expérimentation

Le FNE a été doté en 2008 de ressources émanant du Budget Général, destinées au financement des actions du Programme National sur la gestion des Déchets Ménagers (PNDM).

II.5.2. Fonds de Dépollution Industrielle

Le Fonds de Dépollution industrielle (FODEP), créé en 2003, est un instrument incitatif qui encourage la mise à niveau environnementale à travers un appui technique et financier des

entreprises industrielles ou artisanales. Le FODEP est mis en place, avec l'appui de la coopération maroco-allemande, par le Département de l'Environnement.

Le FODEP finance des projets portant sur :

- La mise en place d'installations pour réduire et éliminer toute forme de pollution liquide, solide ou gazeuse.
- La réalisation de projets qui permettent l'économie des ressources, notamment l'eau et l'énergie, à travers l'adoption de nouveaux procédés et l'utilisation des technologies propres.

Le FODEP intervient dans le financement de projets de dépollution à travers des subventions, jumelées à des crédits nourris par les banques, à hauteur de 20 % du montant total pour les projets intégrés au procédé industriel qui visent en plus la dépollution industrielle des économies de ressources (eau, énergie, etc.), et 40 % pour les projets en aval du procédé industriel qui permettent de réduire la pollution à travers la mise en place d'installations de traitement ou d'élimination des rejets liquides et gazeux et des déchets solides.

Le plafond du coût d'investissement par projet individuel par entreprise est de 15 millions DH. Dans le cas d'un projet commun à plusieurs entreprises, le plafond est de 30 millions DH.

Jusqu'à fin 2012, le FODEP a financé 116 projets de dépollution industrielle dont 15 projets de traitement des rejets gazeux industriels pour un montant total de 47 millions de DH dont 18 millions de DH sous forme de don FODEP, 95 projets de dépollution hydrique dans le secteur industriel pour un montant total de 567 millions de DH dont 219 millions de DH sous forme de don FODEP et 6 projets de traitement des déchets solides industriels d'un montant total de 30 millions de DH dont 8 millions de DH sous forme de don FODEP.

II.5.3. Mécanisme Volontaire de Dépollution Industrielle Hydrique

Afin d'assurer la continuité de l'incitation à la dépollution industrielle –le FODEP étant en fin de vie– un nouveau Mécanisme Volontaire de Dépollution Industrielle Hydrique (**MVDIH**) a été mis en place en 2011 dans le cadre du programme d'Appui au PNA.

Ce mécanisme, financé par un don de l'Union Européenne, a été doté d'un budget de 100 MDH pour la période 2011-2013. Dans sa première phase (2011-2012), il a approuvé 10 projets dans 5 agences de bassin : Sebou, Oum Erbia, Souss-Massa-Drâa, Moulouya, et Bouregreg-Chaouia pour un montant de 49 MDH sous forme de dons. Quinze autres projets ont été prévus pour l'année 2013.

Le pilotage du mécanisme est assuré, d'une part, par un comité régional présidé par l'ABH qui étudie et valide le projet et, d'autre part, par un comité national présidé par le Département de l'Environnement. Les projets éligibles sont les études de dépollution, l'acquisition d'équipements de dépollution, les travaux associés au projet de dépollution hydrique dans un des cinq bassins mentionnés précédemment.

II.5.4. Fonds de Développement Energétique

D'un montant de 1 milliard de dollars, le fonds est destiné à accompagner la nouvelle politique nationale de développement de la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique.

Crée en 2009, ce fonds permettra de renforcer et de sécuriser les capacités de production existantes, de fournir un appui financier aux projets d'efficacité énergétique et aux entreprises spécialisées dans les services énergétiques.

Une structure dédiée a été mise en place pour gérer les ressources du fonds dont une partie sera accordée pour réhabiliter les capacités de production de l'ONE. Une autre sera dédiée aux subventions en faveur de la maîtrise de l'énergie, la réalisation d'études et la fourniture de services d'assistance technique.

Le Fonds a pour contributeurs l'Arabie Saoudite (500 millions de dollars), les Emirats Arabes Unis (300 millions de dollars) et le Fonds Hassan II (200 millions de dollars).

II.5.5. Fonds de Garantie des Efficacités et Energies Renouvelables

Créé en 2007 à l'initiative de l'Agence Nationale pour le Développement des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique (ADEREE), le Fonds de Garantie des Efficacités et Energies Renouvelables (FOGEER) est destiné à garantir les crédits d'investissement consentis par les établissements de crédit aux entreprises et opérateurs marocains voulant investir dans les Energies Renouvelables (ER) et les Efficacités Énergétiques (EE).

Le Fonds est confié à DAR AD-DAMANE qui en assure la gestion pour le compte de l'ADEREE. Le compte FOGEER est structuré par filières (chauffe-eaux solaires (CES), éolien, efficacité énergétique...) sous forme de sous-comptes dédiés.

Le FOGEER intervient dans le financement de projets liés aux ER et EE, notamment ceux relatifs aux CES collectifs. Il s'agit des projets dont l'enveloppe finançable se situe entre 300.000 DH et 2.500.000 DH. Quant à la garantie du fonds, elle couvre 70%, au maximum, du crédit d'investissement octroyé, avec un plafond d'engagement de 1.500.000 DH pour le FOGEER, le complément éventuel sera engagé par DAR AD-DAMANE après évaluation.

II.5.6. Fonds Capital Carbone Maroc

Le fonds, créé le 17 novembre 2008. D'une taille de 300 millions de DH, le Fonds Capital Carbone Maroc (FCCM) est le premier fonds africain francophone dédié à la Finance Carbone au Maroc. Le FCCM a pour mission de promouvoir et de participer au développement de projets marocains se rattachant à la mise en œuvre du Protocole de Kyoto sur les changements climatiques et entrant dans le cadre du Mécanisme pour un Développement Propre (MDP)³³

L'objectif du FCCM est d'accompagner les promoteurs marocains pour réaliser leurs projets MDP par l'acquisition de crédits carbone sur la période 2008-2017. Le MDP du Protocole autorise, en effet, une entreprise d'un pays industrialisé à engranger des crédits en investissant dans des projets qui réduisent les émissions de CO₂ dans les pays en développement. Le FCCM a pour actionnaires la CDG (50%), la Caisse des Dépôts française (25%) et la Banque Européenne d'Investissement (25%). Il intervient dans les secteurs d'activité suivants : énergies renouvelables, efficacité énergétique, gestion des déchets ainsi que boisement et reboisement.

³³ Le MDP est un instrument financier permettant aux projets générant des crédits carbone de valoriser ces crédits sur le marché international du carbone, et par conséquent de disposer d'une ressource financière supplémentaire. Le marché des crédits carbone a été créé en vertu du protocole de Kyoto qui obligerait les pays développés à réduire de 5,2% d'ici à 2012 (par rapport à 1990) leurs émissions de gaz à effet de serre.

III. Orientations stratégiques pour la mise en œuvre du plan cadre

L'exploitation non durable des ressources naturelles et ses impacts environnementaux engendrent actuellement la destruction à grande échelle du capital naturel de la planète et des pertes substantielles de la biodiversité. Cela vaut autant pour les ressources renouvelables (poissons, forêts, produits agricoles, etc.) que pour les ressources non renouvelables (combustibles, minéraux, etc.).

Ainsi, l'évolution des modes de consommation et de production non durables nous oblige à repenser les chaînes d'approvisionnement et le cycle de vie des produits. Cela exige des changements fondamentaux dans la façon dont les investissements sont réalisés, les ressources naturelles sont extraites et la façon dont les produits sont fabriqués, commercialisés et distribués, utilisés et mis à disposition de chacun. Devant cette situation alarmante, qui affectera potentiellement les trois piliers du développement durable, soit l'économie, l'environnement et la société, les appels à la réforme des modes de consommation et de production vers des modèles plus.

Il faudra donc modifier le système économique dans son ensemble. L'action est nécessaire à toutes les échelles géographiques et politiques, ainsi qu'à tous les niveaux de la société : gouvernements, entreprises et société civile. C'est l'objectif du Plan Cadre National pour la promotion des modes de consommation et de production durable (MCPD) du Maroc.

En effet, la **consommation et la production durables** (CPD) est une approche holistique qui vise à mieux ajuster la société et l'économie aux exigences du développement durable. La CPD se définit ainsi : « *la production et l'utilisation des biens et services qui permettent de couvrir les besoins essentiels et qui contribuent à améliorer la qualité de vie, tout en minimisant l'utilisation des ressources naturelles, des matières toxiques et les émissions de déchets et de polluants tout au long du cycle de vie, de façon à ne pas compromettre la couverture des besoins des générations futures* »³⁴.

C'est dans cette logique que les orientations stratégiques du présent Plan Cadre National ont été définies suite à l'analyse des forces et faiblesses relevées sur la base de l'étude diagnostique pour la promotion des MCPD. Ces orientations permettront de disposer d'un cadre de référence et de mesures en matière de promotion des MCPD.

- ❖ Orientation stratégique I. Anticiper les mutations économiques et les modifications de comportements liées à la transition écologique.
- ❖ Orientation stratégique II. Encourager les entreprises nationales à s'engager dans un processus de production durable.
- ❖ Orientation stratégique III. Soutenir le développement des filières vertes.
- ❖ Orientation stratégique IV. Encourager une approche d'économie circulaire et sobre en carbone.
- ❖ Orientation stratégique V. Promouvoir des modes de consommation éco-responsables.
- ❖ Orientation stratégique VI. Mettre en place des mesures d'accompagnement.

Dépasser les politiques sectorielles, les actions isolées et de court terme est tout l'objectif du Plan Cadre National MCPD en proposant une vision intégrée (écologique, économique et sociale). Il trace ainsi le chemin vers une société plus sobre et vertueuse.

³⁴ Ministre norvégien de l'Environnement, Symposium d'Oslo, 1994

La mise en œuvre du Plan Cadre National MCPD représente des opportunités pour l'ensemble des acteurs concernés :

a. Opportunités pour l'entreprise

Les entreprises qui mettent en place une démarche de production durable :

- Respectent et anticipent la réglementation, ce qui leur permet d'en limiter les impacts financiers ;
- Diminuent les risques, anticipent les conflits internes et externes, identifient les situations de crise, notamment parce qu'elles deviennent moins sensibles la hausse des prix des matières premières et de l'énergie ;
- Se démarquent de la concurrence, se créant ainsi de nouveaux clients ou de nouveaux marchés ;
- Connaissent les flux de matières et d'énergie et peuvent donc les optimiser ;
- Réduisent leurs coûts de production (par exemple en limitant la quantité de matières premières, ou en diminuant l'énergie nécessaire à un procédé) ;
- Anticipent et répondent aux besoins du marché en devançant les demandes ou les exigences du client en matière d'environnement, ou en développant des activités de « niche » ;
- Sont en mesure de proposer des produits innovants issus de démarches d'éco-conception ;
- Donnent davantage confiance aux consommateurs et/ou aux citoyens, ce qui améliore leur notoriété.

b. Opportunités pour le citoyen/consommateur

Les citoyens qui consomment de manière éco-responsable et achètent ou utilisent des éco-produits peuvent :

- Sélectionner des produits qui leur paraissent plus adaptés à leurs besoins ;
- Se sentent davantage impliqués dans la protection de l'environnement ;
- Faire des économies parfois substantielles lors de l'utilisation du produit (usage de produits moins énergivores et/ou ayant une plus grande durée de vie) ;
- Améliorent leur cadre de vie par l'utilisation de produits moins « polluants » et/ou dimensionnés pour moins impacter l'environnement.

c. Opportunités pour la « société »

La société est gagnante car le développement des éco-produits :

- Permet une meilleure gestion des ressources et de l'énergie ;
- Réduit les impacts environnementaux, en particulier les impacts globaux ;
- Diminue les risques et les coûts de traitement des pollutions ;
- Génère de plus faibles quantités de déchets, ce qui en diminue les coûts de traitement.

Orientation stratégique I. Anticiper les mutations économiques et les modifications de comportements liées à la transition écologique

L'approche de consommation et production durable s'intéresse aussi aux mutations économiques qu'à l'innovation technologique et sociale. Transversale par définition, elle nécessite un engagement actif de toutes les parties prenantes et la recherche de politiques diversifiées adaptées au contexte local. Découpler la croissance économique de la dégradation de l'environnement, subvenir aux besoins essentiels et empêcher « l'effet rebond », c'est-à-dire quand l'augmentation de la consommation dépasse les progrès technologiques et les gains en efficacité, comptent parmi les défis clés des politiques de CPD aujourd'hui.

Cela consiste donc à s'engager dans une transition écologique : évoluer vers un nouveau modèle économique et social, un modèle qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble. La qualité d'analyse et de connaissance des phénomènes de mutations liés à la transition écologique permettra d'anticiper les besoins en qualifications, compétences, formations et de préparer les reconversions. En effet, les changements des modes de consommation relèvent à la fois de la responsabilité des organisations publiques et privées et des citoyens. Ils nécessitent des évolutions dans les points de vue sur l'emploi ou l'achat de tel ou tel produit ou service. Cela passe par l'adoption de nouveaux modes d'organisation et de management.

Ainsi, les changements de comportement sont une des principales clés de l'évolution des MCPD. Les entreprises peuvent mettre sur le marché des produits durables mais ceux-ci ne trouvent pas de marché les efforts consentis en matière de production seront vains. Inversement les consommateurs ou les donneurs d'ordre peuvent souhaiter consommer des produits ou des services « durables » si ceux-ci ne sont pas disponibles sur le marché leur exigence de consommation de qualité ne pourra être satisfaite.

Il convient donc de définir la stratégie la plus efficace pour entrer dans le cercle vertueux de la production et de la consommation durables.

Mesures à mettre en place

- I.1. Engager des études sociologiques pour apprécier les modes de consommation dominants du grand public, les attentes des consommateurs en termes d'achat de produits à haute valeur sociale et environnementale ainsi que les freins à la consommation de produits durables.
- I.2. Mener des consultations qui regroupent les principales parties prenantes afin d'étudier la faisabilité de la mise en place de filières de production et de commercialisation de produits durables.
- I.3. Initier des études d'ordre économique pour déterminer avec précision les sur-investissements à faire et les surcoûts éventuels qu'entraînent la production et la mise sur le marché de produits durables.
- I.4. Evaluer les impacts d'actions possibles à mener suite à l'exploitation de l'ensemble de ces résultats. Les résultats de ces travaux devraient permettre d'identifier les meilleurs leviers sur lesquels on peut agir avec les plus grandes chances d'atteindre des résultats positifs.
- I.5. Identification des organisations qui défendent les droits des consommateurs en vue de les associer à tout projet dans le champ des MCPD
- I.6. Identification de pratiques et de comportements qui tendent vers des MCPD en vue de leur diffusion.

Orientation stratégique II. Encourager les entreprises nationales à s'engager dans un processus de production durable

La production durable concerne l'offre : il s'agit d'améliorer la performance environnementale (exploitation des ressources, rejets, pollution) des secteurs clés de l'économie tels que l'agriculture, la construction, l'industrie, le tourisme, le transport, l'énergie... Produire durablement requiert en toute évidence de disposer des capacités nécessaires à l'innovation et à l'adoption de pratiques responsables, lesquelles sont rendues possibles grâce à l'emploi de techniques et de technologies nouvelles.

Produire durablement passe également par l'emploi raisonné des ressources non renouvelables (minéraux, combustibles fossiles) et l'usage responsable des ressources renouvelables (eaux, énergie, biomasse, ressources vivantes naturelles) d'une part, et la substitution de l'emploi des énergies fossiles par celui des énergies renouvelables, d'autre part. La production durable doit nécessairement couvrir toute la chaîne de valeur :

- La production (systèmes de production, extraction de minerais, services...) ;
- La transformation (entreprises et industries de transformation, services...) ;
- La commercialisation (conservation et systèmes des marchés).

Toutefois, environ 80 % des coûts engendrés par un produit sur l'ensemble de son cycle de vie sont une conséquence directe des choix faits lors de la phase de conception. Puisque seulement 10 % des coûts totaux de développement des produits sont consacrés à la phase de conception, on peut raisonnablement penser qu'une bonne maîtrise des impacts dès la conception n'augmentera quasiment pas le « coût global du produit ». La phase de conception d'un produit peut être considérée ainsi comme une opportunité d'intégration de l'environnement dans l'entreprise.

Mesures à mettre en place

II.1. Elaboration par les départements ministériels concernés de plans d'actions MCPD spécifique à chaque secteur économique (agriculture, pêche, industrie, artisanat, construction, transport, ...).

II.2. Incitation des entreprises à s'engager dans une démarche de Responsabilité Sociétale (appel à projet, labellisation RSE (Iso 26 000), subvention de certains secteurs,...).

II.3. Promotion de l'analyse du cycle de vie (ACV) ou bilan écologique, méthode d'évaluation des impacts sur l'environnement et sur les ressources naturelles d'un produit, d'un service ou d'une activité, de l'extraction des ressources naturelles jusqu'à l'élimination des déchets, dont le produit en fin de vie.

II.4. Intégration des techniques d'éco-conception pour réduire au maximum les impacts sur l'environnement des produits tout en préservant les fonctionnalités et services qu'offrent ces produits.

II.5. Mise en réseau d'acteurs : création de clusters par secteur d'activité et d'inter-clusters pour ouvrir des espaces de collaborations entre différents secteurs.

II.6. Mise en place d'un programme de formation au profit des entreprises et des associations professionnels.

II.7. Capitalisation et la diffusion des meilleures pratiques, techniques et technologies.

Orientation stratégique III. Soutenir le développement des filières vertes

Le développement des filières vertes est également un enjeu économique et social important, notamment au vu du potentiel de création d'emplois de ces filières. Les secteurs ayant connu la plus forte croissance des emplois sont le recyclage ainsi que les énergies renouvelables. La croissance des emplois associés devrait se poursuivre dans les années à venir, compte tenu des forts investissements réalisés dans ce secteur. Les professions de l'économie verte regroupent un ensemble de métiers, dont certains sont liés à l'environnement (professions vertes) et d'autres sont nécessaires pour répondre aux enjeux de l'économie verte (professions verdissantes).

- Les professions vertes se retrouvent dans les domaines traditionnels d'activité de l'environnement : eau et assainissement, traitement des déchets, traitement des pollutions, production et distribution d'énergie et protection des espaces naturels.
- Le « verdissement » concerne quant à lui d'autres secteurs de l'économie mais de façon contrastée : ainsi certains métiers dans le bâtiment ou les transports sont plus particulièrement concernés.

Les métiers verts identifiés peuvent être classés en trois grandes catégories disposant de caractéristiques propres en termes de métiers et d'emplois :

- les métiers de l'assainissement et du traitement des déchets qui sont dans l'ensemble peu qualifiés.
- Les métiers de la production et la distribution d'énergie et d'eau qui recouvrent des qualifications variées et des emplois plutôt stables.
- Les métiers de la protection de la nature concernent des métiers qui se rattachent à des niveaux variés de diplômes.

Mesures à mettre en place

III.1. Structuration et fédération des filières au niveau national et les doter d'un outil qui porte au niveau national une stratégie collective et les représente dans les instances décisionnelles et de normalisation.

III.2. Industrialisation des filières, qui sous-entend la capacité des professionnels à satisfaire les exigences techniques et économiques du marché. Il s'agit donc d'activer les moteurs de l'industrialisation que sont en particulier l'évaluation et la certification (aptitude à l'usage, performances fonctionnelles et environnementales), la rédaction des règles professionnelles, et plus généralement une démarche de qualité totale.

III.3. Accompagnement de la professionnalisation afin qu'elles soient en mesure d'acquérir, de coordonner, de transmettre et de diffuser ses savoirs et savoir-faire. Cela passe par une stratégie de capitalisation et de diffusion des connaissances et leur mise en œuvre.

III.4. Promotion de la compétitivité des filières en réunissant les conditions favorables à l'innovation, en s'appuyant notamment sur des connaissances scientifiques issues de programmes de R&D.

III.5. Territorialiser, en s'appuyant en particulier sur les compétences des OREDD, pour identifier et piloter des projets de filières structurants au niveau des régions.

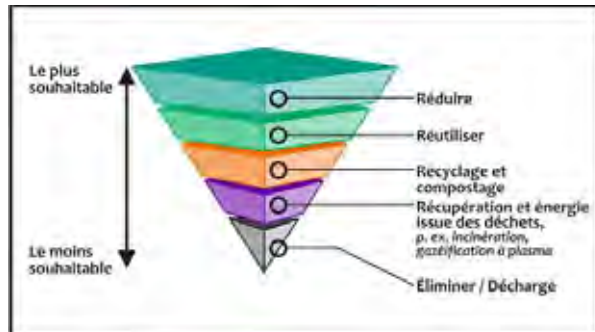
III.6. Appuyer la politique commerciale des filières et mettre en place des mesures de soutien à l'export.

Orientation stratégique IV. Encourager une approche d'économie circulaire et sobre en carbone

L'économie circulaire est un véritable changement de paradigme : évolution de la gestion des déchets à la gestion des ressources. A l'opposé d'une économie linéaire où le développement est couplé à l'épuisement des ressources naturelles, parfois non renouvelables, et à l'accroissement des quantités de déchets, l'économie circulaire cherche à optimiser les flux de matière et d'énergie, de réduire et de contrôler les rejets et les déchets. L'économie circulaire est inspirée des cycles de la nature, où rien ne se perd et tout se transforme. Ce modèle répond aujourd'hui à l'urgence écologique qui implique aussi d'utiliser en priorité les matières recyclées (les déchets deviennent matières premières) et de produire des biens conçus en vue de faciliter leur recyclage (éco-conception). Elle vise à promouvoir le réemploi, la réutilisation, la réparation et le recyclage.

Ainsi, réduire l'utilisation des ressources non renouvelables (combustibles fossiles, métaux, granulats, terres,...) et la vulnérabilité de notre économie vis-à-vis de ces ressources doit devenir une orientation stratégique forte des politiques publiques au Maroc, notamment via le recours accru aux matières premières de recyclage, le développement massif des énergies renouvelables, l'utilisation accrue et optimisée de la biomasse...

Au-delà de la réponse qu'elle peut apporter aux enjeux environnementaux, cette approche sera porteuse de bénéfices en termes de création de valeur et de compétitivité des entreprises, de sécurisation de l'accès aux matières premières, de réduction de la dépendance des ménages vis-à-vis des ressources et de la fluctuation de leur prix ou encore de création d'activités et d'emplois dont une part est non délocalisable.



Mesures à mettre en place

IV.1. Saisir les opportunités offertes par le concept d'économie circulaire : création d'emplois verts, réduction des coûts de production, réduction des importations de matières premières, maîtrise des impacts environnementaux.

IV.2. Inscrire la politique de gestion des déchets dans une approche « 3 R » : réduction de la production des déchets, réutilisation des produits et matériaux pour le même usage ou pour un usage différent, recyclage et valorisation des déchets à travers le compostage ou la production d'énergie.

IV.3. Incitation à la substitution de l'emploi des énergies fossiles par celui des énergies renouvelables et à l'innovation en vue de mettre au point des technologies économes en énergie et peu impactantes pour l'environnement.

III.4. Soutenir des transferts de technologie dans le domaine de l'énergie, de la prévention des pollutions, de l'économie des matières premières, du traitement des déchets, de la gestion des ressources en eau, de l'exploitation et de la transformation des ressources halieutiques.

Orientation stratégique V. Mettre en place des systèmes d'éco-labellisation et de certification environnementale

Les labels cherchent à fournir aux consommateurs des informations précises sur les qualités environnementales et sociales des produits, en offrant un critère de choix en plus des attributs habituels. La labellisation officielle transforme des qualités non vérifiables (attributs de croyance) en attributs de recherche fiables pour les consommateurs, et résout ainsi les problèmes d'asymétrie d'information. Les éco-labels, correspondent ainsi à des déclarations dont la conformité est attestée par un organisme de contrôle accrédité.

La labellisation et la certification peuvent être des outils tout à fait intéressants, à la fois pour les entreprises et pour les consommateurs, pour tendre vers des productions de qualité et une consommation plus exigeante. Un écolabel permet aux entreprises de valoriser ses produits et plus précisément les conditions environnementales et sociales de sa production. Ses produits labellisés peuvent être vendus à un prix supérieur à celui de produits qui ne disposent d'aucune labellisation car l'acheteur, rassuré par la qualité du produit, est assez souvent prêt à assumer un prix plus élevé. Pour les entreprises, le label valorise ainsi les démarches de production durable engagées et leur confère un avantage en les insérant sur un marché de niche aux prix plus élevés. Ce faisant, ils sont censés améliorer la dynamique compétitive du marché.

Il existe de nombreuses formes de labellisation : privées, étatiques, ou provenant d'une organisation tiers. Certaines sont sectorielles (MSC : pêche durable ou FSC : forêt durable), européennes, plurinationales ou nationales ; d'autres reposent sur un critère unique (efficacité énergétique) ou sur plusieurs aspects du développement durable (certification biologique)³⁵. Certains labels prennent en compte l'ensemble du cycle de vie des produits (exemple : écolabels officiels européens) ; d'autres se concentrent sur une étape particulière du cycle de vie (exemple : les labels de gestion durable des forêts). Les produits concernés par un label peuvent être limités à une famille de produits ou bien plusieurs familles. Dans tous les cas de figure un label doit apporter une « plus-value », qu'elle soit environnementale et/ou sociale, par rapport à la réglementation.

Au Maroc, deux domaines bénéficient de système d'éco-labellisation : le tourisme avec la « clé verte » et l'agriculture avec les labels « agriculture biologique ».

Mesures à mettre en place

- Réalisation d'un inventaire des labels et certifications existantes au niveau national et international afin de tirer les enseignements des expériences menées.
- Mise au point de labels écologiques en partenariat avec l'IMANOR, les entreprises, les associations professionnelles, les associations de consommateurs et autres organismes.
- Mise en place de cahier des charges du processus de labellisation clairs.
- Exigence de contrôles qui doivent être effectués régulièrement et de façon rigoureuse par un organisme indépendant et compétent dans le domaine concerné par le label.
- Développer des certifications spécifiques pour des zones d'activités économiques (zones industrielles durables, par exemple).

³⁵ Plusieurs organismes certificateurs sont présents au Maroc parmi lesquels : Ecocert Qualité France, Afaq-Ascert International, SYGMA-Procet.

Orientation stratégique VI. Promouvoir des modes de consommation éco-responsables

Se nourrir, se loger, se vêtir, se déplacer et se divertir sont des besoins et activités qui mobilisent des ressources et génèrent des impacts environnementaux. *La consommation durable comprend trois dimensions : mieux acheter, mieux utiliser et mieux jeter*

Quant à la consommation éco-responsable, elle consiste essentiellement à faire du « collectif » par un choix individuel de consommation. La consommation responsable passe par l'absence de consommation, ou par la consommation d'un produit ou d'un service offert par une organisation non capitaliste, ou par une combinaison de plus d'un de ces éléments.

Lors de l'acquisition d'un bien ou d'un service, le consommateur éco-responsable choisira de préférence un produit qui soit solide (longévité), économe en énergie, en ressources (notamment en emballages) et en consommables, démontable, réparable, sans substances toxiques, contenant des matériaux recyclés, qui soit lui-même recyclable. Ainsi, la consommation écoresponsable ne concerne pas les seuls (et rares) produits éco-labellisés. Cela souligne l'intérêt de leur identification (établissement et hiérarchisation des critères) afin que le consommateur dispose d'une meilleure lisibilité.

Lors de l'utilisation, il s'agit de promouvoir une utilisation précautionneuse des biens permettant d'en optimiser la durée de vie et de limiter les gaspillages (énergie, consommables, ...).

Les critères qui caractérisent des modes de consommation éco-responsable sont cumulatifs et non hiérarchiques. Ensemble, ils embrassent les « **6 R** » : Réduire, Réemployer, Recycler, Repenser nos systèmes de valeurs, Restructurer nos systèmes économiques et Redistribuer équitablement les ressources.

Mesures à mettre en place

V.1. Exemplarité de l'Etat : mettre en place une politique d'achat public durable (APD). Les marchés publics peuvent être des leviers intéressants pour orienter la demande et inciter les prestataires à offrir des biens ou des services qui intègrent les exigences de la durabilité.

V.2. Incitation des entreprises à s'engager dans une politique d'achats durable et d'accompagner leurs fournisseurs dans cette dynamique .

V.4. Promotion de la réduction de la consommation : Efficacité énergétique, Réduction, recyclage, réutilisation et valorisation des déchets.

V.5. Promotion de la consommation de produits ou services à forte contribution environnementale ou sociale : Aliments locaux, aliments biologiques, Produits certifiés « verts » ou « équitables », construction écologique, vêtements « éthiques », modes de transport doux,...

V.6. Promotion de la consommation de produits ou services issus d'organisations d'économie sociale (associations, coopératives,...), dans le but d'une transformation de la finalité de l'économie.

Orientation stratégique VII. Elaborer de programmes d'information et de sensibilisation

Les consommateurs, dans leur grande majorité, sont souvent très mal informés sur les critères de durabilité des produits. Il s'ensuit des modes de consommation non respectueux avec une tendance à la surconsommation (la surconsommation d'énergie dans les logements ou de l'eau est un exemple frappant au Maroc). Cela étant dit, les actions à mener pour inverser ce processus demanderont du temps. Aussi des actions coordonnées en direction de cibles multiples sont-elles nécessaires. Le succès de ces actions dépendra de la pertinence de la stratégie adoptée ainsi que du portage et du mode de pilotage choisis.

Les actions à promouvoir sont relatives d'une part, à l'information, la sensibilisation et l'éducation et, d'autre part, à la communication.

Trois niveaux d'action à retenir en termes de communication afin de favoriser l'émergence de modes de production et de consommation durables :

- Le premier niveau d'action vise à contrer des campagnes de communication qui font la promotion de produits peu respectueux de l'environnement ou d'un usage immodéré du produit.
- Le deuxième niveau d'action consiste, pour les entreprises, à mieux informer les consommateurs sur les impacts environnementaux et sociaux des produits³⁶.
- Un dernier niveau consiste pour les entreprises à être proactives et à mener des campagnes d'éducation des consommateurs et de promotion de leurs produits « verts ». Certaines entreprises fondent leur développement sur l'intérêt des consommateurs pour la protection de l'environnement.

Mesures à mettre en place

VI.1. Sensibilisation des décideurs publics et privés aux enjeux des modes de consommation et de production durable et en particulier aux filières de production, de commercialisation et de consommation des éco-produits.

VI.2. Sensibilisation et éducation des jeunes aux méfaits du consumérisme et à une consommation plus responsable à travers la conduite d'actions éducatives dans les établissements scolaires

VI.3. Information des citoyens-consommateurs sur la nature, l'origine et les conditions de production (sociales et écologiques) des produits disponibles sur le marché.

VI.4. Incitation des médias pour qu'ils jouent leur rôle dans la promotion des modes de consommation et de production.

VI.5. Communication sur des systèmes d'éco-labellisation et de certification environnementale.

VI.6. Organisation de manifestations sur les MCPD avec des activités qui peuvent être proposées à différents publics cibles : journées portes ouvertes, déjeuners/diner débat avec invitation d'experts, visites de terrain...

³⁶ Ainsi, 74% des Britanniques déclarent qu'ils prendraient en compte dans leurs choix d'achat le comportement éthique, social ou environnemental des entreprises s'ils étaient mieux informés, tandis que, pour 39% des Français, le manque d'information serait le premier obstacle à l'achat de produits issus du commerce équitable.

IV. Modalité de mise en œuvre

Chaque ministère participe à la mise en œuvre et au suivi du Plan Cadre National MCPD. Les ministères sont invités à croiser les politiques publiques dont ils sont porteurs avec les orientations stratégiques afin d'identifier les inflexions à apporter. Les ministères veilleront en outre à la prise en compte, par leurs opérateurs et par les organismes publics dont ils assurent la tutelle, des objectifs identifiés par le Plan.

Le processus de mise en œuvre de ce plan d'actions se déroulera en quatre étapes chronologiques :

- 1) **Organisation d'un atelier national** pour l'adoption du plan d'actions finalisé.
- 2) **Elaboration d'un cadre contractuel et des conventions – cadres spécifiques.**
- 3) **Mise en œuvre du Plan d'action et d'un dispositif de suivi-évaluation.**
- 4) **Réalisation d'une évaluation** à mi-parcours pour des réajustements éventuels.

La mise en œuvre du Plan Cadre National passe également par la mobilisation de tous les acteurs, afin de renforcer la capacité individuelle et collective à agir. Ainsi, les personnes morales publiques et privées sont invitées à adhérer, par une démarche d'engagement volontaire, à la vision, à l'ambition, aux principes de gouvernance, aux orientations et aux objectifs de la stratégie.

Le système de suivi-évaluation est un outil pratique de gestion qui sert à évaluer les performances. Il permet par ailleurs de tirer des enseignements à partir des expériences conduites et ainsi servir à améliorer la conception, le fonctionnement et les choix stratégiques. Le système de suivi-évaluation constitue une composante intrinsèque du plan cadre national.

Les modalités de suivi consistent à :

- Mettre en place un **Comité National de Pilotage (CNP)** animé par le Ministère délégué chargé de l'Environnement ;
- Mettre en place des **Comités de Suivi** des agrégats homogènes de mesures avec un mécanisme d'échange entre ces comités ; ces comités produiront des rapports semestriels à présenter et à transmettre au CNP.

A cet effet, pour le suivi-évaluation, il faudra définir des indicateurs de succès propres à chaque orientation stratégique, chaque résultat attendu et chaque activité.

- Le suivi du processus qui mesure les moyens par lesquels les objectifs sont atteints ; cela inclut l'utilisation des données saisies, l'information sur l'avancée des activités et la façon dont les activités sont menées.
- L'évaluation qui mesure l'atteinte des objectifs et l'impact des activités.

Il s'agit de documenter, contrôler et évaluer le Plan Cadre National d'action à travers la production à chaque étape du processus et de sa mise en œuvre de rapports, documents d'information, etc.

Conclusion générale

Cette partie a permis de dresser l'état des lieux de la situation des modes de production à travers l'analyse des 8 principaux secteurs économiques au Maroc : agriculture, pêche, énergie, industrie, mines et carrières, tourisme, construction et transport.

Ces secteurs sont d'une grande importance économique pour le pays. Cependant, ils consomment de nombreuses ressources naturelles et ils ont des impacts négatifs sur l'environnement. Les pressions exercées se manifestent de diverses manières : forte consommation des ressources qui entraînent une raréfaction de celles-ci, détérioration des ressources en eau, consommation d'énergie, perte de biodiversité en raison notamment de la déforestation, perte de terres agricoles, pollution de l'air et enfin émissions de gaz à effet de serre qui contribuent au changement climatique.

L'analyse comparative montre, que si le **secteur agricole** représente 14% du PIB national et **43% des emplois**, il est le premier consommateur des ressources en eau (85%) et arrive en seconde position avec une contribution aux émissions de GES globales entre 18,7 et 24%, alors que les émissions des autres secteurs (industrie, foresterie et déchets) contribuent à hauteur de 17% des émissions globales. Les pressions sur l'environnement liées à certaines pratiques agricoles n'ont donné lieu que tardivement à une prise de conscience généralisée. En effet, l'agriculture marocaine est considérée comme un secteur polluant à cause des usages irraisonnés des produits chimiques, de l'absence de tri et de recyclage des emballages des produits utilisés et des résidus culturels non valorisés.

En termes de développement, les investissements dans le secteur du BTP sont passés de 49,1 MMDH à 139,6 MMDH, soit une hausse globale de **184%** entre 2000 et 2013. Ces investissements, qui sont en majorité liés à la construction de logements, représentent 53% de l'ensemble des investissements du pays. Cependant, le **secteur de la construction** est très énergivore avec environ 36% de la consommation énergétique totale du Maroc dont 29% pour le résidentiel et 7% pour le tertiaire. Il représente également 11,44% des émissions de GES nationales. En termes de pollution, le secteur de la construction rejette 6,98 millions de tonnes par an de déchets et 800 millions de m³ de rejets d'eaux usées urbaines.

Etant donné qu'une production durable doit être couplée à une consommation responsable, le rapport a permis aussi d'analyser la consommation du citoyen marocain à travers une caractérisation et une répartition des dépenses mensuelles par ménage.

Les aspects relatifs au mode d'alimentation, de logement, de transport et de consommation des matières premières (eau et énergie) montrent une évolution rapide. En effet, l'empreinte écologique (1,3) et la biocapacité disponible du pays (0,6) illustre le fait que le Maroc est de plus en plus dépendant de grandes quantités de ressources naturelles qu'il ne produit pas, y compris les ressources non renouvelables et biologiques.

L'analyse de la répartition des dépenses des ménages montre toutefois que les deux principaux budgets sont consacrés à **l'alimentation avec 34,5%** en 2012 et au **logement avec 25% des dépenses**.

Enfin, un axe transversal a concerné l'analyse de la fin de vie des produits à travers les modes de gestion des déchets au Maroc, de la collecte à la valorisation. Malgré les efforts engagés pour s'inscrire dans une politique de gestion durable des déchets, les problèmes que posent les déchets ne cesseront de croître dans les années à venir, soit à cause de la

croissance de la population, soit à cause des modes de consommation (augmentation du nombre d’emballages et utilisation non efficace des produits par les consommateurs finaux). De plus, les entreprises, par leur politique marketing, encouragent la « *surconsommation* » qui conduit à une « *surproduction* » des déchets ménagers.

De manière générale, le diagnostic a mis en exergue un certain nombre d’avancées de la politique de développement durable et de préservation de l’environnement que le Maroc a initiée depuis ces 20 dernières années. Les bonnes pratiques et les différentes initiatives adoptées pour intégrer le principe de durabilité au niveau des différents programmes sectoriels reflètent une réelle volonté politique réelle pour avancer vers des modes de production et de consommation plus durables.

La prise en compte des dimensions de développement durable et du changement climatique sont principalement visibles dans les stratégies des deux secteurs de l’agriculture et de la construction, bien qu’elles méritent d’être renforcées. Pour l’agriculture, la durabilité fait l’objet du sixième fondement du Plan Maroc Vert à travers l’adoption de mesures d’intervention adaptative les plus efficaces et les plus économiques tout en accordant une attention particulière à la sauvegarde des ressources naturelles pour une agriculture durable. Quant au secteur de la construction, la principale mesure mise en place concerne l’efficacité énergétique dans le bâtiment.

Toutefois, jusqu’à ce jour, la modification des modes de consommation et de production au Maroc s’est effectuée lentement. La détérioration des situations écologiques et sociales le montre clairement. Certains des obstacles au changement sont bien connus, tandis que d’autres sont moins évidents. Voici quelques-uns des principaux facteurs qui ont freiné le changement des modes de consommation et de production :

- Le manque de culture générale sur le développement durable et l’insuffisance des outils de conception et de management de programmes durables.
- Le retard pris dans l’intégration de la durabilité dans les politiques sectorielles.
- La dispersion des initiatives de développement durable à toutes les échelles.
- La paralysie face à la complexité de la question.
- La multiplicité des parties prenantes : offre des producteurs / demande des consommateurs.
- L’absence ou la faiblesse des organismes capables d’accompagner des mutations pour tendre vers la durabilité.
- La faible sensibilisation des acteurs concernés aussi bien ceux du secteur privé que les consommateurs sur la gravité des enjeux environnementaux.
- L’influence de groupes d’intérêts puissants et réticence au changement.

L’amélioration des conditions de production, la création de filières durables et équitables pour des produits et services ainsi que la responsabilisation des citoyens vis-à-vis de leurs actes d’achat et l’adoption de comportements plus vertueux constitueraient des avancées notables dans l’atteinte de MCPD au Maroc.

Cependant, en raison de la finitude des ressources naturelles non renouvelables et des pollutions engendrées par nos systèmes de production et de consommation, il s’avère indispensable de limiter le gaspillage, réduire nos besoins et donc de penser plutôt « bien-être » que « accumulation des biens et consumérisme ». La transformation des MCPD pose de facto des enjeux éthiques et culturels : comment adapter nos modes de vie à la biocapacité de la planète ?

Sur le plan planétaire, deux indicateurs reflètent la pression excessive que nous exerçons sur les ressources de la planète :

- l'empreinte écologique moyenne est de 2,6 ha par habitant alors que la biocapacité disponible de la planète par habitant n'équivaut qu'à 1,8 ha.
- L'*over shot day* était, en 2014, le 20 août. A cette date, l'humanité avait épuisé le budget écologique annuel de la planète.

Comme la grande majorité des pays dans le monde, le Maroc est fortement concerné par cette évolution : le pays connaît un déficit écologique car ses habitants consomment plus que ce que nos écosystèmes ne peuvent renouveler (empreinte écologique par habitant : 1,30 ha ; biocapacité : 0,60 ha).

La mise en œuvre d'une politique de transformation des modes de production et de consommation pour s'inscrire dans une dynamique de développement durable doit nécessairement s'accompagner d'une transformation culturelle. Cela passe par une réflexion sur les valeurs essentielles pour les êtres humains qui prennent le pas sur l'accumulation des richesses matérielles : trouver –ou retrouver– les valeurs humaines qui ont façonné les sociétés au fil des siècles, découpler la recherche du bonheur de la quête sans fin du matérialisme, construire des sociétés équitables qui vont léguer une planète vivable aux générations futures (« *Nous n'héritons pas la planète de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants* » aimait à dire le chef amérindien Seattle).

Ces réflexions sont à la base d'un ensemble d'expériences menées ici ou là. Tout d'abord aux Etats-Unis d'Amérique où est née, dans les années 1970, la notion de « biorégionalisme ». L'ambition serait, aujourd'hui, que chaque territoire vive avec la seule biocapacité qu'il génère, cela afin de ne pas entamer le capital écologique de la planète. Plus récemment le mouvement des « Transitions Initiatives », mise en œuvre concrète, avec les citoyens, de l'affranchissement de la dépendance aux énergies fossiles et de la mise en œuvre de solutions qui renforcent la résilience des territoires.

Annexes

Annexe 1. Définition des concepts clés

Développement durable

En 1987, le Rapport Brundtland définissait le développement durable comme l'objectif de développement compatible avec les besoins des générations futures. Il doit inclure trois piliers : économique, environnemental et d'équité sociale. La durabilité caractérise donc « les processus et les institutions qui répondent à certains critères : ils n'épuisent pas les ressources nécessaires aux générations futures ; ils renforcent continuellement les capacités des individus et des institutions ; les responsabilités et les avantages sont largement partagés ». Les termes de durabilité et de développement durable ont été largement diffusés à partir des années 1990.

Consommation durable

La consommation durable consiste à consommer les biens et services sans nuire à l'environnement ni à la société. Nos choix de consommation d'aujourd'hui façonneront les modes de vie des générations futures. Pour éradiquer la pauvreté et préserver le capital écologique de notre planète qui est indispensable au maintien de toutes les formes de la vie, nous devons adopter des modes de vie viables.

La consommation durable prend en compte le cycle de vie complet du produit en améliorant l'efficacité d'utilisation des ressources renouvelables et non renouvelables. En d'autres termes, cela revient à adopter des modes de consommation qui permettent de réduire l'intensité matérielle et l'intensité énergétique par unité d'utilité fonctionnelle. Le recyclage, la réduction des déchets et les mesures pour améliorer l'efficacité énergétique sont des moyens pour soutenir la consommation durable.

Production durable

La production durable, consiste à adopter des processus de production et concevoir des produits qui respectent davantage l'environnement. Elle vise à améliorer les produits et/ou les processus de production afin de réduire la consommation de ressources, l'utilisation de matières dangereuses, la production de déchets et l'émission de polluants liées à la fabrication de ces produits. Ces améliorations sont effectuées en tenant compte du cycle de vie complet des produits ou processus plutôt qu'en restreignant l'analyse à des domaines géographiques ou logistiques limités. Il peut s'agir par exemple de rechercher des matières premières de substitution, de recycler les déchets et les rejets d'eaux usées et de réduire l'utilisation d'énergie par unité de produit.

Consommation et Production durable

La consommation et la production durables (CPD) est une approche holistique qui vise à mieux ajuster la société et l'économie aux exigences du développement durable.

La CPD se définit ainsi : « la production et l'utilisation des biens et services qui permettent de couvrir les besoins essentiels et qui contribuent à améliorer la qualité de vie, tout en minimisant l'utilisation des ressources naturelles, des matières toxiques et les émissions de déchets et de polluants tout au long du cycle de vie, de façon à ne pas compromettre la couverture des besoins des générations futures » (Ministre norvégien de l'Environnement, Symposium d'Oslo, 1994).

La CPD s'intéresse aussi à l'innovation technologique et sociale. Transversale par définition, elle nécessite un engagement actif de toutes ses parties prenantes et la recherche de politiques diversifiées adaptées au contexte local. Découpler la croissance économique de la dégradation de l'environnement, subvenir aux besoins essentiels et empêcher « l'effet rebond », c'est-à-dire quand

l'augmentation de la consommation dépasse les progrès technologiques et les gains en efficacité, comptent parmi les défis clés des politiques de CPD aujourd'hui.

Sont essentiels à cette approche, l'application de politiques publiques variées, les actions et les investissements du secteur privé qui influencent autant l'offre que la demande en biens et services, car ils permettent de diminuer, de manière intégrée, les effets négatifs de la production et de la consommation.(PNUE, 2009).

Economie verte

La faillite de l'ère consumériste et le **défi environnemental** nous somment d'**agir au profit du développement durable**. C'est toute la **conversion écologique de l'économie** qu'il s'agit d'imaginer, de planifier et de réaliser. Ce **verdissement de l'économie** est ainsi **le moyen de réaliser le développement durable**.

Selon le PNUE, **l'économie verte** est « *une économie qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale, tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie des ressources* ». L'enjeu est donc de **rendre nos économies soutenables, tout en assurant un niveau de vie décent** à l'ensemble de la population mondiale.

Pour cela, un tour de force est nécessaire : le **découplage**. Il s'agit de dissocier la **création de valeur économique** (production de biens et services) de l'utilisation intensive d'énergie fossile et de ressources naturelles non renouvelables. Comment procéder ?

- **Utiliser moins et mieux les ressources naturelles et les énergies fossiles.** La recherche d'une meilleure **efficacité énergétique** concerne tous les secteurs d'activités : **isolation des bâtiments, plans d'urbanisme facilitant la mobilité « douce » en ville, réduction des pesticides en agriculture, réduction des déchets et lutte contre le gaspillage**, etc.
- **Miser sur des énergies inépuisables, éolienne, solaire, biomasse, énergies de la mer...** La recherche sur les **énergies renouvelables** en est encore à ses balbutiements ;
- **Calmer la fièvre consumériste au Nord.** Un **rééquilibrage du niveau de vie** des habitants de la planète est indispensable. Les pays industrialisés doivent fortement **réduire leur empreinte écologique**, en maintenant ou réduisant leur niveau de vie. C'est le seul moyen pour que les pays en développement accèdent à un niveau de services et de bien-être matériel tout en conservant une empreinte écologique faible.

Pour enclencher la dynamique, **les gouvernements et les collectivités territoriales ont un rôle majeur à jouer : réorienter l'argent public et investir dans l'économie verte**, la recherche et la formation. Ils doivent élaborer des réglementations et instaurer des taxations pour obliger les acteurs économiques à **tenir compte des coûts environnementaux**. Pour le PNUE, la « **transition verte** » exige d'investir **2% du PIB mondial dans 10 secteurs clés de l'économie** (l'agriculture, le bâtiment, l'offre énergétique, la pêche, la foresterie, l'industrie, le tourisme, le transport, la gestion des déchets et de l'eau). Ce scénario de conversion s'avère toutefois bien moins coûteux qu'une stratégie d'inertie, qui nous forcerait, dans 50 ans, à prendre des mesures d'extrême urgence...

Economie circulaire

Selon le PNUE, l'économie circulaire est une « *Économie qui équilibre le développement économique et la conservation de l'environnement et des ressources. Elle met l'accent sur la protection de l'environnement et sur l'utilisation et le recyclage les plus efficaces des ressources. L'économie circulaire se caractérise par une faible consommation d'énergie, une basse émission de polluants, et une efficacité élevée ...* ».

Elle promeut pour cela un système économique et industriel d'une part sobre en carbone et en énergie et d'autre part sobre en ressources naturelles pas, peu, difficilement, lentement ou

coûteusement renouvelables, fondé sur l'écoconception des produits et services qui doit favoriser le recyclage au meilleur coût.

Définition des concepts corollaires à la CPD

Capacité de charge des écosystèmes

« Capacité d'un écosystème à héberger des organismes sains tout en maintenant sa productivité, son adaptabilité et sa capacité à se renouveler. La capacité de charge est un concept quantitatif : les principaux facteurs pour les populations humaines comprennent le nombre et la densité, l'affluence et la technologie. Les éléments préoccupants sont les taux d'épuisement des ressources renouvelables et non renouvelables, et l'accumulation des déchets dangereux dans l'environnement ».

Efficacité des ressources et éco-efficacité

Efficacité des ressources³⁷ est le ratio d'un avantage particulier par rapport à l'utilisation des ressources nécessaires.

L'éco-efficacité est définie comme étant le ratio de la valeur du produit rapportée à l'impact environnemental. L'éco-efficacité est réalisé par la fourniture de produits et de services à des prix compétitifs, qui satisfont les besoins humains et procurent une qualité de vie tout en réduisant progressivement leurs atteintes écologiques et leur intensité en ressources naturelles, tout au long de leur cycle de vie, jusqu'à un niveau au moins compatible avec la capacité estimée de notre planète à les supporter.

Eco-conception

L'éco-conception peut être considérée comme une démarche globale de l'entreprise jusqu'au client final pour réduire au maximum les impacts sur l'environnement des produits tout en préservant les fonctionnalités et services que nous offrent ces produits et afin de les offrir à un public de plus en plus vaste. Elle se traduit en général par une démarche de type managériale :

- Une démarche d'ingénierie innovante pour réduire l'impact environnemental dès la conception du produit tout en garantissant au moins un même niveau de performance, de qualité et de coût ;
- Une démarche commerciale permettant de rendre accessibles les fonctionnalités des produits et services à un plus grand nombre de consommateurs tout en limitant les impacts environnementaux ;
- Une démarche de communication interne et externe.

Analyse du cycle de vie (ACV)

La pensée cycle de vie se définit comme étant une philosophie de production et de consommation qui vise la prise en compte de toutes les relations (environnementales, économiques et sociales) propres à un produit ou à un service, depuis l'extraction de matières premières jusqu'à l'élimination finale, afin d'en réduire l'impact négatif sur l'environnement et la société.

Cette philosophie s'appuie sur une « boîte à outils » appelée « gestion du cycle de vie » (GCV), laquelle contient des outils dont, entre autres, « l'analyse du cycle de vie » (ACV) des produits et services, appliquée à l'éco-labelling et à l'éco-design. L'analyse du cycle de vie ou bilan écologique est une méthode d'évaluation des impacts sur l'environnement et sur les ressources naturelles d'un produit, d'un service ou d'une activité, de l'extraction des ressources naturelles jusqu'à l'élimination des déchets, dont le produit en fin de vie.

³⁷ Janez Potočnik . WRF, Sept. 19, 2011, Davos

Également appelée « écobilan », cette analyse est un bilan détaillé et quantitatif des entrées et des sorties mesurées aux frontières d'un système préalablement défini. En termes simples, il s'agit de dresser un bilan des matières et de l'énergie utilisés durant tout le cycle de vie d'un produit ou d'un service et de faire de même en ce qui concerne les impacts. L'ACV est avant tout un outil d'aide à la décision. Les différentes étapes qui sont prises en compte dans une ACV sont les suivantes : Extraction des matières premières ; Production ou fabrication ; Emballage, distribution ; Consommation, usage ; Élimination ou recyclage.

Achats durables³⁸

« Achats qui préservent de manière équilibrée et pérenne l'intérêt environnemental, social et économique de l'ensemble des parties intéressées et servent la performance de l'organisme donneur d'ordres à court, moyen et long termes. Les Achats Durables intègrent les différents aspects du Développement Durable ainsi que les liens et les interrelations entre ces différentes dimensions et ce, tout au long du cycle de vie des produits ou prestations achetées »

Achats verts³⁹

« Un processus de passation de marchés dans le cadre duquel les pouvoirs publics cherchent à obtenir des biens, des services et des travaux dont l'incidence sur l'environnement sur tout leur durée de vie sera moindre que dans le cas de biens, services et travaux à vocation identique mais ayant fait l'objet de procédure de passation de marchés différentes »

³⁸ Définition selon la NF FD X 50-135, éditée par l'AFNOR

³⁹ <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Definitions,40026.html>

Plan Cadre National MCPD

Le processus d'élaboration du plan cadre national MCPD pour le Maroc a permis de réaliser une analyse croisée des modes de production et de consommation, et de définir à partir des forces et faiblesses relevées, sept orientations stratégiques qui permettent de disposer d'un cadre de référence et d'actions en matière de promotion des MCPD au Maroc.

- Anticipation sur les mutations économiques et les modifications de comportements liées à la transition écologique
- Incitation des entreprises nationales à s'engager dans un processus de production durable
- Soutien au développement des filières vertes
- Promotion de l'économie circulaire et sobre en carbone
- Mise en place des systèmes d'éco-labellisation et de certification environnementale
- Promotion des modes de consommation éco-responsables
- Information et sensibilisation



Ministère délégué chargé de l'Environnement

Direction du Partenariat, de la Communication
et de la Coopération

9, Rue Araar, Hay Riad.
Rabat, Maroc

Tél : (212) 5 37 57 06 41
Fax : (212) 5 37 57 66 38

www.environnement.gov.ma



Le programme SwitchMed
est financé par
l'Union européenne



switchmed

www.unep.org

United Nations Environment Programme
P.O. Box 30552 Nairobi, Kenya
Tel.: ++254-(0)20-762 1234
Fax: ++254-(0)20-762 3927
E-mail: uneppub@unep.org



PNUE
Programme des Nations Unies
pour l'environnement